

***N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 18 mai 2017. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.***

## **Transcription verbatim**

**Réunion du Conseil de fondation de l'AMA  
Le 18 mai 2017, Montréal, Canada**

### **1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage, en cette belle journée de printemps, où le seul bronzage dont vous allez pouvoir bénéficier est en vous assoyant devant ces projecteurs. C'est une très grande salle, et je vais devoir me fier aux yeux d'aigles d'Olivier pour savoir qui veut intervenir, pour que nous puissions donner la parole à qui de droit. Vous voyez les équipes d'interprétation. Un programme, un, deux, trois, quatre et cinq. Selon la tradition et selon l'habitude, c'est une réunion publique que nous avons. Il y a des membres des médias dans la salle, je voulais vous le mentionner, au cas où vous voudriez moduler ou modifier les contributions que vous aimeriez faire. Elles seront certainement enregistrées pour utilisation future.

J'aimerais exprimer un certain nombre d'excuses. Gabriella Battaini-Dragoni a dû retourner à Chypre pour une réunion importante. Elle est du Conseil de l'Europe. Et M. Francesco Ricci Bitti, président du Comité des finances, à qui le médecin a interdit de voyager. J'accueille à leur première réunion; Clara Roldan González, de CONSUDE; le ministre Hassan, du Kenya; Zlatko Matesa, qui représente les comités olympiques nationaux; Jonathan Taylor, le nouveau président du Comité de révision de la conformité; et nous avons un certain nombre de représentants; Andrew Ryan va remplacer M. Ricci Bitti, mais il ne livrera pas le rapport des finances. M. Carr représente Tamas Ajan, de l'ASOIF. Richard Budgett représentera Angela Ruggiero du Comité des sportifs. Malheureusement, Angela ne peut pas être des nôtres. M. Kimura va représenter le ministre Mizuochi du Japon. Andrew Godkin va représenter le ministre australien. Hitesh Patel va remplacer Tracey Crouch, la ministre du Royaume-Uni, même si elle ne l'est pas à l'heure actuelle, car il y a un processus électoral qui est en cours. Lucienne Attard va représenter Chris Agius, de Malte. Nicole Assele remplacera le ministre du Gabon. Roberto Arango va représenter Pedro Infante. Agnes Tjangerero va remplacer Jerry Ekandjo, Namibie. À vous tous, merci d'être des nôtres. Vous êtes vraiment les bienvenus.

#### **- 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT : Nous avons un long programme à couvrir, et fort intéressant. Je vais tout d'abord poser la question habituelle : avez-vous un conflit d'intérêts en lien avec un point inscrit à l'ordre du jour? Si c'est le cas, veuillez vous prononcer tout de suite.

## **2. Procès-verbal de la réunion précédente**

LE PRÉSIDENT : En l'absence d'une telle divulgation, nous allons passer au point 2, le procès-verbal de la réunion précédente, qui a eu lieu sous le soleil de Glasgow, le 19 novembre 2016. Ce procès-verbal très exhaustif a été distribué. Je ne pense pas qu'on ait reçu d'observations. Pensez-vous que c'est qu'un reflet fidèle de la réunion et qu'on pourrait, par conséquent, le signer? Merci, ce sera fait.

### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 20 novembre 2016 est approuvé et dûment signé.

## **3. Rapport du directeur général**

LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au rapport du directeur général, qui va couvrir un certain nombre d'enjeux, incluant certaines des questions qui ont été abordées dans le cadre de la réunion du Comité exécutif, hier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Une chaleureuse bienvenue à vous tous, en cette belle journée ensoleillée à Montréal. Je commencerai mon rapport en vous donnant une mise à jour, à la suite de la réunion du Comité exécutif d'hier. Nous avons eu une longue réunion très fructueuse, dans le cadre de laquelle le Comité exécutif a pris un certain nombre de décisions et qu'on va vous soumettre pour décision aujourd'hui. Un aperçu, tout d'abord, des décisions qui ont été prises par le Comité exécutif. Le Comité exécutif, à la suite de discussions, a approuvé la reconduction pour un an de cette bourse à INADO, à hauteur de 100 000 \$. Le Comité exécutif a approuvé une série de documents techniques associés à la façon dont les laboratoires effectuent leur travail. Il y a des documents sur les limites de décisions; la gonadotrophine chorionique humaine (hCG), les niveaux minimums de déclaration. Si vous avez des questions sur ce document, vous pouvez discuter avec nos responsables des sciences dans la salle. Le Comité exécutif a approuvé un certain nombre de changements aux documents techniques, sur le DTASS. Le Comité exécutif a également approuvé la poursuite par l'AMA du dossier de l'opération Puerto dans les semaines à venir.

Un certain nombre de recommandations vous sont proposées par le Comité exécutif, par rapport à des questions qui seront abordées dans le cadre de notre réunion d'aujourd'hui. D'abord, une recommandation d'accepter le processus qui vous sera soumise dans quelques instants, à propos de l'élaboration d'un standard à la suite d'une non-conformité; également l'approbation d'approuver les comptes de 2016 qui seront présentés par nos auditeurs; l'approbation, également, d'un standard international pour l'éducation, qui sera aussi abordé aujourd'hui. Une recommandation a été faite, une discussion a eu lieu à propos d'une démarche à suivre pour la révision du Code. Le Comité exécutif a demandé que nous vous revenions en novembre avec un plan détaillé de la portée de cette révision, et des domaines bien précis qui seraient examinés dans le cadre de cette révision du Code. Il y a eu un accord de principe qui a été donné à cette révision de Code. Mais nous reviendrons en novembre avec un plan plus détaillé des domaines visés. Finalement, une recommandation a été faite pour que vous approuviez la politique pour les enquêtes et la nomination d'un superviseur indépendant pour ce service, qui vous sera présentée dans un instant, d'ailleurs.

Comme le président l'a dit, nous avons un long ordre du jour, aujourd'hui, un ordre du jour assez chargé. Je serai plutôt bref dans mes commentaires. Pour ce qui est du rapport du directeur général, depuis notre dernière rencontre au mois de novembre à Glasgow, où nous avons approuvé un certain nombre d'orientations importantes quant à la façon dont la lutte contre le dopage devait se faire, beaucoup de travail a été abattu. Vous allez le constater aujourd'hui, vous allez recevoir les rapports des divers présidents ou experts des comités, qui ont été mis en place. Et j'aimerais remercier tous les membres et tous les présidents de ces comités pour le travail effectué dans le cadre des travaux de leur comité. La quantité de travail qui a été abattu au cours des six derniers mois est assez impressionnante, vous allez le constater par vous-même.

D'abord, une remarque, une observation sur le Rapport McLaren. Vous allez retrouver ça dans mon rapport. Tout simplement pour vous dire que nous entendons beaucoup de choses, nous avons entendu beaucoup de choses au cours des mois qui se sont écoulés. Nous devons nous assurer que tout le monde est au même diapason pour ce qui est du mandat qui a été donné à M. McLaren. Il y a un an, nous étions dans cette salle lorsque cet article a été publié dans le New York Times, avec une révélation de l'ancien directeur du laboratoire russe. Le mandat donné à M. McLaren consistait à vérifier et à déterminer si les allégations présentées par M. Rodchenkov étaient étayées par des preuves. C'est ce qu'il a fait, vous avez le rapport et vous avez toutes les preuves afférentes. Dans le cadre du travail qu'il a effectué, bien sûr, il est tombé sur les noms d'un certain nombre de sportifs qui ont été impliqués dans ce scandale, ou dont les noms sont apparus en association avec ce scandale. Cela ne veut pas dire que pour chacun de ces sportifs, il y a eu des preuves qui déboucheraient sur une VRAD. M. McLaren a fourni la liste des noms qu'il a vus dans le cadre de son rapport. Il n'a que les preuves qui lui ont été données par les lanceurs d'alerte. Nous devons bien réaliser que M. McLaren n'avait aucun moyen d'aller chercher plus de preuves, surtout à partir de la Russie, pour appuyer son rapport. Ce qu'il a reçu comme preuves, ce sont les preuves venant de ceux qui étaient prêts à partager ces preuves avec lui. Et nous savons que sur la base des preuves qu'il a reçues, il y a certaines preuves qui sont suffisantes pour justifier une poursuite de ces sportifs; et dans plusieurs cas, il n'y a pas suffisamment de preuves, et c'est la réalité que nous vivons.

Vous allez entendre parler de la Russie, un plus tard aujourd'hui. Je ne dirai rien de plus pour l'instant, seulement pour vous dire que beaucoup de travail a été fait à partir de ce bureau pour travailler avec la Russie, et essayer de nous assurer qu'un système crédible soit construit en Russie et que des mesures de sauvegarde soient mises en place pour assurer la transparence de l'Agence antidopage russe. Vous allez voir les avancées faites sur ce front-là dans un instant.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

#### – **3.1 Mises à jour de la voie à suivre (novembre 2016)**

##### **3.1.1 Conséquences de non-conformité**

##### **3.1.1.1 Développement potentiel d'un processus de consultation pour un Standard international pour la conformité au Code des signataires**

### 3.1.1.2 Mesures intérimaires

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : En ce qui a trait à l'avenir, les différents éléments dont on a discuté à Glasgow, permettez-moi d'abord de commenter la question de la conformité au Code. C'est un sujet extrêmement important, le plus important. Il y a un consensus qui semble émaner de cette table indiquant que l'AMA, en tant qu'organisme de réglementation mondiale, a une responsabilité primaire, essentielle, de s'assurer que nous soyons outillés d'un programme de conformité efficace et transparent. Il y a deux questions qu'il faut aborder. D'abord, il y a l'aspect opérationnel de la conformité. Comment l'AMA arrivera à cette conformité; qu'allons-nous mettre en place pour arriver à notre but. L'autre discussion porte sur le cadre juridique qui doit l'accompagner. Quelles seraient les conséquences d'une non-conformité, qui doit prendre la décision, etc. Vous allez entendre parler de ces deux volets aujourd'hui. Mais nous allons surtout parler du cadre juridique qui vous sera présenté par le président du Comité de révision de la conformité dans un instant.

Du côté opérationnel, nous avons déjà, comme vous le savez, un programme qui est en place. Nous avons déjà créé, il y a plus d'un an, un processus qui est accrédité ISO. Nous avons créé ce Comité de révision de la conformité qui fonctionne très bien. Nous avons envoyé un questionnaire à toutes les organisations antidopage. Nous aurons un plein rapport par rapport à l'étape où nous en sommes, au niveau de ce questionnaire, et nous avons commencé notre programme d'audit. Alors, tout cela est déjà en cours. C'est déjà lancé. Nous devons maintenant nous assurer que les étapes à venir et que le cadre soient également établis.

Quelques mots sur notre programme de lanceurs d'alerte. Günter va prendre la parole un peu plus tard, aujourd'hui, mais à Glasgow, nous avons approuvé la politique, le cadre juridique. Depuis, ce cadre a été mis en place. C'est un programme intitulé Brisez le silence!. On a eu une discussion à propos du fait que « lanceur d'alerte » n'était peut-être pas le nom le plus indiqué pour ce programme. Et ce programme Brisez le silence! est déjà couronné de succès. Vous entendrez de la bouche de nos enquêteurs les résultats. Mme Valérie Fourneyron parlera également de l'Autorité de contrôle indépendante. Je la remercie d'être parmi nous malgré une période très occupée en France. Elle nous parlera du compromis auquel elle a pu arriver lors d'une réunion que nous avons eue ensemble, à Paris. Je n'en dirai pas plus, elle s'en chargera. Depuis, le groupe de laboratoires s'est rencontré deux fois et ils vous donneront leurs constatations préalables.

La gouvernance, maintenant. Sujet important dont nous avons discuté à Glasgow. Un groupe a également été créé. Ce groupe a été entériné par le Conseil de fondation. Donc, la composition, le mandat, le cadre de référence, tout a été approuvé par vous, par un vote circulaire. Ce groupe s'est rencontré pour la toute première fois au mois de mars et se rencontrera à nouveau au mois de juillet pour discuter davantage. Vous recevrez un rapport détaillé sur les discussions qui ont eu lieu, dans un instant, de la part de l'un des experts de ce groupe. Ça a été une discussion fort constructive, que celle qui a eu lieu dans le cadre de cette première réunion. Une discussion à bâtons rompus, ouverte. L'idée n'était pas de limiter la discussion à un sujet précis. L'idée de cette première réunion était de permettre à tout un chacun de mettre sur la table leurs idées quant à la façon dont la gouvernance pourrait être améliorée. Et maintenant, le rôle des experts consistera à cerner de plus près les enjeux pour revenir avec des propositions plus concrètes pour l'avenir. Un élément que j'aimerais souligner et qui est très important, c'est que ce travail au niveau de la

gouvernance ne parte pas seulement sur la gouvernance de l'AMA. Bien sûr, nous sommes tout à fait ouverts de voir comment cette organisation pourrait être plus transparente, efficace et efficiente. Mais l'idée, c'est de faire ressortir des principes clés de bonne gouvernance qui devront ensuite se retrouver dans le code, pour qu'ils puissent s'appliquer à toutes les organisations de lutte contre le dopage à travers le monde. Cela fera partie intégrante de notre programme général de la conformité. Jusqu'à ce que nos principes soient enchâssés dans le Code, nous devons nous assurer qu'une structure mise en place soit à la hauteur de ces exigences. Le travail des lanceurs d'alerte sera toujours pertinent.

Un dernier point avant que je ne conclue, on aura une discussion sur les finances, aujourd'hui. Le président du Comité des finances n'est pas parmi nous, malheureusement, mais nous voulons tout simplement vous dire que nous allons travailler très fort pour préparer les budgets pour l'année prochaine et l'année suivante. C'est ce que nous ont notamment demandé les gouvernements, les autorités publiques. Vous pouvez voir, à la lecture du document, qu'il y a un certain nombre de priorités qui nécessiteront plus de financement et ça ne devrait surprendre personne autour de la table. Si je prends tout simplement l'exemple de la conformité, à l'heure actuelle, notre capacité d'audit est de 10 audits par année, alors que nous avons 300 signataires. Faites le calcul vous-même pour voir à quelle fréquence on va pouvoir se rencontrer. Donc, il y a un problème d'échelle qu'il faudra aborder et il n'y a pas de miracle. Ce genre de travail nécessite des ressources humaines. Mais nous voulons avoir une discussion constructive, nous voudrions avoir une discussion où les priorités sont identifiées. Nous voulons aider les autorités publiques au niveau de leur timing pour le budget, etc. Nous comprenons les difficultés qui existent. Mais nous devons tous être conscients des attentes qui sont placées sur cette organisation et du niveau travail que cela nécessite. Si vous n'avez pas de chiffres dans vos classeurs aujourd'hui, c'est tout simplement parce que parfois, le processus ou la forme est tout aussi important que le fond. La plupart d'entre vous le comprendront autour de cette table. Nous avons une réunion du Comité des finances qui est prévue pour le mois de juillet et qui va générer des chiffres très détaillés. On vous les fournira aussitôt que possible, beaucoup plus tôt qu'on ne le fait à l'habitude, en prévision de la réunion du Comité exécutif de septembre. Ensuite, il y aura une réunion en septembre au niveau du Comité exécutif. D'autres possibilités de raffiner, peaufiner les choses, avant la réunion du mois de novembre. Nous n'allons pas seulement voir sur un horizon de un an, jusqu'à 2018, mais également pour les années ultérieures. Nous voulons intégrer cela à notre planification. Voilà, c'était la vue d'ensemble pour mon rapport.

LE PRÉSIDENT : Il y aura plusieurs rapports détaillés sur la voie de l'avenir. J'aimerais accueillir le président Jean-Christophe Rolland, de la Fédération de l'aviron, qui représente l'association des fédérations internationales pour les Jeux olympiques d'été. Des questions que vous aimeriez adresser à M. Niggli? Andrew.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Merci, M. le directeur général pour ce rapport fort exhaustif. J'aimerais très brièvement aviser le Conseil qu'une réunion des autorités publiques a eu lieu mardi, cette semaine, et un résumé de ces discussions a été distribué aux groupes. Vous pourrez lire ce communiqué à votre loisir, mais voici les résultats clés. Les autorités publiques ont accepté de renforcer la collaboration dans tout le groupe des autorités publiques pour appuyer la mission de l'AMA, protéger le sport propre et les sportifs propres. Les autorités publiques, sous l'initiative de la vice-présidente, Mme Helleland, vont développer un cadre de collaboration officiel qui sera introduit en 2018. Le groupe des

autorités publiques appuie également le développement très positif pour renforcer la conformité en cas de dopage, et le développement très positif par rapport à cette autorité de contrôle indépendante, à la suite de la réunion du Comité directeur qui a eu lieu à Paris. Le groupe a parlé du travail que l'AMA devait faire et a souligné ce que le directeur général a affirmé, c'est-à-dire avoir un budget bien spécifique, axé sur les résultats. L'AMA doit devenir l'organisme de réglementation indépendant pour la lutte contre le dopage et accueillir le travail qui sera fait par le Comité de la gouvernance. Ensuite, la préparation pour MINEPS VI et la conférence des parties de l'UNESCO, surtout dans la foulée de cet environnement du Rapport McLaren, où il y a beaucoup d'enjeux qui demeurent non résolus. Les autorités publiques appuient le rôle continu de l'INADO, qui représente le réseau des ONAD. Il est important d'entendre la voix des sportifs et d'appuyer l'amorce d'une discussion avec Montréal International en ce qui a trait à nos locaux. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Merci, y a-t-il d'autres observations, d'autres questions, que vous aimeriez présenter à Olivier? Dick Pound, bonjour.

M. POUND : Bonjour. J'ai une question et une observation, Monsieur le Président. La question émane de la note 3.7 du rapport d'Olivier, et je serais curieux de savoir quel genre d'avancées ont été réalisées pour la surveillance de la conformité au niveau de la convention.

Et mon observation porte sur le point 4, la question du clenbutérol. Je dois vous dire que j'ai été déçu de voir dans quelle mesure l'AMA a été frappée à la suite de son implication dans cet épisode. Le contexte était une réanalyse d'échantillons ciblés, à la suite des jeux de Beijing. Il y avait des quantités de traces qui ont été retrouvées. La position de l'AMA indiquait que les niveaux découverts concordaient avec une contamination par la viande ingérée, et qu'ils concordent également avec le fait qu'on aurait pris des doses de clenbutérol qui n'auraient pas quitté le système des athlètes au moment des jeux. Avec le plus grand des respects, lorsque vous avez une nouvelle analyse qui est effectuée, un nouveau contrôle qui est effectué dans ce sens, il incombe aux parties responsables de poser la question aux sportifs. Peut-être qu'on a été trop vite en disant que si une défense avait été offerte, expliquant que c'était après l'ingestion de viande contaminée, on aurait pu prendre la décision de ne pas interjeter appel au TAS. Mais les sportifs auraient eu à répondre à la question de savoir comment le clenbutérol s'est retrouvé dans leur système. On a donné l'apparence d'être mous, d'être trop cléments, puisqu'on a collaboré avec une position qui a évité de poser la question. Et cela affecte la réputation de l'AMA.

LE PROFESSEUR ERDENER : Au nom du mouvement olympique, nous aimerions remercier M. Niggli pour son exposé fort exhaustif et fort détaillé.

M. PATEL : Comme vous l'avez noté dans vos remarques, la ministre Tracey Crouch n'est pas en mesure d'assister à la réunion en raison d'engagements qu'elle avait au Royaume-Uni, mais elle souhaite une bonne réunion, à vous et à tous les membres du Conseil de fondation. Merci à l'AMA d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui et les réunions préliminaires qui nous ont amenés à aujourd'hui. C'est toute une entreprise. Merci à la ville de Montréal qui célèbre son 375<sup>e</sup> anniversaire. Finalement, dernier remerciement de la part de notre autorité publique à mes collègues de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et à mon collègue australien, pour le travail qu'ils ont effectué et pour la coordination de la position des autorités publiques en préparation de cette réunion.



Il y a 3 points que j'aimerais soulever, relativement au rapport du directeur général. D'abord, l'enquête McLaren. Nous en avons discuté entre les gouvernements en Europe, et nous voulons exprimer nos préoccupations quant au temps que ça a pris pour enquêter sur ces affaires. Et nous exhortons l'AMA à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer un petit peu la cadence et le processus, aussitôt que possible. Nous aimerions également demander que ce processus soit bien coordonné et qu'il ne soit pas subdivisé en plusieurs petites enquêtes, en reconnaissant, bien sûr, que les fédérations internationales n'ont pas toute la même taille. On propose que de l'aide soit offerte aux FI qui ont de la difficulté à enquêter sur ces affaires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : La situation concernant le clenbutérol doit être examinée dans un contexte global car nous n'avons pas d'analyse ou de tests qui permettent de faire la distinction entre la prise de clenbutérol à des fins de dopage et la consommation accidentelle, lorsque l'on a mangé de la viande normalement. Il faut donc faire avec cette réalité, traiter toute la question de façon pragmatique. Il y a eu plus de 400 cas au cours des dernières années, menant à des résultats anormaux, compatibles avec la contamination par la viande. Dans ces cas, il n'y a pas eu de sanctions, et cela, pour une raison très simple : en toute justice, on ne peut considérer un athlète responsable d'avoir consommé cela par de la viande, alors qu'il n'a aucun contrôle sur la viande qu'il consomme. Ces cas, qui nous viennent des reprises d'analyses, ne pourraient pas être remportés devant le tribunal. Tout le monde est d'accord là-dessus. La question à poser à l'athlète est simplement : « est-ce que vous étiez en Chine à ce moment-là? » On dira : « oui, oui... ». Or, ces échantillons ont été prélevés à différents moments et tous les niveaux étaient tous compatibles avec ce critère. Pour aller plus loin, il aurait fallu rouvrir les échantillons et détruire toute possibilité d'analyse ultérieure. On a un certain nombre de projets de recherche en cours, et on espère qu'on disposera des moments voulus pour pouvoir faire la distinction entre les deux. Je ne dis pas que la situation est satisfaisante, mais c'est simplement la réalité. Nous souhaitons trouver la meilleure façon de procéder. À l'avenir, au cours des prochaines semaines, nous allons discuter de la question avec le groupe juridique, pour voir si, du point de vue juridique, on peut formuler des conseils, des avis quant à la meilleure façon de procéder. Nous espérons que nous aurons la réponse du côté scientifique. Mais pour le moment, ce cas auquel vous faites référence a été traité tout comme les 400 autres cas relevant des mêmes critères.

Maintenant pour revenir sur le point du Royaume-Uni, il faut être très clair. Je crois qu'il y a une certaine confusion. Il n'y a pas d'enquêtes en cours à proprement parler. Ce que l'on demande à la fédération internationale, c'est de voir la preuve recueillie par M. McLaren qu'il a mise à leur disposition, en utilisant les différents mécanismes existants, entre autres le site Web; et de déterminer au cas par cas s'il y a suffisamment de preuves, bien sûr; que l'on demande à chaque fédération internationale de voir si dans leurs dossiers, ils pourraient disposer d'autres éléments qui pourraient enrichir le dossier. Mais dans la plupart des cas, il est peu probable de trouver plus d'informations concernant tel ou tel athlète à partir des dossiers. Donc, il ne s'agit pas d'avoir plus d'enquêtes. On demande simplement aux fédérations internationales de prendre ce qui existe et de déterminer si elles ont suffisamment d'éléments pour aller de l'avant. À l'AMA, nous revoyons toutes les décisions pour déterminer si nous interjetons appel devant le TAS. Si nous sommes d'accord avec la décision rendue, ou si nous préférons faire appel. Comme je l'ai déjà dit, il faut avoir des attentes réalistes. Il y a bien des cas pour lesquels il n'y a pas suffisamment de preuves, tout simplement. Parce que dans la plupart des cas, ces

preuves n'existent pas ou n'ont pas été fournies au professeur McLaren, ou elles ont été détruites lorsque l'échantillon a été détruit. Tout ceci pour vous dire que les données probantes ne sont pas là. Il faut accepter cela pour des considérations juridiques. Nous travaillons très fort avec les fédérations internationales pour nous assurer qu'elles suivent bien la procédure. Nous essayons d'apporter aux fédérations internationales tout notre appui. Nous examinons les preuves qui ont pu être recueillies, mais on ne peut pas parler d'enquêtes, c'est très important d'établir cette distinction. La seule façon d'obtenir plus de preuves dans toute cette histoire serait grâce au programme Brisez le silence!. Peut-être que l'on pourrait obtenir plus de preuves de la part des lanceurs d'alerte. Mais pour le moment, ce n'est pas le cas.

LE PRÉSIDENT : D'accord, merci beaucoup. Andrew.

M. RYAN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur le point du Royaume-Uni avec un peu plus d'informations. Merci, M. Niggli, de ces explications très claires quant à la façon dont les fédérations internationales traitent de la situation à la suite du Rapport McLaren, surtout pour les athlètes particuliers. Mais pour nous, pour l'athlète qui est toujours en compétition, c'est mentionné dans le Rapport McLaren, ça nous donne des indications. Dans la majorité des cas, il n'y a pas suffisamment de preuves pour pouvoir monter un dossier judiciaire. Mais ça nous donne suffisamment d'informations pour pouvoir cibler ces athlètes à l'avenir.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier, pour tout cela. Je pense que nous pouvons passer maintenant au point 3.1.1, les conséquences de la non-conformité. Je vais demander à Jonathan Taylor, qui préside le Comité de la révision de l'examen de la conformité, de faire sa présentation. Il va vous dire ce que l'on prévoit de faire et nous aurons besoin de votre approbation pour aller de l'avant. Merci.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Je suis très heureux de participer à ma première réunion du Conseil. Vous avez un document qui vous a été soumis, et j'ai une petite présentation qui reprendra les principes essentiels que je soumettrai à votre attention. Tout le monde sait que la première version du Code et les exigences de conformité permettaient en fait d'avoir les piliers de départ. Cela permettait d'avoir les règles et les principes nécessaires pour le Code, pour mettre en œuvre ce Code et assurer la conformité. Il y a des dispositions dans le Code sur la conformité et sur la façon de sanctionner la non-conformité. Mais ça n'a jamais été testé. Ce que l'on voulait surtout, c'était d'assurer que l'on était tous sur un pied d'égalité pour garantir la conformité et le respect du Code par les individus.

C'est en novembre 2015, quand le scandale russe a éclaté, que ces dispositions ont été examinées à la loupe et ont été testées. Le Conseil de la Fédération internationale d'athlétisme a suspendu la fédération athlétique de Russie en 2016. Nous avons réagi à cette situation. Le Code laissait le soin à chaque signataire de déterminer comment réagir en cas de non-conformité, et quelles sanctions prendre. L'approche a été diverse. On a eu des approches différentes pour toutes sortes de raisons différentes. Ce qui a révélé qu'il y avait en fait des faiblesses dans les dispositions actuelles, car cela mettait en lumière les faiblesses des uns et des autres. Cela a montré également que si on déterminait qu'une ONAD était en non-conformité, ça ne faisait que compliquer les choses. Parce que là, il y avait une lacune, un vide qui se crée, puisque nous ne pouvons pas faire de vérification et d'examen antidopage. Et on crée des difficultés. On voulait essayer de résoudre un



problème, et on en a créé un autre. Lors de la dernière réunion, celle de novembre, ce même Conseil a approuvé en principe un cadre qui permettrait de déterminer les conséquences graduelles et proportionnelles en cas de non-conformité. René Bouchard, mon prédécesseur, vous avait présenté un tableau. Maintenant, la question est de savoir ce que nous pouvons faire pour donner suite à cette décision de principe prise par ce Conseil. Le groupe de travail sur la conformité et le CRC, de concert, à la suite des réserves et des inquiétudes exprimées par les partenaires, ont donc décidé de revoir le Code pour éviter d'avoir cette approche fragmentaire qui existait. Ils ont décidé également d'élaborer un cadre qui permettrait d'avoir des conséquences prévisibles, proportionnelles, et graduelles pour une non-conformité par les signataires. Il était important d'avoir une procédure très claire, très transparente, pour l'imposition de conséquences en cas de non-conformité. On a bien établi que ce qu'il faut faire avec cette procédure, c'est d'éviter la non-conformité. C'est le but. Il faut aider les partenaires lorsque l'on détermine qu'il y a une non-conformité, pour éviter les situations de non-conformité. Il faut donc établir clairement que pour encourager la non-conformité, il faut avoir un bon mécanisme en cas de non-conformité. Ce que l'on a vu très clairement, surtout dans le cadre du symposium de mars, lorsque l'on a demandé aux signataires de déterminer leur priorité essentielle, c'était la non-conformité. Le représentant des athlètes et bien d'autres partenaires ont dit clairement que si l'on voulait l'égalité pour tous, il faut bien sûr s'occuper des cas d'individus qui sont en non-conformité. Mais il faut prévoir également un mécanisme pour assurer la conformité par les signataires. C'est la seule façon de pouvoir offrir les mêmes chances pour tous.

Nous avons travaillé et déterminé comment donner suite à la décision de principe que vous avez prise. Il est nécessaire d'amender les articles du Code touchant à la conformité pour donner force à votre décision, et plus particulièrement à l'article 23 du Code. Il sera également nécessaire, d'après nous, d'avoir un standard international pour la conformité par les signataires, offrant un processus détaillé de soutien aux articles du Code qui auraient été révisés. Une procédure détaillée expliquera, malgré les possibilités de correction des non-conformités, pourquoi il y a encore des problèmes et pourquoi les dispositions prévues n'ont pas été respectées par les signataires. Dans la mesure du possible, ce processus que l'on aura pour les signataires doit reprendre et refléter un peu le processus qui existe pour la non-conformité par les individus. Si, en vertu de leur code, les individus violent les règlements, il y a une procédure qui détermine comment cette non-conformité est établie et comment les sanctionner. Et lorsqu'il s'agit de non-conformité par les signataires, on devrait reprendre un peu la même procédure. Bon, il y a beaucoup de choses sur ce cliché, mais je vais essayer de les expliquer dans un premier temps. L'AMA va travailler très fort avec les signataires en non-conformité, pour les aider à apporter les corrections voulues à leur situation de non-conformité. C'est dans les cas où ça ne marche pas que l'on passe au stade suivant. Au CRC, les signataires ont encore une autre possibilité de remédier à la situation. Si, toutefois, on se retrouve toujours avec une situation de non-conformité, il est proposé que l'on se tourne vers le Conseil de la fondation, et une recommandation sera faite, indiquant que l'AMA affirme au signataire cette non-conformité, identifiant le type, la nature de la non-conformité, sa gravité et son importance; donc, la catégorie dans laquelle cela s'inscrit, expliquant l'ascension qui s'appliquera dans ce cas particulier, en puisant dans cet éventail de sanctions que vous avez approuvées en novembre. Le signataire devra donc approuver ou contester la déclaration et les sanctions. C'est un peu le même processus que lorsqu'une ONAD ou une FI détermine qu'il y a eu une violation de règles par un individu. On va déterminer quelle est la non-conformité, quelle

est la sanction, et l'athlète est informé et invité à répondre. Cela dit, l'athlète peut accepter la déclaration de violation et la sanction. L'issue sera donnée. Ici, le signataire pourra accepter la déclaration de violation ainsi que la sanction, et dans ce cas, ce sera une décision finale exécutoire pour tous les signataires. Mais s'il y a contestation de la déclaration de non-conformité, de la même façon qu'un individu peut se tourner vers un comité ou tribunal, le signataire peut faire la même chose, s'adresser, donc, à un panel indépendant qui sera invité à rendre la décision. De la même façon que pour les individus, il sera possible pour une partie ou l'autre d'interjeter appel de la décision du panel de première instance. L'une ou l'autre des parties peut donc interjeter cette décision devant le TAS. Ce qui est très important ici, c'est qu'une fois qu'il y a une décision finale rendue, soit par acceptation de la position de l'AMA par le signataire, soit parce que le point de vue de l'AMA est maintenu après appel par le tribunal indépendant, ou parce que la décision est prise par le TAS, une fois que l'on arrive à une décision finale, tout comme l'article 15 du Code prévoit que les signataires reconnaissent et mettent en œuvre les décisions finales pour les athlètes particuliers, on propose ceci. Une fois que la décision finale a été rendue confirmant la non-conformité par le signataire, une sanction est choisie parmi celles que vous avez approuvées en novembre. Et une fois que tout cela est établi, tous les signataires doivent reconnaître et mettre en œuvre la sanction dans leur domaine de compétences particulier. La dernière étape, tout comme avec les athlètes particuliers, il peut y avoir des conditions pour le rétablissement. Après une période de non-admissibilité, il peut y avoir des conditions de rétablissement du signataire, des conditions à remplir pour ce rétablissement, la récupération des droits.

Voici donc les grandes lignes de la proposition. Il faut comprendre très clairement ce qui est proposé et le processus pour éviter la non-conformité. Il est important de bien comprendre également ce que l'on est censés faire lorsqu'on a déterminé qu'il y avait non-conformité, et que les mesures voulues n'ont pas été prises pour remédier à la situation. Maintenant, une proposition quant à l'échéance et au calendrier. Il faut commencer par changer un article du Code. Un peu plus tard, on parlera également de la possibilité d'une révision plus générale du Code. Mais là, ça va demander du temps et il faudrait attendre jusqu'à au moins 2020, avant que les changements soient faits. Compte tenu des messages entendus des partenaires, à savoir que ce serait beaucoup trop long, les partenaires demandent à l'AMA d'agir beaucoup plus promptement pour remédier aux déficiences mises à nue, à la suite du scandale actuel. Donc, ce que nous proposons, c'est de commencer une ronde de consultation dès le 1<sup>er</sup> juin, et ensuite de publier des propositions à certains articles du Code et une proposition de standard international. On aurait des consultations qui dureraient jusqu'à la fin juillet. On recevrait les commentaires, et ensuite, des articles et le standard pourraient être révisés et publiés en septembre. On aurait donc les réponses pour la mi-octobre. Et si, je dis bien si l'on considère que l'on a obtenu un consensus assez large et que le consensus a permis d'obtenir le consensus nécessaire, alors notre objectif serait, en novembre, de revenir au Conseil de la fondation pour demander l'approbation des articles amendés et du standard international, qui entreraient en vigueur trois mois plus tard, trois mois après votre approbation. Très bien. Je veux être clair. Ce calendrier est très ambitieux, mais c'est pour une raison donnée. Les partenaires souhaitent que l'AMA réagisse et remédie aux lacunes. Les athlètes doivent respecter le Code. On dit que les signataires doivent également respecter les mêmes obligations. Si tous les signataires ne respectent pas les règles, on ne peut pas parler d'égalité pour tous. Donc, c'est un défi considérable pour l'AMA, mais c'est également une occasion, une

opportunité donnée à l'AMA de montrer qu'elle sait réagir, et efficacement, face à ce genre d'enjeux.

Bien sûr, il faudra obtenir un consensus large. Nous avons rédigé ces dispositions en fonction des problèmes qui ont été mentionnés, des préoccupations exprimées. Nous avons également essayé de prévenir toute autre préoccupation afin que les gens puissent comprendre que l'on peut arriver à un consensus avec ces propositions. Si, toutefois, nous n'arrivions pas à obtenir ce consensus, si l'on considère que notre échéance est trop ambitieuse, en novembre, nous demanderons votre approbation pour continuer le processus en espérant pouvoir nous retrouver à la même période de l'année prochaine, en mai, avec quelque chose sur lequel on sera d'accord. C'est toutefois un défi que nous devons essayer de relever. D'après nous, nous devons vraiment essayer d'obtenir ce consensus d'ici la prochaine réunion de ce Conseil. Je souhaite souligner qu'il ne s'agit pas ici de court-circuiter les consultations qui s'imposent. Nous voulons nous assurer d'avoir toutes les consultations voulues avec les différents partenaires. Tout le monde devrait avoir la possibilité de faire connaître leurs commentaires. Nous avons bien l'intention de prendre en considération ces commentaires. Mais si nous ne pouvons pas vraiment faire les choses selon le calendrier présenté, nous attendrons. L'AMA a là une occasion exceptionnelle de répondre à une demande qui vient des partenaires, celle d'agir rapidement. Je demanderais donc au Conseil de fondation de nous donner la possibilité de répondre à cette demande. Monsieur le Président, voici donc pour mes commentaires, quant à ce que nous proposons pour l'avenir.

Très rapidement, dans l'intérim, nous voulons nous assurer du fait que tout le monde a très bien compris la situation. Il est très important de savoir quelle est la position actuelle. Il est très important de s'entendre sur la pratique. Dans le passé, il y a eu une approbation de cette procédure, mais au cas par cas. Il n'y a donc rien de complètement différent. Mais il est très important de rappeler simplement la pratique qui s'est développée avec le temps. Le Conseil de fondation doit être très à l'aise avec ce qui est proposé. De quoi s'agit-il? Très brièvement, voici ce que peut faire l'AMA en cas de non-conformité. Il s'agit de politiques déjà approuvées par le Conseil de fondation. Voici donc ce que l'on a développé avec le temps pour éviter que l'on continue à avoir des problèmes. Nous voulons aider les parties à combler les lacunes et les vides, aider les organisations antidopage à continuer à faire leur travail, avec le contrôle et l'appui voulus. On va vous expliquer plus tard comment cela s'est fait dans le cas de la Russie. Un rappel avec le Code actuel. J'ai parlé d'un article en place, cet article qui permet aux partenaires de déterminer, pour leur domaine de compétences, ce qu'ils vont faire en cas de non-conformité. Donc, Monsieur le Président, nous n'avons rien de complètement changé. Il est très important pour l'avenir de s'assurer que tout le monde a bien compris quelle est la situation actuelle, qu'on accepte la situation actuelle et les règles actuelles, avant de pouvoir passer à l'élargissement de cette procédure aux signataires.

LE PRÉSIDENT : Merci. Avez-vous des questions à la suite de cette présentation?

M. BESSEBERG : Je voudrais proposer que l'on amende un article particulier. Préciser la situation des fédérations nationales et des agences antidopage, lorsque leurs signataires ne sont pas en conformité. Il arrive souvent que les fédérations internationales n'aient pas d'influence particulière sur ce que font leurs ONAD ou le comité olympique. Nous, par exemple, la fédération internationale, nous avons des règles et des règlements. On peut dire que le membre national subira les conséquences prévues si les règles ne sont pas

suivies. Mais il y a les signataires, il y a les athlètes qui vont être couverts. Mais les fédérations et les organismes locaux et nationaux ne sont pas couverts. Cela a été mentionné lors des discussions avant Rio et par le Rapport McLaren. Merci.

M. ESTANGUET : Cette fois-ci, je vais parler en français. Merci beaucoup pour la présentation. Je pense que c'est vraiment un sujet important pour les athlètes. Après ce qui s'est passé ces derniers temps, il y a une véritable attente vis-à-vis des athlètes de pouvoir avoir des sanctions en cas de non-conformité. J'ai bien compris l'enjeu et l'objectif : essayer de trouver le consensus, essayer de travailler sur un calendrier ambitieux. Je pense que c'est important de le souligner. Je ne peux que vous soutenir dans ce calendrier ambitieux, tout en respectant bien évidemment les positions des différentes parties prenantes pour trouver ce consensus. Mon point concerne plus, encore une fois, la nécessaire transparence et indépendance. Ma question serait : comment pouvez-vous nous assurer que le pouvoir de sanction et de décider des sanctions pour les parties non conformes soit bien entre les mains d'un organisme plus indépendant, et pas seulement entre les mains de l'AMA? Il nous paraît vraiment important pour la communauté des athlètes qu'il y ait une séparation des pouvoirs entre ceux qui donnent les règles, qui édictent les règles, et ceux qui sanctionnent en cas de non-respect de ces règles. Merci.

M. BAUMANN : Je veux commencer par remercier M. Taylor pour sa présentation très claire et pour tout le travail qui a été fait. Au nom du mouvement olympique et du sport olympique, je voudrais commencer par dire que nous sommes tout à fait d'accord avec la déclaration de base. Le rôle de l'AMA est un rôle de réglementation mondiale contre le dopage. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette vision. Nous appuyons également ce qui a été dit par M. Taylor, à savoir qu'il y a vraiment un besoin, et on peut le constater essentiellement avec les 18 années d'expérience, après ce qui s'est passé récemment. Il est important d'avoir pour les sanctions une meilleure orientation, une meilleure coordination entre les signataires. Et le seul organe qui peut assurer une certaine harmonisation, une certaine uniformité, c'est l'organe de réglementation. Et je pense que c'est un rôle qui conviendra parfaitement à l'AMA. Donner ce cadre général. Nous sommes donc en faveur d'une codification, une espèce de barème de conséquences en cas de non-conformité, pour avoir un ordre de grandeur plutôt que telles sanctions pour tel type de non-conformité ou tel type de violation. C'est un peu comme ce qu'on retrouve dans certains traités de code pénal. Comme Tony Estanguet l'a dit, le pouvoir de sanction doit être délégué à un organe indépendant et dépendant de toutes les parties prenantes. Le mouvement olympique pense que la cour d'arbitrage pourrait être l'entité indiquée pour ce genre de choses. C'est simplement une idée que je voulais mettre sur la table. On pourrait donc avoir un cadre graduel de sanctions. L'élément clé, c'est que le tout doit être codifié dans un cadre général plutôt que dans un standard international. Ce serait la même chose pour les conditions et les critères de rétablissement. Il faudra donc avoir les mêmes conditions, les mêmes critères pour le rétablissement des signataires.

Maintenant, pour ce qui est du calendrier, on préfère que cela n'attende pas une révision générale du Code. Quelles seront les conséquences de la non-conformité pour les entités sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle, telles que les fédérations nationales? Par ailleurs, nous comprenons ce qui a été dit par l'athlète et par l'AMA, à savoir que la question est urgente. On ne peut donc pas attendre que tout le Code soit révisé. Mais le consensus tourne autour de l'idée qu'il y a vraiment une urgence et que nous appuyons

bien sûr les mesures intérimaires que M. Taylor nous a présentées dans les grandes lignes. Merci.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci beaucoup, Jonathan Taylor, pour cet exposé et pour cette optique éclairante sur les travaux du CRC. Au nom des autorités publiques, j'aimerais vous dire la chose suivante. Il est crucial que nous appuyions la proposition du CRC pour la création d'un standard international de conformité, avec les changements qui s'imposent au niveau du Code, et ce, aussi vite que possible. La surveillance de la conformité est l'objectif, le mandat essentiel de l'AMA. Établir ce genre de standard pourrait nous permettre de nous acquitter du mandat dont le Conseil de fondation a convenu l'an dernier. Pour les autorités publiques, Monsieur le Président, il est essentiel d'avoir quelque chose en place, nous l'espérons, au début de l'année 2018. Il ne faut pas attendre qu'il y ait une pleine révision du Code pour aller de l'avant. Peut-être, à ce moment-là, qu'on n'aura pas d'outils significatifs avant 2021. C'est ce que ça pourrait vouloir dire. C'est un horizon temporel trop éloigné, on ne peut pas se permettre d'attendre si longtemps. Nous savons que du point de vue des autorités publiques, nous comprenons que c'est un calendrier extrêmement ambitieux. Mais c'est un calendrier qui est absolument essentiel, et c'est pour ça que nous appuyons le comité. Tout le monde conviendra qu'il sera trop tard que d'attendre une pleine révision du Code. Les gouvernements appuient fortement ce processus et l'idée que ce processus démarre immédiatement, après la fin de cette réunion.

MME. SCOTT : J'aimerais emboîter le pas aux commentaires de Linda, avec le rapport du Comité des sportifs. Avec les calendriers établis par Jonathan et le CRC, c'est une priorité des sportifs depuis très longtemps. C'est quelque chose que nous demandons depuis très longtemps. Le premier objectif de l'AMA dans cette lutte contre le dopage était d'établir des sanctions pour les sportifs non conformes. Il faut que les règles s'appliquent à tous. Que ce soient les sportifs, on a commencé d'abord par établir les sanctions pour les sportifs, mais il faut s'assurer qu'il y ait conformité à tous les égards. Il faut que ce processus soit terminé aussi rapidement que possible.

M. POUND : Merci, Monsieur le Président. Je suis certainement en faveur de cette proposition, de mettre tout cela sur la voie accélérée. On devrait leur donner toutes les possibilités de le faire aussi rapidement que possible. Nous devons faire la démonstration que nous sommes en mesure de répondre en temps réel à des problèmes identifiés, sans avoir à les remettre dans l'attente d'une révision générale du Code.

Ma deuxième observation. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon ami, Tony Estanguet. Dans tout système réglementaire à travers le monde, l'organisme de réglementation a le pouvoir d'imposer des sanctions intérimaires, si nécessaire. Bien sûr, ces sanctions peuvent faire l'objet d'un appel devant le TAS. Je ne vois pas pourquoi il nous faut avoir cette instance provisoire qui a été identifiée, qui va créer un autre niveau de processus organisationnels. Cela me semble être une perte de temps.

LE PRÉSIDENT : Jonathan, bienvenu. Jonathan Coleman, ministre des Sports pour la Nouvelle-Zélande.

M. COLEMAN : La Nouvelle-Zélande appuie fortement la proposition du CRC et également le calendrier. Mais si l'on regarde la vue d'ensemble, la crédibilité du sport à l'échelle internationale est sur la sellette. Pour ce qui est des Jeux olympiques d'été, le

manque de leadership par rapport aux sanctions a été très décevant. Il est important pour nous que ce régime et ce système soient mis en place avant les Jeux olympiques d'hiver. Et collectivement, au niveau de l'AMA, nous devons voir comment on pourra concrétiser ceci, plutôt que de trouver des raisons pour remettre cela à plus tard. J'encourage le CIO à adopter une position de leadership solide à cet égard, parce qu'il faut offrir plus qu'un soutien de principe. Il faut faire vite, on ne peut pas attendre qu'il y ait révision du Code. Parce que si on ne le fait pas avant les Jeux olympiques d'hiver, encore une fois, cela va susciter des questions par rapport au leadership au niveau international dans le Mouvement sportif, et sur l'engagement que nous prenons pour que tout le monde concoure sur un même pied d'égalité. Je ne pourrais jamais assez souligner la nécessité d'accélérer la cadence et d'y aller aussi vite que possible. J'appuie fermement le calendrier mis de l'avant par le CRC.

MME. COVENTRY : J'aimerais me faire l'écho des propos déjà exprimés en disant que pour regagner la confiance des sportifs, il serait dans notre intérêt de nous assurer que ce processus soit mené à bien de façon efficace et rapide.

M. WARIO ARERO : Bonjour, merci beaucoup à tous les intervenants. Mon point de vue porte surtout sur la question de la bureaucratie. Il ne s'agit pas d'ajouter une autre couche de complications, surtout lorsque l'on vient d'un pays du tiers-monde, les choses sont déjà assez complexes. Essayez de faciliter la vie de ceux qui souhaitent être conformes.

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. Mes collègues sportifs ont déjà été très clairs. Je voudrais tout simplement confirmer leurs propos. La commission des sportifs du CIO, c'est ce que nous souhaitons, une action rapide, c'est ce que nos membres nous ont dit.

LE PRÉSIDENT : Merci. Jonathan, aimeriez-vous réagir? Vous avez entendu un certain nombre de messages identiques, mais il y a une question précise à laquelle il faudrait essayer de répondre. Et ensuite, on avancera aussi rapidement que possible avec l'ensemble du dossier.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Merci pour tous ces commentaires fort utiles. M. Besseberg, je suis tout à fait d'accord, c'est une position intéressante dans laquelle se retrouvent les fédérations nationales. Dans le système actuel, il incombe d'abord aux fédérations internationales de surveiller et d'appliquer la conformité par les fédérations nationales. Les fédérations nationales sont à la merci de leur fédération internationale pour se conformer. Et leurs comités nationaux olympiques doivent également se conformer. À plusieurs égards, on l'a vu dans divers cas en 2016. C'est une influence importante, s'assurer que les signataires soient conformes, parce que leurs membres leur demandent d'être conformes. Il s'agit de structures que nous mettons en place, qui ont été mises en place il y a quelques années et qui n'ont pas été mises à l'épreuve jusqu'à maintenant. Nous avons maintenant l'occasion, avec cette consultation, d'examiner ces enjeux et nous aurons beaucoup de possibilités de faire des commentaires pour nous assurer que la position des fédérations internationales soit bel et bien abordée dans ces propositions. Je ne pourrais pas être plus précis que cela. Par contre, je reconnais que c'est un point qui nécessitera notre attention à l'avenir.

M. Tony Estanguet, merci pour ces commentaires. J'aimerais être clair. Je comprends le principe de la séparation des pouvoirs. La proposition vise justement à respecter ce



principe. Comme c'est le cas des non-conformités par un sportif ou par un personnel de l'entourage des sportifs, comme c'est le cas dans cette situation, l'ONAD et la FI imposeraient une sanction. Par contre, si c'est contesté, cela irait devant un panel d'auditions, et ensuite le TAS, pour voir si l'affirmation de non-conformité et la sanction mise de l'avant par l'AMA ne sont pas acceptées par le signataire. Il y aura un tribunal indépendant, un TAS indépendant, qui prendra la décision.

Si vous me le permettez, je passerai aux propos de M. Pound. J'accepte tout à fait que c'est un palier supplémentaire qu'on ajoute. Dans le cadre des consultations qu'on aura avec nos partenaires constitutifs, peut-être qu'on se dira que si c'est une situation contestée, que ça aille directement au TAS et ce sera donc une contestation en une seule étape. Et ce sera suffisant. Et si c'est cela, le consensus, je l'accueille avec plaisir. Dans cette proposition, nous essayons de mieux expliquer les choses, de clarifier les étapes pour que les gens comprennent que nous respectons le principe de la séparation des pouvoirs. C'est le même processus suivi que pour un sportif individuel. Si c'est ce que vous souhaitez, c'est ce que nous ferons. Il faudra également aborder la situation de mesures intérimaires dans le cas d'une situation ou d'un cas urgent. Il y a des propositions qui seront faites à cet égard dans le document qui sera distribué pour faire face à ces situations.

M. Baumann, merci pour vos commentaires. Ces sanctions, comme c'est le cas dans toutes situations de non-conformité, on veut avoir une prévisibilité et une flexibilité. L'idée est de trouver un équilibre entre les deux. Cette entente de principe par ce Conseil en novembre offre justement une fourchette de sanctions. Nous clarifierons la fourchette de ces sanctions. Dans la mesure où il y a des principes qui permettent une prévisibilité pour tous, qu'il y ait une exigence claire, et des principes qui permettent également une certaine flexibilité à l'intérieur de ces principes, pour nous assurer que la sanction est proportionnée à la situation en jeu.

Je vous ai également entendu dire que vous vouliez avoir des mesures rapides et efficaces. Le consensus devrait l'emporter sur l'urgence. Le défi pour nous, pour les rédacteurs, c'est d'essayer de bien cerner les principes de base qui émanent de ce débat public, de bien les comprendre pour nous assurer d'avoir un consensus aussi rapide que possible. Si on n'en arrive pas à ce consensus, il n'y aura rien à approuver en novembre. Mais c'est le défi qui nous revient, pour nous, dans nos propositions, et pour tous les partenaires constitutifs, pour voir si on pourrait en arriver à ce consensus. Parce qu'il n'y a aucun doute que le monde nous observe, nous surveille, et voudrait qu'on arrive à ce consensus plus tôt que plus tard. Voilà, c'était les éléments clés auxquels je voulais réagir.

**LE PRÉSIDENT** : Merci. La décision est maintenant très claire. La proposition, telle que soumise par Jonathan. Est-ce que vous êtes d'accord? On y ajoutera également tous les autres renseignements discutés dans le cadre des réunions préalables. Ce document sera distribué pour consultation à compter du 1<sup>er</sup> juin. Il s'agit d'aller vite, c'est ce qu'ont souhaité la plupart des intervenants. Mais est-ce que vous êtes d'accord? On a besoin de votre approbation à cette réunion. Merci.

Merci, Jonathan. Très bon travail. Nous sommes le 18 mai, et c'est censé être distribué au 1<sup>er</sup> juin. Donc, deux semaines de travail acharné vous attendent.

### DÉCISION

Proposition de développer un processus de consultation pour un standard international pour la conformité au Code des signataires approuvée.

#### **3.1.2 Groupe de travail sur la gouvernance – rapport de l'expert**

LE PRÉSIDENT : Passons maintenant à un autre groupe de travail important, celui qui s'est penché sur la question de la gouvernance. Pour nous présenter ceci, je vais demander à Akaash Maharaj, l'un de nos experts, de vous livrer un compte-rendu du travail qui a été effectué à ce jour, et comment il envisage d'aller de l'avant. Il sera également ravi d'entendre vos suggestions pour améliorer ce processus. Akaash, où êtes-vous?

M. MAHARAJ : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette présentation. Comme l'a dit notre président, je rends compte, au nom du groupe de travail, des questions de gouvernance de l'AMA. Et pour vous remettre en contexte, je suis l'un des deux experts avec Huw Roberts pour aider le comité à émettre des recommandations, à soumettre pour la considération du Comité exécutif et du Conseil de fondation. J'agis comme responsable de l'organisation mondiale des parlementaires contre la corruption. Et je suis un ancien athlète pour le Canada, et un membre du Comité national olympique canadien.

Il y a 68 points qui sont résumés, à la suite de la réunion qu'on a eue en mars, au niveau de notre groupe de travail. Tout cela vous est fourni dans votre document. Je n'ai pas l'intention de vous laisser en les passant en revue individuellement. Mon objectif aujourd'hui est plutôt de vous donner une idée générale et la genèse de ces recommandations. Comment nous y sommes arrivés, comment les choses avancent et comment la démarche va se dérouler à partir de maintenant. Je vais surtout vous donner un aperçu des conclusions principales, comment nous en sommes arrivés, et vous donner la possibilité de nous livrer vos contributions et de poser des questions.

C'est malheureusement presque illisible, ce que l'on voit à l'écran, à moins que vous ayez de meilleurs yeux que moi. Mais ce qu'il est important de noter dès le départ, c'est de dire qu'il est important pour nous de reconnaître que le contexte qui a donné naissance au groupe de travail est un ensemble de révélations de dopage institutionnalisés en Russie, tel que documenté par le rapport Pound et McLaren. C'est ce qui façonne les motifs et les attentes de toutes les personnes impliquées au niveau du groupe de travail. Mais, quelle que soit la façon dont le groupe de travail a été créé, c'est un exercice précieux pour une organisation qui a presque 20 ans que de prendre un petit peu de recul pour faire le bilan sur où elle se situe, et comment cette organisation réalise son mandat et comment elle pourrait renforcer ses mécanismes et ses processus pour y arriver. Ce que l'on avait il y a 18 ans, et même si on était très prévoyants, il était impossible de prévoir le monde dans lequel nous allons nous retrouver aujourd'hui. Il est donc important que l'on se pose la question afin de voir comment on pourrait améliorer nos structures pour relever les défis du sport à l'échelle internationale au cours de ces années et dans les années à venir.

Nous avons créé un groupe de travail présidé par le juge Kam, du Burkina Faso. Il y a des représentants du Mouvement sportif et des gouvernements. Je félicite les membres du groupe de travail pour l'esprit de collaboration qu'ils ont amené à notre tâche jusqu'à présent. Étant donné le contexte et l'évolution qui a créé ce groupe de travail, il aurait été trop facile pour les participants de ce groupe de travail de tout simplement adopter des positions bien campées et d'agir comme dans un lieu de confrontation pour concrétiser ces tensions. Ils ont plutôt travaillé de façon diligente pour en arriver à un consensus et à une rencontre des esprits. Cela fera avancer la cause de l'AMA, l'intégrité du sport et la collaboration de tous les partenaires constitutifs. Notre première réunion a eu lieu le 20 mars. Le résumé que vous avez sous les yeux a été distribué pour approbation et commentaires des membres du groupe de travail. Notre prochaine réunion est prévue pour le 20 juillet. Notre espoir est qu'avec cette réunion, nous aurons des recommandations détaillées qui seront resoumises au Conseil de fondation et au Comité exécutif pour leur considération.

Maintenant, j'aimerais vous dire et souligner que, en raison de la nature même de ce groupe de travail, je vais parler des améliorations à apporter à la structure et aux processus de l'AMA. Cela veut dire identifier les faiblesses de la structure. Cela ne doit pas non plus nous aveugler quant au fait que l'AMA a été une réussite au niveau du sport mondial. Et la raison pour laquelle nous sommes ici n'est pas attribuable à la faiblesse de l'AMA, mais plutôt à sa force. La volonté de l'AMA est d'exposer et de condamner tout dopage institutionnalisé dans notre système. Bien sûr, ce sera l'une des victoires essentielles dans cette lutte pour l'intégrité dans le sport. Quelles sont les insuffisances, quelles sont les lacunes qui nous ont amenés à ce point-ci? Cela ne doit pas nous aveugler sur le fait qu'avant la création de l'AMA, personne n'a dénoncé la chambre des horreurs qu'on avait en Allemagne de l'Est. Il aurait été impossible pour quelque organisation que ce soit de tenir tête aux acteurs les plus corrompus dans les sports, et de ne pas s'attendre à ce que ces acteurs ne rétorquent pas. L'objectif de notre groupe de travail est de nous assurer que la force que l'AMA a exercée au cours de ces 18 dernières années, eh bien, qu'elle puisse continuer de l'exercer dans les prochaines 18 années, et au-delà. De mon point de vue personnel, en tant que personne dans la profession, dans les affaires internationales et dans la diplomatie, l'une de mes grandes frustrations est la réalité de constater à quel point il est difficile de rendre justice dans l'arène internationale. Les acteurs forts ne sont pas justes. On peut exprimer de hauts principes et des normes très élevées pour certains sportifs, mais les appuyer de sanctions significatives, c'est toute une réalisation dans le monde actuel.

L'une des premières questions qu'il a fallu qu'on se pose en tant que membres de ce groupe de travail, c'est : quel est l'objectif essentiel et quel est le mandat de l'AMA? Parce que le reste, ce sont des détails. S'il n'y a pas de consensus au niveau du Mouvement sportif quant au mandat de l'AMA, sa raison d'être et la place que l'AMA doit jouer dans le système international, rien d'autre ne fonctionnerait. Et il y a un consensus clair parmi tous les partenaires qui composent ce groupe de travail, selon lequel l'AMA est avant tout l'organisme de réglementation du sport, pas un fournisseur de services. Ce n'est rien de banal, ce n'est rien d'anodin. Comme les états tirent leur légitimité du consentement de leur peuple, ces institutions ont ensuite l'obligation et le droit d'exercer l'autorité sur leurs citoyens individuels. C'est aussi le cas pour l'AMA dans son rôle de réglementation. Elle tire sa légitimité du consentement que lui donnent tous les membres autour de cette table, mais ça ne diminue en rien son droit et son obligation de réglementer et de rendre justice

à tous ses partenaires. De ceci découlent des tâches individuelles. Et à qui incomberaient ces tâches? Cela fait l'objet d'un débat et c'est ce que j'aimerais aborder pour le restant de ma présentation. Mais fondamentalement, la raison d'être de l'AMA est de renforcer la règle du droit dans le sport international. L'AMA n'est pas ici pour desservir les besoins d'un partenaire donné ou pour offrir des services à la demande des différents intervenants.

Regardons la structure, maintenant. Selon nous, l'un des gros défis au Conseil de fondation, dans la structure de l'exécutif, c'est que les délimitations entre ces structures sont très ambiguës, floues et ont débouché sur beaucoup de répétitions et de doublons. L'un des indicateurs les plus malheureux de ceci, c'est que les membres du Comité exécutif de l'AMA vont entendre cette présentation pour la deuxième fois en deux jours, parce qu'il y a justement doublon entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Ce dédoublement a mené à une confusion au niveau des rôles de supervision. Il est important que ces fonctions soient démêlées au niveau de tous les organes de l'AMA. La façon dont ces programmes sont présentés veut dire que les ordres du jour pour chacun de ces organismes ne permettent pas une vision à long terme pour la lutte contre le dopage. Cela a plutôt alimenté la perception et la réalité de conflit d'intérêts entre les membres de ces organismes et n'a pas permis un engagement suffisant au niveau de cette lutte contre le dopage.

Nous allons commencer par le Conseil d'administration, ou plutôt le Conseil de fondation, devrais-je dire. Selon notre point de vue, le Conseil de fondation, cette instance est trop grande pour permettre de bonnes délibérations pour en arriver un consensus. Mais il est trop petit pour inclure les points de vue de tous les acteurs qui jouent un rôle dans le système des sports. Par conséquent, notre recommandation est que le mandat du Conseil de fondation soit resserré, mais que son nombre soit élargi. Le Conseil de fondation devrait être le lieu de rencontre, selon les exigences juridiques de la loi suisse. Mais en augmentant le nombre de partenaires qui sont à la table, les ONAD, les responsables du passeport biologique de l'athlète, les laboratoires, etc., ça nous permettra d'entendre plus de voix, et plus de partenaires auront la possibilité d'influencer l'environnement et partageront donc cette mission qu'on s'est donnée collectivement. Le Conseil de fondation ne doit pas jouer le rôle d'un Conseil d'administration traditionnel, c'est-à-dire s'impliquer dans la gestion, la supervision et dans la création de stratégies. Ce rôle incombe au Comité exécutif. Le Comité exécutif devrait être responsable des rôles qui sont traditionnellement associés au Conseil d'administration, c'est-à-dire l'élaboration de stratégies, la supervision de la gestion. Dorénavant, le Comité exécutif devrait essentiellement être tourné vers l'avenir plutôt que d'être tourné vers le passé. Au lieu de recevoir des rapports sur ce que les opérations de l'AMA ont permis d'effectuer dans le passé, il devrait plutôt se poser la question de ce que l'AMA devrait faire, ce qu'elle devrait devenir et quel genre de système de sport international on veut créer. Son rôle rétrospectif ne devrait être effectué que lorsque nécessaire, pour savoir si l'AMA répond à ses objectifs. Pour y arriver, nous pensons qu'un certain pourcentage du Comité exécutif ne devrait plus être choisi sur la base de la représentation de partenaires constitutifs donnés, mais qu'ils devraient être choisis pour leur expertise du côté de la gouvernance. Si le Conseil de fondation devient le lieu principal de la représentation de tous les partenaires constitutifs de l'AMA, le Comité exécutif devrait devenir le moteur principal pour la supervision et la stratégie. Quel est le bon équilibre à trouver entre des membres indépendants avec une expertise en gouvernance, et la présence continue de certains membres au niveau du Comité exécutif, qui représentent les sports et les états? Alors, on a lancé différentes idées, qui vont de 100 % des membres qui

devraient tous être des experts indépendants, jusqu'à un quart. Mais ce que je soupçonne, c'est que le consensus qui va émerger est qu'un certain pourcentage, peut-être un tiers, soit des experts indépendants, un tiers des états, et un tiers du Mouvement sportif.

De la même façon, nous pensons que les comités devraient être choisis sur la base de leur expertise. Les moyens selon lesquels les descriptions de tâches des membres des comités sont établies, et la recherche de ces membres devraient être professionnalisés pour qu'il y ait une corrélation claire entre les personnes choisies pour agir au niveau de ces instances et la fonction précise de ses instances. C'est-à-dire que ces comités devraient être considérés comme étant des instances techniques plutôt que des instances de représentation. Dans ce contexte, nous pensons qu'il devrait y avoir un roulement accru des membres du comité pour éviter une stagnation. Dans la mesure où c'est possible et compatible avec un modèle d'experts, nous devrions avoir plus de diversité géographique et des sexes. Pour le Conseil de fondation et pour les comités, il y a trois groupes qu'il faudrait mentionner plus particulièrement. D'abord, les sportifs. Tout le monde dans cette salle et nous tous dans le système des sports entendons des expressions par rapport au fait que tout ce que nous faisons est pour l'avantage des sportifs. C'est un idéal qui ne s'exprime qu'en paroles, mais pas en actes. La façon la plus solide de nous assurer que l'AMA et que le mouvement des sports s'acquittent de cet objectif est d'avoir une représentation accrue des sportifs dans tout l'appareil, et surtout au niveau du Conseil de fondation. Deuxièmement, la représentation des états. Il y a un mécanisme, comme vous le savez tous, pour s'assurer d'une diversité de représentation géographique des états, selon les régions et tel que défini dans ce système du Conseil. Notre sentiment est que même si cela a été précieux et devrait se poursuivre, ça n'a pas été adéquat pour refléter la véritable diversité des états, par leur taille, leur nature, et la mesure de leur participation dans le système sportif. En plus de la représentation des états des diverses régions, il faudrait qu'il y ait un mécanisme pour s'assurer que les états, et que leurs contributions et leurs besoins, soient également respectés et représentés au niveau de cet appareil. Pour vous donner un exemple simple, l'Australie et les Tonga se retrouvent dans la même région. Les États-Unis et Sainte-Lucie se retrouvent également dans la même région. Mais les Tonga et Sainte-Lucie ont plus en commun entre eux qu'avec les États-Unis ou l'Australie. Ces groupes envisagent l'idée de créer un groupe de travail. Nous espérons ainsi qu'il pourra y avoir un dialogue entre leur groupe de travail et notre groupe. Maintenant, pour ce qui est de la parité. Il n'y a pas de meilleur argument pour améliorer la représentation et l'expression de la parité dans cette salle, et il n'y a pas de meilleure expression qu'un regard autour cette salle. Les gens que nous essayons de gouverner, nous devons être le reflet de ces gens que nous essayons de régir. Mais nos institutions ne ressemblent pas aux gens qu'on essaie d'encadrer. Tant et aussi longtemps que cela durera, notre situation demeurera en péril.

Maintenant, sur la question des bureaux et des dirigeants des élections, surtout pour la présidence et la vice-présidence. Ces postes doivent incarner l'indépendance maximale possible. Même si un débat est ouvert sur le niveau d'indépendance qui constituera la bonne indépendance au niveau du Comité exécutif, il n'y a pas de débat sur la nécessité de la réalité de la perception au niveau de la présidence, de la vice-présidence et du directeur général pour qu'ils soient perçus comme étant complètement indépendants, et qu'ils aient une allégeance et une loyauté envers le mandat de l'AMA. Il faudrait donc qu'ils aient des limites de mandat. On a discuté de certains chiffres, et certaines personnes nous ont proposé une durée minimale de six ans, et d'autres, une durée maximale de 9 ans. Il

faut voir ce qui existe au niveau du Mouvement sportif. Il faudrait qu'il y ait une période de refroidissement suivant la fonction, pour qu'un dirigeant qui quitte l'organisation ne soit pas en mesure d'être repris immédiatement après par d'autres organisations. De la même façon, nous avons parlé d'une formation pour améliorer la culture de la gouvernance, et de la possibilité de rémunération pour ces dirigeants, étant donné qu'on va leur demander d'abandonner beaucoup pour servir au niveau de l'AMA. La certitude demeure quant à la nécessité de créer un comité de mise en candidature pour que la recherche de candidats potentiels soit rigoureuse et tienne compte des compétences précises dont on a besoin dans cette organisation. L'indépendance, ce sont des personnes qui ne détiennent pas de rôles payés ou des rôles seniors volontaires dans d'autres organisations.

Pour la question du financement, nous commencerons par dire que, pour nous, il est important que l'AMA donne un exercice d'établissement de budget à partir de zéro, plutôt que de faire un budget pour l'année à venir, en fonction du budget précédent. Il vaut mieux avoir une estimation réaliste des ressources nécessaires pour s'acquitter du mandat. À défaut de quoi le risque est que l'AMA continue de se trouver dans cette situation intenable : un mandat énorme et pas suffisamment de ressources. Si l'AMA doit être capable d'avoir un débat raisonnable sur le mandat qu'elle pourra raisonnablement assumer, il vaut mieux faire peu de choses bien. Si l'AMA n'a pas suffisamment de fonds pour couvrir tout son mandat, il faut à ce moment-là assumer la responsabilité qu'il ne sera pas possible de s'acquitter de ce mandat. Ceux qui ne sont pas représentés ici ne devraient pas avoir à payer pour être représentés ici.

Il faut trouver des moyens pour diversifier le financement, en passant par exemple par la diffusion des manifestations sportives, et le financement par le sport professionnel. Mais effectivement, il ne faut pas que l'AMA soit un otage économique et qu'elle dépende complètement de nouvelles ressources à aller chercher. On pourrait par exemple avoir une redevance sur le droit de diffusion des manifestations. C'est une proposition qui a été faite, qui a beaucoup été discutée, mais qui n'est pas passée. Elle n'a pas fait l'objet d'un appui généralisé par tous ceux qui en avaient discuté.

Je suis à votre disposition pour des questions. La présentation était entièrement en anglais. Si vous avez des questions dans une des deux langues officielles de l'AMA, je vais essayer de répondre dans cette langue. Je conclurai toutefois en disant qu'alors que nous essayons de renforcer l'AMA, il est important de réfléchir sur les réalisations de l'AMA. L'AMA a apporté une contribution phénoménale, considérable, à l'intégrité dans le système sportif et a eu des implications et des conséquences bien au-delà du monde du sport. Un des grands rêves est un monde où les faibles aient des rêves, et où ceux qui en ont les moyens puissent réaliser les rêves de tous. Je pense que l'AMA a fait des pas considérables dans la réalisation des rêves de tous. Ce groupe de travail traite de toutes sortes de points. Je serais tout à fait heureux de continuer d'avoir des entretiens avec vous pendant cette période, et je remettrai mes activités ici.

LE PRÉSIDENT : Vous avez vu un peu l'ampleur du problème. Tout cela s'explique par les pressions liées au système. Or, il y a un message tout à fait encourageant qui nous vient de ce groupe de travail. Beaucoup de choses ont été faites. Je pense que cette organisation fonctionne avec une structure depuis 15 ou 16 ans, et je pense qu'il est tout à fait indiqué de voir maintenant si l'on ne pourrait pas faire encore mieux. Merci beaucoup, Akaash. Je vous remercie, tout comme votre collègue. M. Kimura, vous voulez intervenir, n'est-ce pas?



M. KIMURA : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le directeur général de son rapport. Nous appuyons tous les efforts qui ont été faits pour avoir un système plus fort. Tokyo 2020 se veut un événement sportif sans dopage. Au Japon, on est en train de travailler sur l'adoption d'une loi antidopage. Le dopage est un problème, et pour lutter contre le dopage, il faut promouvoir la coopération, la sensibilisation, la recherche dans le cadre d'une collaboration internationale. Il est également très important d'échanger les informations qui existent. Il serait bon d'avoir un point d'échange de ces informations. Nous apprécions la présentation du rapport sur la réforme de la gouvernance. Le groupe de travail poursuit donc ses efforts. Je ne m'étendrai pas sur les détails, mais je ferai des commentaires généraux. Je suis tout à fait en faveur d'une plus grande écoute de la voix des sportifs. Il est très important de garder ce qui a bien fonctionné jusqu'ici. Par exemple, le Comité exécutif joue un rôle complémentaire au rôle du Conseil de la fondation, en prenant les décisions qui s'imposent pour le fonctionnement de l'AMA, de façon efficace et opportune. La présence des autorités publiques nous permet également de compter sur une bonne source de financement, mais également d'entendre une voix importante. Pour la réforme de la gouvernance, tout en soulignant l'importance de l'indépendance, il faut prendre en considération d'autres principes : l'imputabilité, la transparence et l'intégrité. L'AMA a fait beaucoup de progrès dans le fonctionnement du système. Nous voulons donc apporter toute notre contribution en vue d'une réforme efficace. Merci.

M. RYAN : Dès le départ, au nom du mouvement olympique, je voudrais dire qu'il est important de reconnaître le travail que nous avons fait. Nous pouvons en être très fiers. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire encore mieux. Un grand merci à Aakash et à Huw Roberts, son partenaire, pour tout le travail fait avec le gouvernement. Mais c'est un processus continu. Je voudrais maintenant mentionner cinq points que le mouvement olympique aimerait mettre sur la table. Il s'agit de sujets qui peuvent être discutés. Je suis d'accord avec certains de ces points, mais d'autres méritent plus de discussions. Je pense que le moment est venu de nous interroger sur ce que nous faisons à l'AMA. Pour ce qui est de la gouvernance, je suis le premier à reconnaître que le monde du sport a souffert des accusations gouvernementales et des fédérations sportives. Mon organisation, l'ASOIF, a commencé un gros travail de réforme de sa gouvernance pour cette fédération, mais qui pourrait avoir des effets également sur les autres fédérations. Ce réexamen est donc important. Toutes les organisations devraient faire ce réexamen à intervalles réguliers. Pas trop souvent, mais il est très important de s'interroger et de se remettre en question.

Alors, mes cinq points, maintenant. Nous pensons que cette fondation restera toujours un organe politique, et ça va tout à fait dans le même sens que ce qu'a dit Aakash dans le résumé. C'est la fondation, les fondateurs, les autorités publiques, les sports payants, ce qui permet à l'AMA de fonctionner pour lutter contre le dopage. Nous n'avons pas d'opposition à ce point de vue, mais nous pensons que le Conseil de la fondation fonctionne très bien comme il le fait. Mais il faudrait peut-être intervenir lorsque l'on parle de la consultation par l'AMA des partenaires, des parties prenantes. Je crois que cela devrait se faire davantage par le biais des comités permanents de l'AMA. C'est là qu'il est essentiel d'assurer une plus grande parité hommes femmes. Il est important d'avoir dans ce comité permanent une meilleure représentation culturelle, qu'il n'y ait pas de langues dominantes, de cultures dominantes. Il devra y avoir également une meilleure diversité dans la représentation des sports. Le comité permanent, c'est vrai, on est bloqué par le fait qu'on doit accepter les gens qui se sont présentés par différents comités au Conseil de la fondation.

Dans le Comité exécutif, c'est le cas, mais par contre, dans les comités permanents, ça ne fonctionne pas comme ça. Il n'y a pas cette même désignation. Il serait très bon, à ce niveau, de mieux refléter la diversité mondiale. Et c'est quelque chose qui ne se fait pas, pour le moment. Il est vrai également qu'on n'a pas besoin de dépenser dans plus d'activités pour échanger, si l'on a une bonne représentativité dans le comité. Dans les différents comités, dans tous les travaux, dans tous les secteurs, il serait bien que les différents points de vue soient représentés dans le Comité exécutif pour que le comité soit un organe plus flexible, qui pourra prendre des décisions plus rapides. Nous pensons qu'il faut faire attention à ne pas voir le Comité exécutif grossir au point où il sera paralysé. Il faut que ce soit un comité plus flexible, plus souple, et d'une taille raisonnable. On pourra ainsi avoir au sein du comité une bonne représentation des expertises et des spécialistes.

Le mouvement olympique est donc en faveur d'avoir des présidents et vice-présidents mutuels entre les deux fonctions. Les personnes qui seront là ne devraient pas avoir d'autres fonctions ailleurs. Cette période de repos, après avoir occupé ces postes de direction, est une bonne idée. De notre côté, il faut être réaliste sur la façon dont nous abordons la question. Car si l'on demande à ces personnes d'abandonner toutes leurs autres activités, cela posera bien des problèmes.

Maintenant, dans la désignation du président et du vice-président, il sera nécessaire d'avoir un consensus quant à qui devrait être ces personnes. Ce président et ce vice-président devront être les mêmes personnes pour la fondation de l'AMA et pour le Comité exécutif.

Les représentants élus des athlètes, bien sûr, on peut discuter de la question. On pourra peut-être en discuter pendant la pause-café. Mais ces personnes doivent être intégrées non seulement dans les organes suprêmes, mais dans tout le processus, dans tout le groupe de travail. Pour les désignations, la représentation des athlètes est essentielle. Pour le moment, je n'ai pas l'impression qu'on ait de la difficulté à avoir cette représentation. La représentation adéquate des athlètes est essentielle.

Dernier point. Ce n'est pas une déclaration du mouvement olympique. Si nous ne travaillons pas sur tous ces points très rapidement, nous risquons de devenir de plus en plus coupés des grandes parties prenantes du sport. Et on risque, à un certain moment, de nous reprocher d'être trop pâles, trop masculins et complètement dépassés.

M. GOTTLIEB : Merci à Akaash et à toute son équipe pour ce travail absolument remarquable. Je voudrais dire quelques mots d'encouragement et quelques observations. Tout d'abord, notre appréciation pour ce travail qui a couvert toutes sortes de points, notamment la recherche d'un équilibre entre les principes. Nous espérons que ce groupe poursuivra son travail en juillet, en vue d'un consensus et en misant sur cet élan qui a été pris tout autour de la table en ce sens. Le monde nous observe. Il ne faut pas se tromper, mais par ailleurs, il ne faut pas trop attendre avant de prendre des mesures et d'agir. Je voudrais reprendre un certain nombre de principes importants, comme mon collègue Andy l'a mentionné. L'importance de la voix des athlètes autour de la table. Il est essentiel d'entendre et d'écouter cette voix. Je voudrais également souligner un principe que l'on peut retrouver dans le rapport d'Akaash et qui était inclus dans le communiqué des autorités publiques, et qui a été présenté par Andrew plus tôt. C'est le fruit d'un consensus. Les autorités publiques tentent de travailler avec le Comité exécutif à tous les niveaux de consultation pour améliorer la façon dont on choisit et désigne les représentants essentiels

dans ces organes supérieurs de l'AMA. Le processus actuel consiste à avoir une représentation géographique. Et pour notre système qui est en place depuis près de deux décennies, cela donne bien souvent des résultats tout à fait illogiques. Il y a bien des personnes autour de la table venant des autorités publiques de différentes régions du globe, qui seront ravies de travailler avec ce comité. Cela devrait améliorer le travail de l'AMA et la participation des autorités publiques à cet égard. Nous serons ravis de participer à cette tâche.

M. BUDGETT : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout simplement reprendre à mon compte ce qui a été dit par mes collègues, et dire notre appui à cet examen. J'aimerais dire à Huw et à Akaash à quel point j'ai apprécié faire partie de ce groupe. Un certain nombre de principes sont sous-jacents. En fait, il n'y a pas de différences. Bon, la question qui se posera, ce sont des détails. La question du pourcentage de représentation et la question également de la diversité; et la façon dans cette diversité sera assurée, ce seront des questions à examiner. La voix des athlètes est effectivement importante. Le rôle des athlètes et leur représentation sont très importants. J'attends donc avec impatience cette réunion de juillet.

M. WARIO ARERO : Merci, Monsieur le Président. Bravo à Akaash et à son équipe. Je voudrais revenir sur la question de la diversité. Il suffit de jeter un coup d'œil autour de la table pour voir qu'il serait mieux à l'avenir d'avoir un peu moins d'hommes, d'avoir une meilleure répartition géographique. Monsieur le Président, soyons prudents. Il ne faut pas seulement travailler au niveau des comités et garder le Comité exécutif comme un organe exclusif. Je voudrais que l'Afrique soit représentée davantage partout.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci de cette orientation remarquable. Il est très important d'apprécier le travail de ce groupe. J'attendrais avec impatience votre rapport final. Nous avons là un groupe compétent qui doit avoir la possibilité de poursuivre son travail, pour nous remettre ensuite les fruits de son produit.

On était en train de parler de bonne gouvernance, des éléments très importants : la transparence, les règles de droit; la transparence était très importante pour la gouvernance et pour tout ce qui touche au sport international. Maintenant, pour ce qui est des tribunaux et des tribunaux d'appel. Il y a un principe fondamental qui régit tous ces panels, tous ces tribunaux, à savoir la transparence et l'intégrité. J'espère que l'on prendra cela dans la suite des travaux de ce groupe de travail sur la gouvernance.

M. PENGILLY : Tout d'abord, mon commentaire, qui consiste à remercier les membres du Conseil de fondation, qui ont dit leur appui à cette idée d'avoir une meilleure représentation des athlètes dans les organes de l'AMA. On en a déjà discuté entre nous. On est arrivés à la conclusion que, pour ce qui est des détails, le pourcentage, cela nous paraîtrait tout à fait raisonnable pour la représentation des athlètes dans ces organes. Maintenant, la question qui découle de cette remarque, c'est une question que j'adresse à Akaash : pensez-vous que les athlètes sont considérés comme des parties prenantes de plein droit ou des partenaires?

MME. ATTARD : L'Europe voudrait appuyer et remercier le groupe de travail de son excellent travail. Les propositions devraient être retenues, mais ne pas se limiter simplement aux questions de structure. Elles devraient également porter sur les procédures et les modes de fonctionnement des différentes instances. Bien des fédérations

internationales se penchent à nouveau sur leur gouvernance, et nous proposons que tous les organes qui constituent l'AMA doivent également revoir leur gouvernance.

MME. SCOTT : Merci, Monsieur le Président. Je prendrais quelques instants pour répondre aux commentaires du mouvement olympique. Pour ce qui est de la représentation, je pense que le Comité des sportifs devrait être traité exactement de la même façon que tous les autres comités, avec des membres choisis en fonction de leurs intérêts, de leur expérience, de leur expertise, de leurs aptitudes. Tout comité dépend de la force de ses membres. Notre Comité des athlètes a des membres très forts. Personnellement, je ne pense pas qu'il faut changer cela en passant à un système d'élection. Je voulais faire mon commentaire là-dessus. Le comité a montré qu'il reste indépendant, qu'il a toujours pu faire un très bon travail et qu'il a toujours représenté efficacement la voix des athlètes. Je ne vois pas pourquoi on a une proposition de changement.

M. POUND : Par le plus grand des hasards, Monsieur le Président, c'était un sujet sur lequel je voulais également revenir. Le Comité des sportifs de l'AMA est un des comités les plus sûrs, les plus solides, les plus courageux. Il est très rigoureux dans ses demandes d'enquêtes, qu'il s'agisse de la situation de la Russie ou d'autres. Il est très important de faire en sorte de continuer à recruter et à attirer les meilleurs représentants des sportifs. Nous avons des recommandations qui nous viennent de toutes sortes de sources. C'est à partir de ces recommandations que nous faisons les sélections. J'ai été frappé par la différence dans l'approche que l'on a pour la constitution du Comité des athlètes et de l'observateur indépendant. On devrait avoir la même chose. Pour nous, c'est une préoccupation particulière. Il est très important de faire ce qu'il faut pour avoir les meilleurs candidats à ces postes.

LE PRÉSIDENT : Merci de cette contribution. Quand on vous a demandé de nous aider, Akaash, on vous a prévenu, on vous avait dit que ce ne serait pas facile. Maintenant, vous comprenez pourquoi nous avons fait cette remarque. Voulez-vous bien répondre? Lors de la prochaine réunion, nous vous apporterons notre assistance pour la préparation de vos recommandations.

M. MAHARAJ : Je commencerais par répondre directement à la question d'Adam. Je dois dire que je ne peux répondre pour le moment qu'à titre personnel. Alors, faut-il considérer l'athlète comme faisant partie du Mouvement sportif ou comme étant partenaire constitutif comme les autres? C'est une question qui n'a pas été discutée lors de la dernière réunion, et qui sera discutée en juillet. Le sport, c'est un terme très large. Si vous me demandez si les athlètes font partie du sport de façon intrinsèque, oui, bien sûr. Dans tout le système, on peut se passer de tous les éléments constitutifs, sauf les athlètes, les sportifs. Mais les athlètes, les sportifs ont des besoins et des vulnérabilités distincts, différents de ceux des institutions sportives. C'est pour cela que l'on doit les considérer comme un groupe de partenaires différent, plutôt que comme un sous-groupe de l'institution sportive. Mais c'est une question que je mettrai sur la table pour notre dernière réunion.

Si vous le voulez bien, pour le Japon, je répondrai en anglais. Pour la question de l'indépendance et d'imputabilité des responsabilités, cette question nous ramène à quelque chose qui est toujours là, qui est sous-jacent. On parle très facilement de transparence, d'intégrité, de responsabilité, mais qu'est-ce que cela veut dire? L'indépendance, la

responsabilité, la reddition des comptes ne veulent rien dire si l'on ne précise pas qui est responsable devant qui, et de quoi l'on est indépendant. Par exemple, en allant chercher plus d'athlètes indépendants, il faut avoir des mécanismes qui permettent de s'assurer que cette indépendance de ces experts ne va pas en fait atténuer cette obligation de reddition des comptes envers le Mouvement sportif. Il faudrait que l'on ait la même indépendance à tous les niveaux, la même que celle que l'on a au Conseil de la fondation et au Comité exécutif.

Pour répondre à Richard et à Mme Attard, la question que vous avez posée quant aux détails pour l'avenir, c'est une question très importante. Il me vient une expression en biologie et en poésie qui dit que lorsque quelqu'un vous dit qu'il est en faveur de quelque chose, en principe, ça veut dire qu'il n'a absolument pas l'intention d'y donner suite dans la pratique. Alors, le défi pour nous, c'est de prendre ces principes et d'arriver à des propositions concrètes, détaillées et structurées pour la suite à donner. Le 20 juillet, notre groupe se réunira, mais auparavant, nous produirons une série d'options pour donner une substance à ces principes. On déterminera ce que l'on va approuver. Ce qui sera approuvé sera ensuite soumis au Conseil de la fondation pour décision finale. Je ne veux pas sous-estimer l'importance d'un tel défi, mais évidemment, c'est toujours au niveau des détails que l'on rencontre les problèmes. Le chemin est long, depuis les meilleures intentions jusqu'aux mesures concrètes. C'est vrai que nous avons peu de temps devant nous. Mais nous avons bien l'intention d'agir.

Alors, je répondrai à Michael et Linda, qui tous les deux, ont abordé la question des droits de la personne et du fait que le monde nous observe. C'est vrai. La raison pour laquelle on peut parler d'intérêt public en matière de sport, ce n'est pas simplement parce que le sport éveille nos passions, mais c'est parce que l'intérêt public existe dans le sport. Nous savons que le sport regroupe les gens. Il représente également une concrétisation de cet idéal d'égalité. Il donne de l'espoir dans le désespoir. Voilà pourquoi dans toutes les cultures, on parle effectivement d'un terrain de jeu égal pour tous. Dans cette salle, il faut comprendre que dans le pire des cas, le sport peut être perçu comme autre chose qu'un lieu de chauvinisme. Cela a pu être considéré comme un vernis de respectabilité. Ce sont des acteurs du processus qui ont présenté cette image. Cela peut également être un outil pour écraser les populations qui, autrement, s'élèveraient contre leurs dirigeants tyranniques. Donc, le sport peut être utilisé pour manipuler les gens. C'est à nous de déterminer si l'on peut créer et maintenir une organisation qui aura la volonté pour défendre les pauvres, pour défendre la justice et pour se dresser contre les tout-puissants.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du groupe de travail sur la gouvernance.

### **3.1.3 Groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires – rapport du président**

LE PRÉSIDENT : Autre enjeu particulier dont nous devons traiter, c'est l'onglet 3.1.3, c'est-à-dire la situation où se retrouve le groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires. Vous êtes tous conscients du fait qu'au cours des 18 derniers mois, nous avons eu à pas mal de difficultés par rapport à certains groupes accrédités. Ce groupe est présidé par le professeur Erdener, à qui je donne la parole.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, premier cliché, s'il vous plaît. En tant que groupe de travail, nous voulions avoir des perspectives mondiales en ce qui a trait à l'accréditation des laboratoires par l'AMA. Aujourd'hui, avec mon collègue, le docteur Rabin, nous allons vous soumettre un certain nombre de recommandations préliminaires. Comme vous le savez sans doute, notre groupe a pour mandat ce qui nous a été indiqué par le Mouvement sportif, lors de la dernière réunion. C'est-à-dire de revoir le statut actuel du système d'accréditation de l'AMA pour les laboratoires antidopage, pour déterminer si le système d'accréditation des laboratoires actuels fournit aux partenaires la qualité de service qui s'impose afin d'appuyer et d'accompagner les stratégies actuelles et futures, au niveau de la lutte contre le dopage. Mes collègues du groupe sont la professeure Christiane Ayotte, qui est présidente du World Association of Anti-Doping Scientists, ainsi que directrice du laboratoire accrédité de l'AMA à Montréal; le docteur John Miller, ancien président du groupe d'experts des laboratoires de l'AMA; et le professeur Peter Van Eenoo, qui est directeur du laboratoire accrédité de Gand, en Belgique; M. Richard Young, à titre de juriste, a beaucoup d'expérience par rapport à l'AMA et à l'accréditation des laboratoires.

Bien sûr, les activités de notre groupe de travail sont appuyées par les départements des sciences et juridiques de l'AMA. Nous avons eu deux réunions en personne pour parler des différentes idées. La première réunion a eu lieu le 30 janvier ici même à Montréal, au siège social de l'AMA. La deuxième réunion s'est tenue à Lausanne, les 21 et 22 mars. Nous avons envoyé un sondage que nous avons soumis aux différents laboratoires accrédités de l'AMA. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je donnerai la parole à mon collègue, le docteur Olivier Rabin.

LE DR RABIN : Il y a plusieurs sujets clés qui ont été abordés par le groupe de travail dans le cadre des réunions auxquelles le professeur Erdener a fait allusion. D'abord, le statut actuel et la composition actuelle du réseau des laboratoires antidopage accrédités par notre agence. À ce jour, nous avons 34 laboratoires accrédités par l'AMA à travers le monde, surtout situés en Europe. Plus de la moitié des laboratoires sont situés en Europe, pour des raisons historiques, de toute évidence. Nous avons trois laboratoires approuvés par l'AMA, qui procèdent à des analyses sanguines dans le cadre du PBA, du Passeport biologique de l'athlète. Lorsque ce sondage a été effectué à la demande du groupe de travail, il y a certains renseignements intéressants qui sont ressortis de ce sondage et qui ont alimenté la réflexion de ce groupe. Tout d'abord, la plupart des gens ont dit qu'il n'était plus nécessaire de créer ou d'accréditer plus de laboratoires à travers le monde. Il faut certainement renforcer le statut et solidifier le statut des laboratoires existants, en consentant plus d'investissements. Il est clair que la plupart des laboratoires fonctionnent à sous-capacité. Donc, il y a toujours la possibilité et la latitude pour augmenter la capacité des laboratoires existants dans ce réseau de laboratoires accrédités à l'heure actuelle. Fait intéressant, la répartition géographique et l'emplacement géographique des laboratoires n'ont pas été perçus comme étant problématiques par les partenaires qui ont répondu à ce sondage.

Nous croyons que l'élément-clé, et c'est une chose qui est revenue constamment dans les conclusions et dans les délibérations et discussions du groupe de travail, c'est que c'est la qualité qui importe dans le système de lutte contre le dopage, comme cela a été dit pendant plusieurs années. Ceci étant dit, le réseau de ces laboratoires ne devrait pas être un réseau fermé. Il devrait être ouvert à des candidats de grande qualité, en gardant à l'esprit que la répartition géographique n'est pas un enjeu important, mais que nous avons



une certaine répartition des laboratoires à travers le monde. C'est un élément qui sera très important dans la façon dont nous allons avancer à l'avenir. L'indépendance des laboratoires accrédités, c'est un point qui a été discuté au niveau du groupe. Cela a commencé par le fait qu'à l'heure actuelle, au niveau du standard international des laboratoires, il y a une exigence quant à l'indépendance des laboratoires vis-à-vis des organisations antidopage, et vis-à-vis des organisations sportives, également. Parallèlement à ce que nous faisons, et vous savez sans doute que l'accréditation de l'AMA est également basée sur l'accréditation ISO des laboratoires, et cette norme ISO est actuellement revue en mettant beaucoup plus l'accent sur l'impartialité des laboratoires.

En ayant ces éléments en tête, le groupe de travail recommande que l'indépendance des laboratoires soit renforcée, surtout par l'ajout de cette indépendance administrative des laboratoires. Il y a déjà une indépendance administrative et financière qui existe dans ce standard. Lorsqu'on regarde le développement à long terme des laboratoires, un certain nombre de recommandations ont été proposées par le groupe de travail, et ça commence avec ces nouveaux laboratoires. Nous pensons, comme je l'ai dit précédemment, que le système doit demeurer ouvert à des laboratoires de grande qualité. Mais ce que le groupe de travail recommande, c'est que l'accent soit mis sur la nécessité d'avoir un plan d'affaires, un plan d'activités solide. Lorsqu'un laboratoire presse l'AMA pour devenir accrédité ou pour entrer dans le système d'accréditation, il faut que l'indépendance soit là.

En tirant les leçons de notre expérience, le soutien à long terme, un soutien financier adéquat aux laboratoires, et également les ressources humaines au niveau des laboratoires, c'est important. On a vu récemment les laboratoires approuvés, qui ont atteint le niveau attendu par l'AMA. Mais ils n'ont pas maintenu cette même dynamique et ont donc vécu certains problèmes peu après leur accréditation.

Autre catégorie de laboratoires, ce sont les laboratoires qui sont en cours d'accréditation. La qualité et la confiance au niveau des résultats des laboratoires sont absolument essentielles au système antidopage et à la communauté antidopage dans son ensemble. Les recommandations du groupe de travail visent à mettre en œuvre toutes les méthodes analytiques obligatoires au niveau des laboratoires, et dans les laboratoires qui sont en cours d'accréditation, et à s'assurer que le processus d'accréditation soit terminé sur une période maximale de trois ans, pour s'assurer qu'il y ait une dynamique suffisante dans les laboratoires et des investissements suffisants dans les ressources du laboratoire et dans les ressources humaines, pour que les laboratoires puissent réussir. Une fois que le laboratoire répond à toutes ces exigences, il est accrédité. Les laboratoires suspendus sont révoqués ou reviennent dans le système pour voir si leur accréditation est rétablie. Le groupe de travail pense qu'il faudrait qu'il y ait un contrôle sur leurs capacités pendant une période de temps, et que les résultats d'analyses anormaux exprimés par ces laboratoires, s'ils venaient à obtenir à nouveau leur accréditation, devraient quand même être supervisés par d'autres laboratoires accrédités.

Encore une fois, la confiance dans le système est essentielle, au niveau analytique et également au niveau éthique. Il y a un certain nombre de recommandations qui ont été proposées par des laboratoires. Encore une fois, il faut tirer les leçons de l'expérience au niveau des réanalyses de certains échantillons. La nouvelle proposition exprimée par le groupe de travail serait d'avoir un échange systématique d'échantillons entre laboratoires chaque année. L'AMA exigerait qu'un certain nombre d'échantillons, 10, 20 ou 30, cela reste à déterminer, puissent être échangés entre les laboratoires. Et l'AMA déciderait des

échantillons qui seraient échangés pour faire l'objet d'une nouvelle analyse par d'autres laboratoires accrédités par l'AMA, pour s'assurer d'une bonne analyse, que l'analyse est effectuée en bonne et due forme dès le départ. Nous avons également de nouvelles analyses ciblées. Lorsqu'on a des enquêtes en cours, lorsqu'il y a des échantillons qui sont saisis pour certains objectifs par l'AMA, on aimerait qu'ils soient réanalysés dans d'autres laboratoires. La troisième possibilité, c'est le troisième point, c'est que les échantillons qui nous intéressent plus particulièrement puissent faire l'objet d'une nouvelle analyse pour évaluation de la qualité. Ce sont les nouvelles propositions du groupe de travail.

Une chose sur laquelle nous avons insisté dans le passé, et qui s'est révélée être fort utile, est de procéder à des visites régulières de ces laboratoires accrédités. Le fait d'être sur place nous permettrait de les guider de façon très efficace, et on pourrait également trouver certains éléments qui nécessitent correction de la part de ces laboratoires.

Une chose qui a souvent été répétée dans le passé, c'est les différences potentielles dans les capacités analytiques de ces laboratoires antidopage. Soyons clairs, ici. Il n'y a pas de systèmes analytiques dans le monde où tous les laboratoires dans ce système soient parfaitement identiques. Du point de vue technique, c'est impossible. Il nous faut accepter la même chose pour les laboratoires antidopage, même si nous avons des laboratoires hautement performants, ils ne sont pas tous identiques. Afin de réduire les différences qui existent, même s'il y a une très bonne qualité dans le système, le groupe de travail propose d'aborder la question à partir d'une philosophie différente. À l'heure actuelle, la philosophie consiste à prendre la performance pour un critère donné de ce laboratoire antidopage, et de voir les laboratoires qui ne fonctionnent pas au niveau supérieur et de faire la promotion d'une dynamique au niveau de ces laboratoires pour qu'ils améliorent leur rendement.

Aujourd'hui, la philosophie qui est proposée par le groupe de travail pour l'avenir, c'est d'aligner tous les laboratoires avec les laboratoires les plus performants. Le top 5 ou 10 des meilleurs laboratoires, en tenant compte des pratiques exemplaires. C'est une proposition que nous faisons, et pour y arriver, le système est tout à fait conscient du fait qu'il faudra qu'il y ait un échange d'informations et de connaissances dans le système. Le concept serait le suivant. Nous créerions des grappes de laboratoires autour d'un laboratoire modèle, si vous voulez, pour transférer les connaissances. Donc, ces grappes pourraient être établies sur la base de la répartition géographique, sur la base de la langue, cela reste à déterminer. Autre élément que nous avons observé dans le cadre de nos visites, c'est que pour toutes sortes de raisons, parfois pour des raisons de langue ou pour des raisons de domaine de spécialité, ce ne sont pas toutes les règles de l'AMA qui sont appliquées au moment où on le voudrait. Nous voulons consacrer des efforts pour encourager les laboratoires, nous voulons pousser certains laboratoires à adopter les règles au bon moment. Ce système des grappes serait peut-être un bon moyen pour atteindre cet objectif.

L'idée d'avoir des laboratoires à deux niveaux, à deux paliers, a été discutée dans le passé et n'a pas été retenue. Le groupe de travail prévoit qu'il n'y aura qu'un seul groupe d'excellents laboratoires à travers le monde. On ne veut pas créer des laboratoires à deux vitesses. La réalité, c'est que ce ne sont pas toutes les méthodes de confirmation – on ne parle pas ici de méthodes de dépistage –, mais ce ne sont pas toutes les méthodes de confirmation ou toutes les méthodes spécifiques qui devront être mises en œuvre dans tous ces laboratoires accrédités par l'AMA. Deux exemples. La détection du dopage génétique. Il n'y aura pas un énorme marché pour la détection génétique à l'avenir. C'est

une chose que nous avons l'intention d'implanter dans certains laboratoires, mais pas tous. C'est la même chose pour la spectrométrie de masse. Parfois, certains éléments sont analysés trois ou quatre fois par année dans certains laboratoires. Peut-être qu'il faudrait mieux concentrer ces connaissances. Et pour des raisons de coût et pour des raisons de connaissances, il faudrait concentrer ces analyses entre les mains de quelques laboratoires. Le message que j'essaie de livrer est que tous les laboratoires sont égaux, mais il y aura des laboratoires spécialisés pour certaines méthodes bien précises.

La sécurité dans les laboratoires antidopage, comme vous pouvez l'imaginer, avec tout ce que nous avons appris dans un passé très proche. Il est important de faire face à cette question. On a été confronté à des cyberattaques, et c'est une menace qui perdure à travers le monde entier, comme nous le savons tous, et c'est une chose que les laboratoires antidopage doivent prendre très au sérieux. Certaines mesures de prévention ont été discutées, surtout grâce à l'apport de nos collègues des enquêtes. Et le groupe de travail a établi deux éléments. D'abord, les opérations de routine en laboratoire doivent être protégées, surtout des cyberattaques. Mais aucune mesure supplémentaire ne serait véritablement nécessaire.

Pour les grandes manifestations, lorsque le nombre d'échantillons et que le nombre de personnes travaillant dans les laboratoires augmente, et que la pression sur les laboratoires devient plus intense, cela impose des exigences particulières qu'il faudra adopter au cas par cas. On se demande s'il devrait y avoir un ajout à ce standard international des laboratoires, qui couvrirait l'élément sécurité. Nous avons déjà une section là-dessus, mais elle pourrait être élargie. Ou nous pourrions peut-être rédiger un modèle des pratiques exemplaires sous forme de lignes directrices, peut-être pas un document technique, mais les lignes directrices pour aider les laboratoires à faire face à ce problème de sécurité.

La transparence dans les communications. C'est une chose qui a été examinée par le groupe de travail, surtout à la lumière des suspensions récentes qui ont été prononcées par l'AMA pour certains laboratoires. Il avait été perçu que la sentence exprimée par l'AMA, selon laquelle les laboratoires avaient violé des règles du standard international des laboratoires, n'était pas suffisante. Et même lorsque certains laboratoires veulent entendre parler de ce qui est arrivé à un laboratoire suspendu, pour tirer les leçons de cette expérience et pour qu'ils puissent amender, le cas échéant, leur procédure.

Maintenant, toutes ces recommandations sont des recommandations préliminaires. Cela a été présenté hier au Comité exécutif et aujourd'hui au Conseil de fondation. L'idée serait de recueillir tous les commentaires que nous allons recevoir, de relayer ces commentaires au groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires pour leur permettre de finaliser le document de travail qui sera préparé, et de distribuer ce document pendant l'été, jusqu'à septembre, pour ensuite recueillir la rétroaction de tous les partenaires et préparer une version finale qui sera soumise au Comité exécutif et au Conseil de fondation, lors de la réunion du mois de novembre. Il y aura donc une phase de consultation assez longue sur les conclusions émanant de ce groupe travail. Autre élément, il est très clair qu'au moment où ces changements seront adoptés, cela aura bien sûr des répercussions sur le standard international des laboratoires. Ce sera le moment de faire une autre consultation, et certaines modifications à ce SIL seront proposées à tous les partenaires, pas seulement les laboratoires, mais à tous les partenaires constitutifs de la communauté antidopage. C'est ce qui conclut ma présentation. Le professeur Erdener et moi-même serons ravis de répondre aux questions que vous pourriez avoir. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Des questions? Tony, vous en aviez une?

M. ESTANGUET : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'exprimer en français pour celle-ci. Merci beaucoup, Olivier, pour cette présentation. La question des laboratoires a été discutée au sein de la commission des athlètes du CIO, et effectivement, nous souhaitons rappeler combien cette question fait partie aussi des priorités pour les athlètes. J'ai trois commentaires à apporter à la suite de cette présentation. Le premier consiste à donner plus d'indépendance pour les laboratoires. Il y a clairement une inquiétude sur le sujet. Je pense que c'est très bien de voir que votre groupe en a fait sa première priorité. On soutient cela et on se demandait au sein du Comité des athlètes comment réduire une relation qui peut parfois être exclusive entre une organisation antidopage et un laboratoire, ce qui nous semble vraiment dangereux. Comment arriver à empêcher cette exclusivité pour mettre un peu plus d'aléas, et réduire la tricherie potentielle entre une ONAD et un laboratoire.

Le deuxième commentaire concerne la qualité. Là aussi, merci pour votre présentation très claire. On a bien compris que c'était la priorité pour vous, d'accroître la qualité. Mais je me demandais une fois de plus comment on arrive malgré tout à équilibrer la répartition des tests pour faire en sorte que tous les laboratoires aient suffisamment de tests pour développer leur expertise et assurer un bon niveau de qualité, et vraiment rencontrer les plus hauts standards en matière de qualité?

Et ma troisième et dernière remarque, même si je comprends que l'aspect géographique est moins important selon votre étude, si vous pouvez nous garantir aujourd'hui qu'aucun athlète d'élite, quelle que soit sa zone géographique, ne puisse être contrôlé au même niveau que les autres. Et je m'inquiète notamment de voir qu'à ce jour, aucun laboratoire n'est en activité sur le continent africain. Comment peut-on garantir que les athlètes qui s'entraînent en Afrique puissent être testés avec la même qualité que les autres athlètes, notamment ceux en Europe? Merci beaucoup.

MME. COVENTRY : Pour rebondir sur ce que Tony a dit, ma question porte sur les laboratoires en Afrique. Le laboratoire a été suspendu depuis mai de l'an dernier, et ce n'est pas bon, pour quelqu'un qui vient d'Afrique. En préparation de l'année olympique, il y a des sportifs qui ont gagné des médailles, mais qui n'ont pas été contrôlés au même niveau que les autres sportifs. Il faut qu'on s'assure que ça ne se reproduise plus pour des Jeux olympiques ou des championnats mondiaux à venir. Je serais intéressée de savoir combien de partenaires constitutifs de la région ont répondu à ce sondage et quels sont les pays qui ont participé à ce sondage.

M. WARIO ARERO : Nous avons des contrôles qui nous coûtent très cher, parce que les échantillons doivent tous être envoyés par avion à l'extérieur du pays, sur des vols de cinq à six heures, ça coûte cher, c'est risqué et c'est pénible. Souvent, il faut aller jusque dans les villages pour aller chercher ces sportifs. Et il y a un danger que la qualité de ces échantillons s'altère, chemin faisant. Maintenant, une question au docteur Rabin. Nous pensions créer un laboratoire au Kenya, en collaboration avec nos collègues éthiopiens. Est-ce une bonne idée et quels seraient vos conseils à cet égard?

MME. TJONGARERO : Merci pour cette présentation. J'aimerais dire que l'an dernier, dans cette même salle, j'ai posé une question par rapport au laboratoire de Bloemfontein. On m'a dit que ce laboratoire serait en état de fonctionner au début de cette année. Nous

voici en mai, et ce n'est toujours pas le cas. Est-ce que quelqu'un pourrait me dire quel est le problème par rapport au laboratoire de Bloemfontein? Comme mon collègue l'a dit, il est très coûteux d'envoyer ces échantillons en Belgique, ou où que ce soit en Europe.

MME. ATTARD : Merci, Monsieur le Président. L'Europe aimerait exprimer deux points. Tout d'abord, le mandat de ce groupe couvre différents enjeux politiques importants, qui ont été soulignés de façon répétée au cours de réunions préalables. Il faudrait inclure des représentants des autorités publiques et des ONAD dans ce groupe. Nous suggérons que ce soit changé avant la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA. Le deuxième point que j'aimerais exprimer, c'est que nous sommes désolés de ne pas avoir de mise à jour écrite des réunions. Même aujourd'hui, c'est une présentation verbale. Cela rend la consultation entre partenaires plus difficile, de ne pas avoir de rapport écrit.

LE PRÉSIDENT : Avant de donner la parole au professeur Erdener et au docteur Rabin, ce groupe a été nommé il y a six mois. Il doit donc poursuivre ses travaux. Je vous donne d'abord la parole, Dr Erdener, pour répondre aux questions posées.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais remercier mon collègue, Tony Estanguet. Parce que l'indépendance et la qualité, comme le docteur Rabin l'a mentionné dans le cadre de sa présentation, ces deux éléments sont absolument essentiels pour les laboratoires accrédités par l'AMA. Je suis sûr qu'Olivier répondra aux questions plus techniques associées surtout à la situation africaine. Notre président a répondu à la question posée à propos de la composition du groupe. Olivier, à vous la parole.

LE DR RABIN : Merci, Dr Erdener. Tout d'abord, oui, réduire la relation entre les autorités antidopage et les laboratoires, je pense que le groupe en est tout à fait conscient, d'où la recommandation de renforcer l'indépendance, comme vous l'avez vu sur l'une des diapositives des laboratoires, en rajoutant l'aspect de l'indépendance administrative. C'est important puisque par définition, on peut couper une relation administrative entre le laboratoire et les autorités qui pourraient être intéressées par l'issue des résultats. C'est une tendance, comme je l'ai mentionné, qui existe en dehors de l'antidopage, puisque le standard ISO renforce cette notion d'impartialité des laboratoires. On a donc une tendance qui se profile, et je pense que le standard des laboratoires, et c'est aussi l'analyse du groupe de travail, devrait refléter de façon très forte cette évolution, cette tendance.

La qualité des laboratoires est essentielle, on l'a dit. Il y a plusieurs niveaux d'évaluation. Tout le travail des tests d'aptitude des échantillons qui sont envoyés régulièrement dans l'année par l'agence mondiale antidopage et évalués par le Comité des laboratoires permet d'avoir une très bonne vue sur les performances des laboratoires. Il faut garder à l'esprit, et ça a été confirmé par plusieurs de nos partenaires, que le programme d'aptitude de l'Agence mondiale antidopage est probablement l'un, pour ne pas dire le plus poussé au monde qui existe aujourd'hui. On a vraiment un programme très fort, très solide. On discute d'ailleurs assez régulièrement avec d'autres organisations internationales qui sont intéressées par le modèle que nous avons établi à l'agence. Il y a aussi la possibilité pour tous les partenaires de l'AMA, lorsqu'il y a un doute sur une procédure qui a été suivie par un laboratoire sur un test de routine, de venir vers nous. Et nous ouvrons systématiquement une enquête pour savoir s'il y a eu ou non un problème sur l'analyse de l'échantillon. Ce qui est proposé de nouveau, c'est la possibilité d'échanger les échantillons, aussi entre les laboratoires. Ce serait une nouvelle procédure, qui renforcerait la confiance, nous le pensons, dans le système. Et bien sûr, comme je l'ai

évoqué, au travers des enquêtes réalisées par nos collègues, la possibilité de cibler des échantillons, de cibler des laboratoires, pour extraire des échantillons et les réanalyser, ce qui s'est déjà fait dans le temps passé, comme vous le savez, sur le dossier russe. Christie, votre question à propos de l'idée d'avoir un ou plusieurs laboratoires en Afrique.

37 partenaires ont répondu au sondage, ce qui n'est pas énorme, mais ça nous a donné une bonne vision des choses, en raison de la constance des réponses reçues. Je ne pourrais pas vous dire dans l'immédiat combien de personnes ont répondu de l'Afrique, mais c'est une information que l'on pourrait absolument trouver.

Oui, ça peut coûter cher, lorsqu'il faut envoyer ces échantillons à l'extérieur du continent. Mais dans certaines régions du monde, y compris l'Afrique, il est plus facile d'envoyer des échantillons un peu plus loin que dans un pays voisin. Le coût qu'il y aurait à établir un laboratoire antidopage est, par contre, très élevé. Ce que nous essayons de faire, au niveau de l'AMA, je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est d'avoir des laboratoires qui desservent une région assez vaste, pour s'assurer que les laboratoires reçoivent suffisamment d'échantillons et qu'ils aient un certain rendement sur investissement, au niveau de l'équipement ou des ressources humaines que l'on retrouve dans les laboratoires.

Le laboratoire de Bloemfontein, j'arrive à la question suivante, est en voie de rétablissement de son accréditation. Je ne veux pas être trop technique. J'ai renvoyé la spectrométrie de masse par isotopes, ce qui a retardé leur est accréditation. C'est une chose dont nous discutons avec eux à l'heure actuelle.

Bien sûr, en Afrique et dans d'autres régions du monde, nous aimerions développer davantage les laboratoires approuvés. Donc, les laboratoires qui font des analyses en soutien au PBA, c'est ce que nous faisons au Kenya. Nous avons un projet en cours, il y a eu des discussions intensives avec le laboratoire de Lausanne pour voir la possibilité d'avoir un laboratoire approuvé au Kenya. C'est un projet qui évolue.

Pour conclure, je pense, comme le professeur Erdener l'a dit, que la composition de ce groupe a été sue à Glasgow. Il était important que l'on commence d'abord par régler les questions techniques, et c'est ce que ce groupe a fait. Maintenant, les répercussions des ramifications politiques pourraient être abordées lors de la phase de consultation. Comme je l'ai mentionné, il y aura deux phases de consultation, sur la base de ces conclusions préliminaires. Et bien sûr, ce Standard international des laboratoires sera également soumis à une consultation. Donc, nous aurons toutes les possibilités pour tous les partenaires constitutifs de faire des commentaires sur des changements à venir, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Olivier. Alors, vous avez du travail supplémentaire à faire, et un document final sera soumis pour examen par ce Conseil au plus tard en novembre prochain.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires.



### **3.1.4 Groupe de travail sur l'établissement d'une autorité de contrôle indépendante – rapport de la présidente**

LE PRÉSIDENT : Nous allons traiter de la proposition qui a été soumise par rapport à une autorité indépendante de contrôle. Et je suis très reconnaissant à Mme Valérie Fourneyron qui a accepté de présider ce groupe de travail. Valérie, bienvenue. Je sais que les choses changent rapidement dans votre pays en ce moment, et nous sommes reconnaissants que vous ayez pris le temps d'être des nôtres aujourd'hui et de vous retrouver parmi tous vos amis. Je sais qu'après cette présentation, vous devez également nous quitter pour faire des choses extrêmement importantes. À vous la parole.

MME. FOURNEYRON : Merci, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil de fondation. Je vais m'exprimer en français, car je crois que ce sera plus facile pour les détails que je dois mentionner sur l'ACI. Alors, je vais vous présenter les conclusions du groupe de travail sur l'établissement d'une autorité de tests indépendante. Je voudrais juste prendre quelques instants, d'abord, pour remercier chaleureusement les membres de notre groupe, dont un grand nombre se trouve autour de la table aujourd'hui, pour la pertinence de leurs contributions et pour l'esprit de dialogue constructif dans lequel s'est tenue notre dernière réunion, le 4 mai, à Paris. Je voudrais également remercier les équipes de l'AMA, notamment son directeur général, Olivier Niggli, Rob Koehler et Shannan Withers, pour leurs contributions, leur soutien, leurs efforts et leurs encouragements dont ils ont fait preuve tout au long d'un processus qui n'était pas toujours facile. C'est ensemble, je crois, que nous avons réussi à mener à bien la mission que le Conseil de fondation nous avait confiée en mai 2016. Je peux dire en toute humilité, puisqu'il s'agit là vraiment d'un travail collectif, que c'est avec une certaine fierté que nous avons abouti, car le défi n'était pas mince.

Alors, il est d'usage dans ce type de présentation de rappeler le mandat de notre mission, et le cadre dans lequel s'est exercée notre réflexion collective. Je vais le faire aussi brièvement que possible. Je crois que tout le monde autour de la table est au fait des événements qui nous ont conduits à entamer cette réflexion sur la mise en place d'une autorité indépendante de contrôle (ACI). L'idée d'avoir cette autorité susceptible de prendre en charge la gestion des contrôles antidopage des résultats, pour toutes les fédérations internationales, a initialement été proposée par le CIO, au sommet olympique d'octobre 2015.

La raison d'être de cette proposition était alors la suivante : premièrement, traiter le conflit d'intérêt, réel ou perçu, que rencontrent les fédérations internationales et les organisateurs d'événements majeurs, lorsqu'il s'agit de mener des contrôles dont le résultat peut affecter négativement l'image et donc la valeur de leur sport. Le deuxième élément était de renforcer la crédibilité de la lutte antidopage à travers la mise en œuvre d'une bonne gouvernance, d'une plus grande indépendance des organisations antidopage vis-à-vis des intérêts sportifs, et aussi vis-à-vis des intérêts nationaux. La troisième chose était de restaurer la confiance des athlètes dans un système qui, parfois, les a déçus, et qu'ils estiment parfois inégalitaire, selon les pays où ils sont testés ou le sport qui est pratiqué. Sur la base de ces trois postulats, il y avait un sentiment général qu'il était temps d'envisager la mise en place d'un système capable d'assurer cette indépendance, cette transparence en matière de planification des contrôles, d'identification, de sanctions des tricheurs. Une idée qui n'était pas nouvelle, mais qui est revenue avec force sur le devant

de la scène, à la suite des nombreuses polémiques et controverses sur l'efficacité de notre système antidopage au cours de l'année 2015.

À ce stade de mon propos, je crois nécessaire de rappeler que l'ACI, et ça a été notre fil directeur, doit d'abord servir les athlètes. Elle a pour but de restaurer une crédibilité parfois endommagée de la lutte antidopage aux yeux des athlètes. Ils sont en droit d'attendre de la communauté qu'elle sache parfois se remettre en question quand des failles sont détectées, comme cela avait été le cas. C'est donc notre engagement premier et le pilier sur lequel s'est appuyée notre réflexion. C'est parce que cette finalité a fait consensus parmi les membres du groupe directeur que nous avons pu avancer de manière constructive et parvenir à une proposition qui fait consensus, en dépit de certaines divergences sur les moyens pour y parvenir.

L'idée de l'ACI a donc été soutenue par le sommet olympique de 2015 et le Conseil d'administration du CIO, puis a été étudiée au sein du Comité exécutif de l'AMA, lors de sa réunion de novembre 2015 à Colorado Springs. Le Comité exécutif de l'AMA a décidé qu'un approfondissement de la réflexion était nécessaire. En conséquence, l'AMA, avec le CIO et les représentants des fédérations internationales, a créé un groupe de travail technique qui s'est réuni à deux reprises, en janvier et en septembre 2016. Ce groupe a conclu qu'une ACI, si elle devait être créée, outre les trois objectifs qui étaient initialement portés par le sommet olympique, devait permettre également une plus grande efficacité. C'est-à-dire qu'une nouvelle autorité devra s'assurer que les tests s'améliorent. Dans la mesure du possible, améliorer aussi l'efficacité du système antidopage, donc les contrôles pourraient se faire à un moindre coût, avec des économies d'échelle, sans compromettre l'efficacité des contrôles. Et augmenter la compétence globale du personnel impliqué dans le dopage et dans certaines fédérations internationales, ou dans les organisations des grands événements. Le groupe de travail technique a également conclu que deux initiatives parallèles devraient être prises : améliorer les principes et les règles de conformité au code, nous en avons beaucoup parlé depuis ce matin; établir une ACI pour les fédérations internationales qui souhaitent déléguer leur programme antidopage à un organisme indépendant, et remplacer les fonctions antidopage pour celles qui ne seraient pas conformes. C'est sur cette base qu'une étude de faisabilité a été conduite par PricewaterhouseCoopers, dont les conclusions vous ont été présentées ici même, en septembre 2016. À partir de ces conclusions, le Conseil de fondation de l'AMA a décidé en septembre dernier la création de ce groupe directeur, afin d'avoir une perspective plus large, allant au-delà de la faisabilité et de l'analyse du groupe technique. Notre vocation était de discuter de questions fondamentales relatives au but et à la portée opérationnelle de l'ACI, au financement de l'ACI et à la structure appropriée pour assurer son indépendance. Nous devions aussi discuter de certains principes de base : la pertinence; les conflits d'intérêts potentiels et comment les éviter; comment assurer l'efficacité de la structure; quelles sont les compétences que nous lui fixions. Pour être très précise, notre mandat était le suivant. Examiner le plan d'activité proposé par le groupe technique en fonction de l'étude des coûts de PricewaterhouseCoopers. Faire une recommandation au prochain Conseil de fondation de l'AMA, aujourd'hui, quant au caractère obligatoire ou non obligatoire de l'ACI.

Faire une recommandation au Conseil de fondation de l'AMA sur le budget d'une telle unité, le mécanisme de financement. Et faire une recommandation au Conseil de fondation de l'AMA pour savoir quelle organisation, une instance existante ou une nouvelle, pourra

gérer cette unité. Nous avons un peu élargi ce mandat, en n'hésitant pas à aller au-delà d'une réflexion purement « en chambre ». Le groupe de travail a en effet conclu dès le début de sa dernière réunion que l'établissement de l'ACI, ou de toute autre structure, ne pouvait être la seule solution à tous les problèmes réels ou perçus de l'antidopage. Si l'on vise à ce que l'ACI soit la baguette magique chargée de combler tous les trous dans la raquette de l'antidopage, qui ont été parfois dénoncés, on court trois risques majeurs. Le premier, c'est de créer une usine à gaz et une énorme bureaucratie inefficace. Le deuxième, c'est de réinventer la roue, comme on le dit chez nous, et de jeter au passage tout ce qui fonctionne bien dans la lutte antidopage, et il y a un grand nombre de choses qui fonctionnent très bien. Et de créer une entité qui, à vouloir régler tous les problèmes, n'en résoudra aucun et ne contentera personne. Comme on le dit en français, qui trop embrasse mal étreint. Donc, le groupe de pilotage a été soucieux d'éviter ces écueils, et a eu pour objectif d'aboutir à une structure qui soit efficace, qui soit utile, qui soit pragmatique et rapidement opérationnelle, et qui tire profit de ce qui fonctionne bien et améliore ce qui doit être amélioré. Le groupe de pilotage a donc insisté sur le fait que l'ACI devait être une pièce du puzzle, cohérente et articulée avec les autres réformes actuellement en cours, et notamment celle de la gouvernance de l'AMA et des autorités antidopage, et celle de l'amélioration de la conformité.

Après cette longue introduction, je vais vous faire part des recommandations du groupe de pilotage, telles que nous les avons définies dans notre réunion du 4 mai dernier à Paris. Elles sont donc appuyées sur une proposition initiale, que j'ai souhaité développer avec l'AMA, et transmise en mars dernier aux membres du comité de pilotage. Des préconisations qui ont également fait l'objet de nombreux échanges bilatéraux préalables, depuis le début de l'année 2017, avec l'AMA, avec les représentants des gouvernements, avec les représentants du Mouvement sportif, et notamment avec son organisation du CIO et son président, Thomas Bach. En matière de structure, afin que l'ACI fonctionne en totale indépendance, le groupe de pilotage recommande la création d'une nouvelle fondation suisse qui aura la charge d'exploiter l'ACI. Cette base suisse assurera la solidité juridique et la neutralité juridique de la structure. Cependant, pour ne pas partir d'une page blanche et ne pas là aussi réinventer la roue, nous recommandons que l'ACI s'appuie sur le modèle et le personnel du Service antidopage de SportAccord, et même que l'ACI absorbe entièrement cette structure pour en faire une entité distincte de SportAccord. Le DFSU a été référencé par tout le groupe comme un modèle de base possible pour l'ACI. Étant donné qu'il effectue déjà plusieurs des activités identifiées pour un certain nombre de fédérations internationales, parmi les plus petites, et de membres associés de SportAccord, moyennant des frais de service. Le DFSU fonctionne avec un personnel assez restreint et fournit une assistance et des services aux membres de SportAccord qui en ont besoin. Il soutient donc ses membres dans la gestion de programmes antidopage qui sont entièrement conformes au Code mondial antidopage, en tenant compte de la spécificité de chaque sport, en matière d'organisation et de ressources disponibles. C'est donc une structure très intéressante.

Partant de cette fondation nouvelle, voyons maintenant la gouvernance. Notre préconisation est que le Conseil d'administration de l'ACI soit relativement restreint, au moins au début de son existence, mais restreint, afin de lui permettre de fonctionner assez rapidement. Il a donc été proposé que cinq membres au Conseil semblait un nombre approprié. La composition proposée, qui nous semblait idéale pour ce Conseil d'administration de l'ACI, pourrait être la suivante. Un président, indépendant ou neutre; un représentant du CIO; un représentant d'une fédération internationale; un athlète; et un

expert, indépendant et neutre. Donc, cinq personnes. Et un représentant de l'AMA invité d'office, et sans droit de vote. Donc, une personnalité consultative. Ce sujet de la composition du Conseil de l'ACI a fait l'objet de très intenses discussions au sein du groupe directeur, car il fallait trouver un juste équilibre entre le fait d'assurer la totale indépendance du fonctionnement de l'ACI vis-à-vis de l'AMA, afin que l'AMA conserve très clairement et sans aucune ambiguïté son rôle d'arbitre, de surveillant impartial de l'application des règles de conformité; et la conservation d'un lien stratégique et de référence avec l'AMA. À défaut d'un lien organique, afin que la communauté antidopage ne doute pas de l'expertise et du sérieux de l'ACI. Pour arriver à ce point d'équilibre, notre recommandation pour la nomination des membres du Conseil de l'ACI est la suivante : le Mouvement sportif proposera les cinq membres à un comité de sélection composé de trois personnes. Le comité de sélection sera nommé par la direction de l'AMA et comprendra des personnes possédant les compétences appropriées. Le comité de sélection sera chargé d'examiner les nominations présentées par le Mouvement sportif aux postes des cinq membres du Conseil. Il faut aussi noter que cette notion de comité de sélection est conforme aux règles et aux idées initiales qui ont été discutées un peu plus tôt par le groupe de travail sur la gouvernance de l'AMA. Les critères que le comité de sélection définira devront naturellement refléter les décisions qui seront actées à l'issue du travail en cours sur la bonne gouvernance. Les deux personnes, les deux postes indépendants, le président et l'expert, pourraient également être suggérés par quiconque du Mouvement sportif, mais aussi des gouvernements, de l'AMA et plus largement de la communauté antidopage. Une fois que le comité de sélection aura examiné la composition proposée du Conseil d'administration de l'ACI, elle sera présentée au Comité exécutif de l'AMA pour ratification. Comme je le disais, l'AMA ne peut être responsable, ni directement impliquée dans l'ACI, compte tenu de sa position de régulateur de la conformité antidopage mondial et indépendant. C'est vraiment un point extrêmement important pour les autorités publiques qui étaient autour de la table. Les recommandations ci-dessus, sur la structure et sur la composition, prévoient bien cette séparation, tout en permettant au Conseil de l'ACI de bénéficier de l'expertise de l'AMA. Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'ACI sera chargé de nommer un directeur général, qui sera autonome. Le directeur général, en consultation avec son conseil, aura la charge de structurer l'organisation et d'en déterminer les missions. À noter qu'au moment de la création de la nouvelle fondation suisse, les statuts qui reflètent la structure convenue et les mécanismes de nomination du Conseil devront être approuvés. Les membres du Conseil d'administration initiaux seront alors mis en place.

En matière de financement, le groupe de pilotage s'est accordé pour s'éloigner des recommandations de PricewaterhouseCoopers. Sur ce point, notre recommandation aujourd'hui est la suivante : le fondateur de l'ACI sera responsable du capital initial. Le CIO, au nom du Mouvement sportif, sera l'organe fondateur de l'ACI. Les fonds pour établir la fondation qui pilotera l'ACI proviendront donc entièrement du Mouvement sportif et nommément du Comité international olympique, en tant que principal promoteur de l'ACI. Le Mouvement sportif ne demandera pas de contributions financières aux autorités publiques ou à l'AMA pour l'ACI. Ce sujet a été rapidement accepté par tout le monde, ce qui est suffisamment rare, lorsqu'on parle d'argent, pour être souligné et dignement salué.

Passé cette question du financement initial de la structure, le groupe a également réfléchi à un modèle d'affaires à long terme. Tous les clients de l'ACI, y compris les fédérations internationales et les principaux organisateurs d'événements, comme le CIO,

paieront pour l'utilisation de l'ACI, sous la forme de « pay-per-use ». Pendant la phase de démarrage de l'ACI, notre recommandation est de limiter les usagers de l'ACI au noyau dur que sont les fédérations internationales et les organisateurs d'événements, afin de ne pas trop solliciter une toute jeune structure. En matière de fonctionnement de la structure de ses missions, donc en agissant comme un centre d'expertise, l'ACI devrait permettre de stimuler les échanges de renseignements entre l'AMA, l'ACI, ses clients, les fédérations internationales, les grands événements et les ONAD. L'amplitude exacte du mandat de l'ACI a été discutée au sein du groupe de pilotage. Doit-on limiter l'ambition de l'ACI seulement à la question de planification, de l'organisation des contrôles? Est-ce que cela nous permettra d'atteindre notre but? Ou bien doit-on y adjoindre d'autres missions, comme la gestion des résultats, la collecte des renseignements, l'administration des AUT, les informations sur la localisation des athlètes? Sinon, quelle coordination doit-il y avoir entre l'ACI et les ONAD? Le mandat exact de l'ACI, c'est-à-dire au début de ses missions et où elles s'achèvent, est une question qui est encore en suspens. Cependant, le groupe de pilotage a convenu que l'ACI devait générer des améliorations sensibles sur l'ensemble de ces champs, grâce à une coordination efficace avec les fédérations internationales, les ONAD et l'AMA. La coordination de ces fonctions nous a semblé être une voie plus efficace, et il est hors de questions de dupliquer les fonctions qui existent déjà et qui fonctionnent bien au sein des organisations antidopage aujourd'hui. Notre recommandation est également que les ONAD ne fassent pas partie de l'ACI pour des questions juridiques, que j'exposerai dans un instant en parlant de conformité. Cependant, l'ACI pourra bien sûr bénéficier du savoir-faire des ONAD, en particulier en tant que prestataire de services. Pour cela, il sera nécessaire d'entrer dans une relation contractuelle de négociation, et d'arrangements contractuels, compte tenu des engagements préexistants des ONAD. L'ACI devra également conclure des ententes contractuelles avec chaque fédération internationale qui utilisera ses services, pour s'assurer qu'elle a la capacité d'effectuer les services dont celle-ci a besoin. Les fédérations internationales conserveront néanmoins des responsabilités, afin que l'ACI puisse s'acquitter de ses tâches : s'assurer que toutes informations recueillies sur le terrain soient transmises à l'ACI et collaborer avec l'ACI dans l'établissement des PRC; puis la collecte de la localisation, toutes les démarches sportives spécifiques, l'accès aux lieux, l'obtention d'accréditation, la sécurisation des locaux.

Enfin, en matière de conformité et du caractère obligatoire ou non d'utiliser l'ACI, c'est un sujet sensible qui a aussi fait partie de la majorité de nos échanges. Il va de soi que la fondation suisse devrait être signataire du Code et conforme au code, et que l'AMA, en tant que régulateur, surveillerait les activités de l'ACI sur la même base que toutes les autres organisations antidopage, que ce soit des ONAD ou des fédérations internationales. Première question évidente : comment la conformité de l'ACI au Code sera-t-elle vérifiée? L'AMA devra examiner attentivement les aspects juridiques, la manière dont l'ACI sera compatible avec le programme mondial antidopage. Le deuxième point qui est relatif à la conformité. En vertu du Code mondial antidopage actuel, les fédérations internationales sont responsables de leurs activités antidopage, indépendamment de leur utilisation ou non de l'ACI. Elles auront donc des accords contractuels avec l'ACI en tant qu'organisme de services. Ce sera bien une délégation opérationnelle à l'ACI, et en aucun cas une délégation de responsabilités. Le troisième point relatif au caractère obligatoire de l'ACI. Le groupe de pilotage a reconnu qu'il était juridiquement impossible d'obliger les ONAD à utiliser les services de l'ACI, même si une ONAD est déclarée non conforme, en raison de diverses considérations légales relatives à la souveraineté nationale, à la convention de l'UNESCO



et au Code. Toutefois, les ONAD pourront accéder aux services de l'ACI en option. Le groupe a noté que le cadre de conformité amélioré tel que voté lors du Conseil de fondation de novembre dernier devait être suffisant en matière de conséquences pour les ONAD jugées non conformes. Sur ce même sujet, il est à noter que le recours obligatoire à l'ACI pour les fédérations internationales non conformes est envisageable. Mais dans ce cas, une modification du Code sera nécessaire et une analyse juridique devra être conduite par l'AMA sur ce point. À ce stade préliminaire, en attendant que ce chantier soit mené à terme, l'ACI ne pourra réaliser de contrôle que pour les fédérations internationales qui en seront membres et la solliciteront, et pas pour toutes les fédérations internationales. La mise en conformité, le respect de la conformité de toutes les ONAD serait donc un élément absolument central pour la crédibilité de la lutte antidopage. Le groupe de pilotage apporte son plein soutien aux travaux conduits en ce sens.

En matière de calendrier, à présent. Au sein du groupe de pilotage, les représentants du Mouvement sportif ont exprimé leur vif souhait que l'ACI, même sous une forme limitée, soit créée en temps et heure pour les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang en 2018. Ce calendrier très serré implique qu'un effort considérable de coordination et de planification soit mené rapidement entre l'ACI, le CIO et la ville hôte, afin d'ajuster les opérations. Les représentants asiatiques ont soulevé ce point, à juste titre, et je ne saurais trop insister dans mes conclusions pour qu'ils soient entendus, sous peine de compliquer singulièrement la tâche du comité d'organisation des jeux, et de tuer dans l'œuf l'ACI si ses débuts sont ratés. La faisabilité de la création de l'ACI avant Pyeongchang sera assujettie aux prochaines étapes de l'établissement formel de l'ACI en matière de structure de fondation. Mais le groupe de pilotage a pris bonne note de l'ambition du CIO de progresser très rapidement. Il a été noté qu'une fois que la création de la fondation sera approuvée et que l'ACI sera formellement créée, le calendrier et les progrès de l'ACI deviendront la seule responsabilité du Conseil désigné, et que le bailleur de fonds financier et que les autres ONAD ne devront pas interférer. En conclusion, après un premier rendez-vous avorté à Glasgow – désolée, Monsieur le Président –, la réunion du groupe de pilotage à Paris, il y a quelques jours, a permis d'aboutir à une proposition concrète et précise de structure et de fonctionnement pour l'ACI et d'écarter pour de bonnes raisons des options non viables et qui flottaient un peu dans l'air. Je m'en réjouis, même si aujourd'hui, tout reste encore à construire et que certains sujets méritent encore d'être approfondis. Voilà en tout état de cause, pour vous, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil de fondation, nos conclusions et nos recommandations. Je reste évidemment à votre disposition pour toutes vos questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, Valérie. Ça a été un exercice fort compliqué. Chapeau pour avoir présidé ce groupe de travail, et bravo à toutes les personnes qui ont participé à ces discussions. Je vais maintenant donner la parole au professeur Erdener, qui exprimera le point de vue du CIO. Mais je ne voudrais pas que vous suggériez une structure différente de celle à laquelle vous auriez pensé pendant la présentation. Non, nous avons eu un exposé clair qui nous a été soumis. On l'approuve, ou pas, selon le cas, et ensuite, on passe à l'étape suivante. Professeur Erdener.

LE PROFESSEUR ERDENER : Tout d'abord, j'aimerais remercier Mme Valérie Fourneyron pour ses efforts pour ce rapport extrêmement détaillé sur cette question difficile et si importante. Le président l'a mentionné, au nom du mouvement olympique, nous proposons donc cette autorité indépendante de contrôle pour que les contrôles et la



surveillance soient indépendants des organisations sportives, surtout dans la foulée des problèmes de dopage que nous avons connus récemment, comme nous le savons tous. Au cours des deux dernières années, comme le président l'a mentionné, nous avons eu beaucoup de discussions sur cette question, au niveau des réunions du sommet olympique et dans le cadre de la réunion du Comité exécutif du CIO, et également pendant les travaux des groupes de pilotage et des groupes de l'AMA. Le temps est maintenant venu d'avancer. Au nom du mouvement olympique, j'aimerais vous informer que le CIO est tout à fait engagé à fournir le soutien financier qui s'impose, comme l'a indiqué Mme Fourneyron. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. MUYTERS : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais également à mon tour remercier Valérie et les membres du groupe de travail pour tous les efforts qu'ils ont faits. Merci, Valérie, pour ce rapport très clair et excellent du travail que vous avez effectué. En tant qu'autorités publiques, nous sommes vraiment ravis de pouvoir remarquer les avancées réalisées sur ce front et sur cette question. Lors de la réunion récente nous avons eu à Paris, nous n'avions qu'une préoccupation en tant qu'autorités publiques. Il est important pour nous que la création d'une telle autorité ne compromette pas la compétence des ONAD. Nous nous attendons à ce que l'ACI fonctionne avec les ONAD, en collaboration, et par contre les ONAD.

M. RYAN : Un commentaire, très rapidement. En réaction à ce que Philippe vient de dire, il nous faut comprendre qu'au tout début cette ACI a été conçue pour englober bien plus du côté du CIO que dans la forme qui vous a été soumise maintenant. Ce que nous avons à l'heure actuelle, ce n'est pas plus qu'un instrument pour offrir aux fédérations internationales, aux organisateurs de grandes manifestations, les jeux du Commonwealth, etc., une façon de s'acquitter de leurs obligations en vertu du code, en évitant les conflits d'intérêts perçus ou réels. C'est donc essentiel pour tout le travail que nous faisons du côté de la gouvernance. Il est clair que les obligations des fédérations indépendantes demeurent les mêmes. Les fédérations internationales et les OGM devront demeurer conformes au Code. Ce sont elles qui portent cette responsabilité. L'autorité de contrôle indépendante sera un prestataire de services pour aider. On n'a pas l'intention de se rapprocher des ONAD, sauf pour augmenter la collaboration avec les ONAD. Dans le partage d'informations, dans le partage des renseignements, et dans l'achat de services à partir des ONAD. Cela pourrait être important à l'avenir dans le cadre de ces contrôles.

M. BUDGETT : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais féliciter Valérie et le groupe de pilotage qui en est arrivé à cette entente et à ce consensus. J'ai trois points très brefs. D'abord, l'idée d'appuyer la conformité, même si les FI continuent d'être responsables, comme Andrew l'a dit. Et la nomination pour les membres du Conseil indépendant. Cela devrait passer par le mouvement olympique, le CIO, et ensuite passer à l'AMA pour ratification. Alors, si les candidatures sont approuvées pour l'AMA, ce n'est pas une sélection à proprement parler, mais de toute évidence, tous partenaires constitutifs pourraient suggérer des candidats au CIO. Finalement, on pense qu'il est important de ne pas perdre les compétences et l'expérience des fédérations internationales ou des organisations antidopage, mais plutôt qu'on en ajoute. Cela sera un détail très important pour le Conseil et pour les nouvelles personnes nommées.

M. BESSEBERG : Très brièvement, je n'ai pas de commentaire à faire par rapport à l'ACI. Je pense que nous appuyons pleinement cette initiative. Nous n'avons pas véritablement de définition au niveau de l'AMA de ce qu'est un sportif. Parce qu'on ne parle

pas des sportifs qui concourent à l'heure actuelle, mais des sportifs après leur carrière. Est-ce 8 ans, 12 ans après les compétitions? Parle-t-on d'un sportif après sa carrière, avec toutes ces élections, etc., auxquelles on va procéder? Il faudrait qu'on ait une règle qui soit bien établie par rapport à la définition que l'on donne aux athlètes. Merci.

MME. QUALTROUGH : Merci aux membres du comité de l'ACI. C'est très impressionnant, et c'est un enjeu très complexe. Je suis consciente de vos commentaires, mais également de la discussion qu'on a eue à propos de la gouvernance. Il y a des gens qui ne sont pas à cette table et qui sont sous-représentés à cette table. En tant qu'organisation, l'AMA pourrait montrer son leadership en reconnaissant officiellement l'égalité du mouvement paralympique, au fur et à mesure que l'on va proposer de nouvelles structures pour l'avenir. Je ne pense pas qu'il y a une voix pour représenter celle des paralympiques. Peut-être que ce serait bon d'avoir un représentant du côté paralympique, également, au niveau de cette autorité.

M. POUND : En tant que membre tout à fait consciencieux de ce Conseil de fondation, j'ai lu la documentation, j'ai écouté les explications et je me pose la question : l'AMA, à titre de Conseil de fondation, est-ce qu'on est tout simplement des observateurs face à un processus qui se déroule sous nos yeux? Nous avons entendu les obligations juridiques en vertu du code, et elles demeurent inchangées. Ce que nous envisageons ici, c'est un ensemble de partenaires, un de nos partenaires, le CIO plus spécifiquement, qui offre une aide à un autre partenaire, les fédérations internationales. Cela ne nécessite ni notre approbation ni notre désapprobation. Quelqu'un d'autre tranchera, si c'est une bonne idée. Quels sont les risques, quels sont les avantages et qu'est-ce que l'on gagne à ajouter une autre fondation suisse à la structure générale du sport? Mais le mot de la fin ne nous revient pas. Alors, j'aurais pensé qu'à titre de membre du Conseil de fondation, j'allais entendre quelque chose d'intéressant. Mais ça n'exige rien de notre part, sauf peut-être d'agir comme observateur.

M. SALEH AL KONBAZ : Merci à tous les membres du groupe de travail. Je vais envisager le sujet d'un autre point de vue, d'un angle beaucoup plus pratique. La relation qui existe entre cette autorité de contrôle indépendante et les laboratoires. Nous savons que les laboratoires à l'heure actuelle sont en nombre restreint et que plusieurs laboratoires ont été suspendus, ils ont vu leur accréditation suspendue au cours des dernières années. Il y a des contrôles qui se font de plus en plus dans d'autres laboratoires. Est-ce que cette autorité de contrôle indépendante va augmenter le nombre de contrôles? Parce que les FI commenceront à faire plus de contrôles et à tenir plus d'événements. Je pense que l'AMA ou le volet laboratoires devrait étudier tout ça, parce que tout nouveau laboratoire a besoin d'au moins trois ou quatre années pour bien s'établir.

M. BAUMANN : J'aimerais ajouter mes félicitations à celles de mes collègues. Merci pour ce rapport livré par Mme Fournayron sur le sujet. En tant que président de SportAccord, j'aimerais la remercier pour le travail effectué et pour la reconnaissance du travail effectué par cette unité, le DFSU. Cette entité a été mentionnée par Andrew Ryan, et vise à aider les fédérations internationales, avec l'autorité de contrôle indépendante, à résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts réels ou perçus qui pourraient exister. Nous avons très hâte de travailler avec toutes les ONAD présentes dans ce contexte. Il est également important de noter qu'entre organisations antidopage, il faudrait qu'il y ait un respect mutuel entre tous ceux qui sont sur le terrain à faire le travail.

LE DR PASCUAL : Avoir une agence d'autorité indépendante ne peut être qu'une bonne chose, parce que l'indépendance est importante. Mais par rapport à la structure qui est proposée, on semble là établir une nouvelle norme de qualité. Il y a d'autres approches et d'autres choses qui sont en suspens. Je m'inquiète. Est-ce qu'il sera obligatoire d'avoir un système indépendant? J'aimerais faire le lien avec ce qui a été dit par le comité CRC, la possibilité de développer un standard international de la conformité. Et quelle en sera l'influence? Quelle sera l'influence d'une telle entité par rapport à la conformité? Il faut que ce soit clairement défini dans ce nouveau standard. De ce point de vue, il reste beaucoup à faire. Quelle que soit l'autorité indépendante utilisée par quelque fédération que ce soit, elle doit être conforme selon les mêmes standards. Il ne faut pas qu'il y ait deux poids, deux mesures.

LE PRÉSIDENT : Valérie, avant de vous demander de répondre, j'essaierai de répondre à deux questions. À Anders, si nous devons rédiger de nouvelles réglementations et qu'on a besoin d'une nouvelle définition des sportifs, on le fera. Un sportif, c'est 4 ans, 8 ans, 16 ans. C'est pour vous exprimer un point de vue tout à fait valable et on en traitera.

Dick, à la réunion du sommet olympique, on m'a demandé d'étudier ceci. L'intention, d'entrée de jeu, était que l'AMA établirait cette autorité pour ensuite l'exploiter. Au fur et à mesure que les choses ont évolué, on s'est rendu compte que ce n'était pas le souhait des autorités publiques. Alors, finalement, avec beaucoup de travail, nous en sommes là où nous en sommes. C'est un exercice restreint par rapport à la suggestion initiale qui avait été exprimée, et peut-être qu'on n'aura plus grand-chose à faire à l'avenir. Nous espérons que les choses vont bien fonctionner et que cette entité offrira les services voulus, selon les suggestions qui ont été faites. Je suis sûr que Valérie en parlera. Valérie, à vous.

MME. FOURNEYRON : Oui, brièvement, Monsieur le Président, sur les interrogations. Je crois qu'il est très clair que les fédérations internationales ne perdent aucune de leurs responsabilités vis-à-vis du Code mondial antidopage. C'est essentiel, et je crois avoir été particulièrement précise sur le sujet. On est bien sur une structure qui est un prestataire de services pour eux, et on aura finalement bien avancé sur l'ACI, si c'est vraiment un maillon de la chaîne de la lutte antidopage, avec un vrai partage de l'intelligence et de l'expérience qu'a l'ensemble des organisations antidopage. Je pense bien sûr aux ONAD. Enfin, il me semble qu'aujourd'hui les questions, et notamment celles que vous avez posées, nous montrent que cette ACI s'inscrit dans l'ensemble du débat que nous avons, à la fois dans les groupes de travail et dans les laboratoires, comme nous l'avons vu plus tôt, et le groupe de travail sur la gouvernance. On ne peut pas dissocier la réflexion que nous avons conduite, qui fait partie d'un schéma très différent de celui que je vous présente aujourd'hui, où il y avait effectivement un schéma dans lequel, au départ, on voulait mettre dans l'ACI à la fois toutes les fédérations internationales et toutes les autorités nationales. Aujourd'hui, on n'est donc pas du tout dans cet espace et on a essayé, je crois, de vous présenter quelque chose qui soit peut-être une étape. C'est une première étape, si derrière, nous montrons tous ensemble avec les différents outils de la lutte antidopage, que nous avons finalement partagé l'expérience et l'intelligence de chacun des maillons de la chaîne.

LE PRÉSIDENT : Merci, Valérie. Vous avez une décision claire à prendre. La recommandation indique que nous prenons les dispositions voulues pour établir une ACI. Êtes-vous d'accord pour qu'on le fasse?

#### DÉCISION

Établissement d'une autorité de contrôle indépendante approuvé.

#### – **3.2 Rapport du Panel sur les questions éthiques**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Pour des raisons de temps, je n'ai pas l'intention de vous faire un plein rapport, seulement vous mentionner que vous avez le rapport de ce comité. Le rôle de ce comité fait l'objet de discussions et est au centre des discussions du groupe sur la gouvernance. À l'avenir, il y a fort à parier que le mandat du comité de l'éthique sera élargi, ce qui voudrait dire que les membres de ce comité pourraient changer. Nous avons eu des discussions avec eux, ils en sont tout à fait conscients à l'heure actuelle. C'est le statu quo, jusqu'à ce qu'on aille de l'avant avec la réforme. Puis, nous travaillerons avec eux, pour nous assurer que leur présentation soit élargie.

LE PRÉSIDENT : Tout le monde est à l'aise avec cela? Alors, on va conclure sur le point 3 par une déclaration. Ce Conseil a demandé au cours de l'année qui s'est écoulée que du travail soit effectué sur toute une palette de mesures. C'est pour ça que nous avons créé tous ces groupes de travail. Le travail est effectué, c'est beaucoup de travail, et c'est l'une des raisons pour laquelle nous avons une plus longue réunion. J'aimerais rendre hommage à mon équipe de gestion, qui s'en est sortie haut la main. Il faut absolument prendre note du fait que la quantité de travail qui doit être abattue est énorme, et que c'est bel et bien fait.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du panel sur les questions éthiques.

#### **4. Opérations/gestion**

#### – **4.1 Nouvelle nomination au Comité exécutif - Europe**

LE PRÉSIDENT : Nous devons présenter les effectifs de nos comités. Nous perdons les services de Mme. Widvey. Dommage qu'elle ne soit ici pour être remerciée officiellement. Le ministre Bańka de Pologne remplacera Mme. Widvey. C'est noté.

#### DÉCISION

Il est confirmé que M. Bańka est le nouveau représentant d'Europe au sein du Comité Exécutif.

– **4.2 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

LE PRÉSIDENT : Deuxième point, le point 4.2. Nous devons présenter aux autorités chinoises la liste des membres de la fondation. C'est une information que l'on doit donner tous les six mois. C'est la liste actuelle. Nous pourrions la soumettre, si vous le voulez bien.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

– **4.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2019**

LE PRÉSIDENT : Il y a un concours pour accueillir la prochaine conférence mondiale de 2019. On avait espéré avoir beaucoup d'offres. Or, deux des trois candidats se sont retirés, ce qui laisse la Pologne et la ville de Katowice comme étant la seule candidate. C'est le genre d'élections que l'on aime bien, avoir une seule candidature. Et cette candidature est nécessairement retenue. Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au ministre, et également au maire Marcin Krupa, qui est le maire de Katowice. Je leur donnerai la parole et les inviterai à dire quelques mots. Peut-être nous donneront-ils déjà une idée des merveilles que Katowice nous réserve pour 2019.

M. BAŃKA : Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi, comme ministre du Sport et du Tourisme, que de présenter cette offre du gouvernement de la Pologne et de la ville de Katowice d'accueillir la conférence mondiale antidopage dans le sport de 2019. Il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles nous voulons organiser cette manifestation en Pologne. Cela nous a paru une excellente idée. La première raison évidente, c'est l'engagement du gouvernement polonais à lutter contre le dopage. Et l'appui financier et l'appui au niveau de l'organisation que nous pourrions apporter à cette manifestation. La Pologne est un pays stable, du point de vue économique. Elle est au centre de l'Europe. C'est un lieu plein de vie avec une population dynamique et des infrastructures solides. La Pologne est connue pour son hospitalité et nous sommes convaincus du fait que tous les participants seront impressionnés par son hospitalité. Nous sommes un pays où le sport est très populaire. Nous avons des stades un peu partout dans le pays. La Pologne a déjà accueilli un grand nombre de manifestations sportives internationales. Nous avons eu l'Euro 2012, le championnat de volley-ball masculin en 2014, et le championnat de handball masculin d'Europe en 2016. La Pologne est donc un pays chaleureux dont l'hospitalité est connue. Mais la Pologne est également dotée des infrastructures et de l'expérience pour accueillir ces événements de calibre international. La Pologne a des centaines de kilomètres de plages et de montagnes impressionnantes, où vous pouvez skier. Il y a des forêts et des lacs, et vous avez également des villes riches en culture, en activités et en beauté. Plutôt que de m'éterniser dans mes descriptions, je vais vous présenter cette petite vidéo sur la Pologne.

M. KRUPA : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être ici aujourd'hui, au milieu de tant de personnes de ce calibre. En tant que maire de Katowice, je voudrais vous inviter à Katowice. Accueillir la conférence mondiale antidopage en 2018 est un excellent choix pour l'AMA et pour notre région. C'est un lieu qui combine la tradition et la modernité. Cette ville qui a un grand passé industriel est devenue un des lieux les

plus populaires pour les manifestations et les rencontres internationales en Pologne. La semaine dernière, par exemple, nous avons eu le neuvième congrès économique européen. La décision de tenir le sommet sur le climat se prendra bientôt. La communauté locale a été ravie d'apprendre la tenue de cette conférence. Le sport a toujours été très important pour nous. C'est le lieu où sont nés les champions de Pologne. Le sport est important pour nous. Nous tenons à un sport propre. Les communications et les transports avec le reste du pays sont très bien organisés. Nous avons deux aéroports internationaux qui ne sont pas très loin. L'infrastructure des transports, le chemin de fer et les transports routiers permettent de joindre l'utile à l'agréable. Vous pouvez vous rendre dans les lieux touristiques les plus populaires de Pologne autour de votre conférence. Je vous invite à regarder un petit film sur notre belle ville de Katowice.

M. BAŃKA : La lutte antidopage est l'un des objectifs du gouvernement polonais. L'idée d'un sport propre donne les mêmes chances à tous les concurrents. Il ne s'agit pas simplement d'un slogan. Depuis que je suis devenu ministre des Sports, j'ai décidé que ces valeurs fondamentales devaient être le point de départ de tout ce que je ferais. En avril 2016, j'ai lancé un travail en vue d'une loi qui nous permettra de lutter contre le dopage. Cette loi devrait entrer en vigueur en juillet 2017. C'est une loi qui a été adoptée à l'unanimité le 21 avril 2017 par le Parlement. Cette nouvelle loi créera une agence antidopage qui aura les compétences nécessaires. Mon ambition n'est pas simplement de faire cette lutte plus efficace dans mon pays, mais également d'engager davantage la Pologne dans des partenariats pour un sport propre. La coopération avec l'AMA est essentielle. La Pologne appuiera toujours les efforts de l'AMA en vue d'une compétition propre et dans sa position ferme contre les tricheurs. Quel que soit le coût, il faut lutter contre le dopage. Dans quelques secondes, vous allez voir un film qui va illustrer notre engagement en Pologne. Nous avons un laboratoire accrédité dans le monde depuis quelques années. Nous avons doublé nos investissements dans la lutte contre le dopage.

Comme vous le verrez dans la prochaine vidéo, le lieu principal où se tiendra cette conférence est vraiment très impressionnant. Certains disent que ce centre de conférences pourra accueillir une participation énorme. C'est le centre de conférences le plus moderne de Pologne, qui a déjà reçu toutes sortes de prix. Les attractions principales de la ville, les centres de sport et l'aréna se trouvent tout près de la conférence. Spodek est un lieu qui accueillera les activités culturelles, qui accompagneront la conférence. Je laisserai maintenant le film illustrer tout cela.

Je vous remercie de votre attention. Nous nous retrouverons tous à Katowice, au sein de la famille du sport.

LE PRÉSIDENT : Monsieur le Ministre et Monsieur le Maire, merci pour cette présentation. Vous n'aviez pas vu que vous faisiez cette présentation devant un groupe d'experts. Nous avons des membres du comité international qui s'y connaissent. Mais bon, vous pouvez vous détendre, ils ont tous été ravis.

#### DÉCISION

La Conférence mondiale 2019 sur le dopage dans le sport aura lieu à Katowice, Pologne.



– **4.4 Indicateurs de performance opérationnels**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Les indicateurs de performance opérationnels sont inclus dans votre dossier. Il est pris note de ce point.

**5. Sportifs**

– **5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs**

LE PRÉSIDENT : Beckie, vous aurez le plaisir de constater que tout le monde accourt pour écouter votre présentation. Je suis tout à fait conscient, comme toujours, du fait que les gens en quittant la réunion doivent prendre l'avion, etc. Donc, je vais un petit peu modifier l'ordre des choses. On va commencer par le rapport des sportifs de Beckie. Ensuite, ce sera les renseignements et les enquêtes avec Günter. Puis, les aspects principaux du Code mondial antidopage; on y parlera du rapport sur la Russie. Ce sont les enjeux les plus importants dont il faudra traiter. Beckie, je vous donne la parole.

MME. SCOTT : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vois que tout le monde est un rendez-vous, ou presque, pour ce soutien aux sportifs. Bon après-midi à tous, j'espère que vous avez bien mangé. Je vais vous livrer le rapport du Comité des sportifs. Nous nous sommes rencontrés récemment à Lausanne en Suisse, et avant cela, à Sapporo, avant de préparer ce rapport. La dernière réunion que nous avons eue au mois de mars s'est faite en conjonction avec le symposium des ORAD. Sur la base des suggestions exprimées lors de la réunion du Comité des athlètes au Japon, on a invité les différents présidents des FI à se joindre à nous à Lausanne. Beaucoup ont accepté l'invitation et se sont joints à nous. Nous avons pu ainsi renforcer les communications et les relations que nous avons avec le réseau de tous les sportifs. Et ces sportifs ont été à même de recevoir plus d'informations et plus de connaissances sur le mouvement antidopage. Très rapidement, voici un résumé de notre réunion. Les faits saillants, les détails se retrouvent dans votre document.

À titre de comité, nous avons continué d'appuyer le programme des lanceurs d'alerte que l'on appelle maintenant Brisez le silence!. Nous appuyons le processus des enquêtes. Nous lançons un appel au Mouvement olympique et aux gouvernements pour augmenter le financement, pour que l'AMA puisse continuer à s'acquitter du travail qu'elle doit faire. C'est absolument indispensable pour les sportifs. On commence à préconiser l'utilisation obligatoire d'ADAMS par tous les partenaires. Et nous avons eu l'idée d'appuyer l'introduction d'un mécanisme au sein d'ADAMS pour permettre aux sportifs de signaler une expérience ou offrir de la rétroaction à leur ACD. Au fil des années, les sportifs se sont présentés à nous. Après avoir eu des expériences douteuses auprès de leur ACD, ils ont voulu avoir un mécanisme pour signaler cela de façon anonyme dans le cadre d'ADAMS. Nous accueillons le travail entrepris par le CRC et continuons à préconiser que ce processus soit accéléré. Mais c'est une redite de ce que j'ai déjà affirmé ce matin.

Nous avons ensuite lancé un projet au sein du Comité des sportifs. Je vais m'y attarder quelques minutes. J'ai quelques clichés pour accompagner mes propos. Ceci a été présenté à Lausanne lors du symposium antidopage. C'est une idée qui a été présentée au Comité des sportifs, à la suite de ce qui s'est passé cette année. Il y a eu beaucoup de réactions au niveau des sportifs, surtout à la suite des constatations divulguées par M. McLaren sur le dopage en Russie. Les sportifs ont été plus nombreux que jamais dans le cadre de ce projet. Ils ont écrit des pétitions, ils nous ont contactés, nous, membres du Comité des sportifs de l'AMA, pour exprimer leurs sentiments et leurs idées quant à leur position dans

tout ce scénario. Au nom du Comité des sportifs, nous avons pris cela très au sérieux. Nous avons examiné de très près ce que disaient les sportifs de façon officielle, publique, et ce qu'ils nous révélaient dans nos communications privées ou par courriel. On s'est efforcé de faire deux choses. Dire d'abord aux athlètes qu'on les entendait haut et fort, que l'on comprenait et reconnaissait ce qu'ils nous disent. Et trouver ensuite une solution significative qui pourrait répondre à ces appels et qui pourrait essayer de décrire ces sentiments, et faire de notre mieux pour aider les sportifs à cet égard. Lorsque nous avons regardé toutes les déclarations, toutes les pétitions, toutes les communications émises, l'un des thèmes récurrents et les plus percutants, c'était la question des droits des sportifs. Les sportifs se disaient : « J'ai le droit de concourir avec une égalité des chances sur un terrain uniforme, et dans le cadre d'un monde sans dopage ». On a pensé à l'idée d'une charte des droits des sportifs, en ce qui a trait au sport propre. Nous en avons fait la suggestion à Lausanne dans le cadre d'un atelier qui comprenait les sportifs, les FI, les ONAD et plusieurs joueurs au niveau de la lutte contre le dopage. Au départ, on voulait les utiliser comme plaque de résonance pour voir si c'était intéressant, et ensuite, voir comment ce document devrait être façonné, ce qu'il devrait inclure. Nous avons lancé ce processus à Lausanne. Nous allons le poursuivre maintenant. C'est une consultation à grande échelle au niveau de tous les partenaires pour aller chercher la contribution des sportifs à travers le monde, et essayer de colliger ces sentiments dans le cadre d'un document, qui sera un type d'idéal pour exprimer la voix des sportifs, et que l'on pourra défendre au niveau juridique. C'est un document que les sportifs pourront utiliser, en disant : « Voici mes droits, et je m'attends à ce que ces droits soient maintenus. » Nous en sommes aux premiers balbutiements de ce processus. Cela a été lancé à Lausanne et nous vous le soumettons maintenant pour une plus large consultation de la communauté sportive à l'échelle mondiale. Nous allons prendre le temps de le faire comme il faut et de façon aussi approfondie et aussi détaillée que possible. Nous allons engager des experts de la communauté sportive et juridique. Nous ferons appel à tous les experts voulus pour nous assurer d'avoir le bon document. Nous avons Yohann Koss, qui est ici et qui fait partie du groupe de travail. Voilà où nous en sommes. La charte des droits des sportifs, nous y travaillons, nous espérons la lancer et la déployer au début de l'année prochaine. Merci, cela conclut mon rapport.

M. ESTANGUET : Merci, Beckie, pour ce rapport, au nom des athlètes, et bravo pour tout le travail réalisé avec ce groupe. J'ai juste deux ou trois petits commentaires. Le premier : dans le rapport, il est mentionné la volonté d'organiser un forum des athlètes sur la spécificité antidopage. On souhaitait juste rappeler aussi le fait que le mouvement olympique a décidé, la fin de l'année dernière, d'investir de l'argent dans l'organisation des forums des athlètes continentaux. On souhaiterait pouvoir y intégrer de manière systématique la thématique antidopage. Donc, comment bien optimiser les forums déjà existants, le forum des athlètes déjà existant, les forums des athlètes internationaux, mais aussi les forums continentaux qui seront réalisés dès cette année dans chacun des continents. Avant d'envisager un forum entièrement dédié et séparé, il nous paraît important de bien travailler ensemble en partenariat avec le réseau des athlètes.

Concernant la charte des athlètes, l'idée est particulièrement intéressante. Là aussi, on souhaiterait pouvoir associer – et j'ai l'impression que c'est déjà le cas, que la volonté est là – la commission des athlètes du CIO, notamment. Puisque ce que j'entends dans le mandat de cette charte, ce n'est pas uniquement d'adresser la thématique antidopage, mais c'est peut-être d'aller sur une thématique du sport propre en général, auquel cas il

paraît intéressant de vraiment associer l'ensemble de la communauté des athlètes, et notamment la commission des athlètes du CIO. Voilà, c'était les deux points que je voulais vraiment souligner. Merci beaucoup.

M. POUND : Merci pour ce rapport, Beckie. Je pense que l'idée d'aller de l'avant avec une charte est une excellente idée. J'ai été très encouragé par le fait que vous avez parlé de droits et d'attentes. Mais il y a des responsabilités qui sont associées à cela. C'est une partie très importante de l'équation. Je vous encourage à voir où cela va aller. Les seules personnes qui pourraient être en droit de s'inquiéter sont des vieux comme moi.

Deuxième observation par rapport à ce forum. Une question qu'il faudrait examiner de plus près serait l'option de vous greffer à un forum qui existe déjà, où vous pourriez contrôler les invitations et l'agenda, plutôt que d'être tout simplement en parallèle avec un autre groupe.

M. PENGILLY : Merci Beckie. Nous avons eu pas mal de discussions par rapport aux sportifs nommés versus les sportifs élus. Je voulais faire un certain nombre de commentaires là-dessus. C'est ma dernière année comme représentant des sportifs, donc ma 15<sup>e</sup> année. Cela fait longtemps. J'ai eu le plaisir de faire partie de diverses commissions. Un client, le Comité des sportifs de l'AMA, et ce, depuis les trois dernières années. Nous avons été actifs. C'est un comité qui a été indépendant et prêt à s'exprimer, alors qu'il aurait été parfois plus facile de se taire. De façon très compétente, Beckie Scott a dirigé ce comité qui s'est bien acquitté de son mandat. Dans les discussions qui commencent par rapport à cette notion de sportifs élus versus sportifs nommés, ce n'est pas une accusation contre le comité actuel ou la présidente actuelle de ce comité. Pendant tout mon mandat, j'ai vu d'excellents sportifs élus et d'autres nommés qui ne l'étaient pas. Le contraire a également été vrai. La priorité essentielle dans tout cela est que nous ayons un Comité des sportifs actif, indépendant et courageux pour l'AMA.

MME. SCOTT : Je ne pense pas qu'il y ait des questions qui m'ont été posées directement. Il y a eu des points qui ont été exprimés et dont j'ai pris bonne note. Je sais ce que je ferai et on y réfléchira.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs

### **6. Finance**

#### **– 6.1 Cotisations des gouvernements et du CIO**

LE PRÉSIDENT : En l'absence du président du Comité des Finances, ce sera Maria Pisani, notre contrôleur des finances qui va couvrir les documents financiers.

MME. PISANI : Merci, Monsieur le Président. Bonjour. Veuillez noter que vous avez tous les chiffres exprimés en dollars américains. Vous avez les chiffres les plus récents en date du 16 mai. Vous allez remarquer qu'il y a une augmentation dans les cotisations reçues depuis qu'on a distribué ce document le 21 avril. Nous avons atteint 78,1 % de ce qui est budgété pour les autorités publiques, comparé à 83,36 % l'année dernière, c'est un peu plus bas que l'année dernière pour cette même période. Mais nous espérons atteindre le montant chiffré au budget.

Revoir les montants à recevoir jusqu'à maintenant, 1,2 million, c'est-à-dire les contributions que nous attendons de l'Espagne, de la Turquie et de l'Italie. Pour l'Asie, c'est une différence de 411 000 \$. Ce sont le Bahreïn, le Brunei et la Thaïlande qui sont en arrérages. Pour les Amériques, 1,6 million. C'est le deuxième versement seulement. Le Mexique et l'Argentine. L'Afrique, 46 500 \$. Un manque à gagner des contributions de la Libye, du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Voilà ce qu'il en est pour l'instant.

Pour les contributions additionnelles, nous avons reçu 347 319 \$, et nous remercions l'Australie, le Japon, le Koweït et l'Arabie Saoudite.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les cotisations des gouvernements et du CIO.

#### **6.2 Le Fonds spécial pour les enquêtes**

MME. PISANI : Le montant reçu des autorités publiques en date du 30 avril 2017 est de 704 903 \$. Je suis heureuse d'annoncer que nous avons reçu le montant équivalent du CIO. Nous avons donc reçu au total 1 409 806 \$. Reportez-vous à vos documents pour toutes les contributions reçues. Nous remercions toutes nos parties constitutives pour leur contribution à la réussite de cette activité de financement.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le fonds special pour les enquêtes.

#### **6.3 Comptes de fin d'exercice 2016**

MME. PISANI : Nous avons atteint 97,93 % des contributions budgétées des autorités publiques. C'est le niveau le plus bas reçu depuis 2007. Il y a eu aussi des contributions additionnelles de 298 747 \$. Nous avons aussi reçu l'octroi de Montréal International, qui se chiffrait à 1,43 million. L'AMA a eu un excès de dépenses par rapport au revenu, de 729 000 \$ en 2016, contre ce qui avait été prévu au budget, 144 000 \$. C'est dû à cette réduction des créances par rapport au projet ADAMS, qui évidemment a eu un petit problème, parce qu'il a dépassé les montants au budget. Il y a aussi le rapport des personnes indépendantes. Tout cela, après avoir alloué 654 000 \$ pour ce fonds d'enquêtes.

Les dépenses en immobilisations, 2,4 millions et 500 000 \$ sous le montant budgété. Ça, c'est parce qu'on a commencé un peu tard, pour ce qui est du développement d'ADAMS. Les revues des finances, vous les trouverez dans vos documents. Vous avez deux éléments, la commission indépendante de 2015, et ensuite le rapport des personnes indépendantes de 2016. Il a fallu augmenter les fonds pour ces deux enquêtes. Selon notre politique interne, notre réserve en argent liquide a baissé de quelque 500 000 \$. Il fallait bien sûr financer le déficit.

Le rapport détaillé du réviseur dit que notre système de contrôle à l'interne fonctionne bien. Il n'y a pas de carences, pas de suggestions pour des améliorations. À la page 4, vous avez les comptes vérifiés selon la méthode IFRS. Il y a eu des montants changés pour

ce qui est du département de l'éducation et des communications, car les montants étaient différents de ceux qui ont été soumis.

Maintenant, je vous présente Mme Linda Beauparlant, qui vous soumettra les comptes vérifiés par PwC. Linda, à vous la parole.

MME. BEAUPARLANT : Merci, Maria et Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je m'appelle Linda Beauparlant. Je suis membre du bureau du partenaire PwC. Je m'occupe des livres de l'AMA depuis quelques années. Je travaille avec mon collègue du bureau de Lausanne, qui est en dernière analyse celui qui signe les comptes vérifiés. Je dois vous donner ce matin le statut du travail effectué sur les questions qui ont été examinées et vérifiées. Nous avons presque complété tout ce qui s'est passé en 2016. Nous sommes prêts, pour les états financiers du Conseil de fondation, de vous donner un rapport sans qualification, ou faisant référence à la loi. En tant que vérificateurs de votre agence, nous devons émettre notre opinion sur les états financiers et confirmer l'existence d'un système de contrôle interne mis sur pied pour la préparation des rapports financiers. Nous sommes en mesure de conclure que les états financiers pour l'année qui se termine, en décembre 2015, présentent un tableau vrai et équitable de la position financière et des liquidités de l'agence, selon les normes internationales IFRS, et en conformité avec les lois suisses et l'acte de fondation. Nous confirmons également qu'un système interne de contrôle est en place pour la préparation et la présentation juste et équitable des activités, et ce, selon les conditions qui primaient au Conseil de fondation. Quant à la planification, la vérification et l'audit, on parle toujours de risques clés. Pendant nos activités d'audit, nous avons revu les activités de gestion et pour ce qui est estimé, les états financiers, ainsi que la représentation et la divulgation. Au cours de l'année qui a pris fin en décembre 2016, il n'y a pas eu de transactions importantes ou inhabituelles, sauf la réduction des créances et les coûts de développement de l'ADAMS. Pas de problème au sujet des normes qui ont affecté les états financiers. Il n'y a pas de nouvelles méthodologies de comptabilité qui ont été adoptées. Pas de carences quant au contrôle interne, ou d'améliorations qui auraient dû ou qui devraient se faire. Il n'y a pas eu d'erreurs aux états financiers. À moins que vous ayez des questions, voilà la fin de mon rapport. J'aimerais remercier l'agence et son personnel qui nous ont aidés à faire notre travail, Mme Pisani, Mme Vizioli, M. Villegas et le directeur général, M. Niggli.

LE PRÉSIDENT : J'ai lu ce rapport indépendant de nos vérificateurs, et félicitations à Maria et aux autres membres du personnel. Donc, pour l'année 2016 vous avez tous les chiffres au point 6.3. Avez-vous des questions à poser? Le Comité exécutif m'a recommandé de demander au Conseil de fondation d'adopter le tout formellement. D'accord?

#### DÉCISION

Les comptes de 2016 sont approuvés.

#### – **6.4 Comptes trimestriels 2017 (premier trimestre)**

MME. PISANI : En date du 30 mars, nous étions à 52 % du revenu budgété. Mais comme vous le savez, nous recevons la majorité de nos fonds au cours des six premiers mois de l'année, avec un peu moins d'argent qui rentre dans la deuxième moitié. Mais pour

ce qui est des dépenses, c'est l'inverse. Pour l'instant, nous avons un profit trimestriel de 9 000 686 \$, qui ne reflète pas vraiment la réalité, ni la tendance d'ici la fin de l'année.

### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2017.

#### **– 6.5 Budget 2018 – planification préliminaire**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, je l'ai mentionné déjà ce matin, au cours de ma présentation. Nous procédons de la façon habituelle pour le rétablissement du budget pour l'avenir. Le comité se réunira en juillet, comme discuté en novembre l'année dernière. Comme on vous l'a déjà dit, on prépare un budget à partir de zéro, un budget basé sur les priorités, sur les activités, et cela sera soumis aux fins de discussion. Il n'est pas nécessaire de rappeler qu'il y a beaucoup d'attentes face à cette organisation. Un grand nombre de tâches nouvelles sur lesquelles nous devons nous pencher. Et tout cela sera reflété dans le budget. Je sais que c'est une préoccupation pour certaines autorités publiques, car le calendrier pour les prises de décisions budgétaires est serré. Certains gouvernements ont déjà dû se doter de leur budget et faire les prévisions. Je ne veux pas m'étendre dans mon rapport. Vous avez une liste de ce que nous considérons comme des priorités essentielles. Après les discussions, on reviendra là-dessus de façon plus détaillée. La question de la conformité est l'une de ces priorités, vous comprendrez tous pourquoi. Vous verrez un peu le genre de travail qui peut se faire. Les enquêtes, c'est une autre priorité. Bien sûr qu'il y a un lien avec la conformité. Ce que l'on pourra découvrir dans les audits pourra nous amener à des enquêtes. On a de plus cet autre programme intitulé Brisez le silence!, qui nous obligera à donner des informations que l'on recevra à l'avenir. On espère recevoir bien des informations par ce programme, et augmenter les capacités antidopage partout dans le monde. C'est au cœur de nos activités, de nos préoccupations. Donc, donc on voudrait avoir plus de rapports des ORAD. SI vous voulez que les activités antidopage augmentent dans certaines parties du monde, il faudra bien sûr investir dans les ressources nécessaires pour que l'on ait partout les bons contrôles et les bonnes structures. Les laboratoires, on vous en a déjà parlé plus tôt dans la journée. La question de la qualité des laboratoires est essentielle. Cela demandera du travail, avec également du travail d'audit. Le système ADAMS est un instrument clé pour tous les athlètes. Nous le savons et nous continuerons à investir dans ADAMS. Nous avons la réalité du monde qui est le nôtre. La question de la sécurité cybernétique et informatique est essentielle. Il est très important de protéger les informations concernant les sportifs et les athlètes autant que possible. Vous avez entendu le rapport du Comité sur la gouvernance. Vous avez vu qu'il y a sur la table beaucoup de propositions très intéressantes. Mais rien ne vient sans coûts. On a parlé d'un comité pour les questions éthiques; on a parlé également de la possibilité de rémunérer certains postes. C'est une représentation générale. Mais il faudra avoir plus d'argent si l'on veut vraiment répondre à toutes ces attentes en matière de lutte contre le dopage.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Ce sont des réalités financières brutales.

M. MUYTERS : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous remercier pour toutes les explications qu'on nous a données. Dans le rapport du directeur général, il est très important d'avoir une liste de priorités. Il faudrait peut-être avoir trois listes de priorités; d'abord, celle qui reflétera ce dont on a vraiment besoin si l'on veut être l'organe reconnu



internationalement en matière de réglementation antidopage. Alors, que faut-il mettre sur cette première liste? Ensuite, dans la deuxième liste, qu'est-ce que l'on aimerait bien avoir? Et dans la troisième liste, ce qu'on adoreraient avoir. On aurait donc trois scénarios possibles. Il serait intéressant de connaître le budget pour chacun de ces scénarios, et à partir de là, ce serait beaucoup plus facile de discuter. C'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque concerne une préoccupation que j'ai. Pour l'établissement du budget, il faut bien comprendre qu'il peut y avoir des conflits d'intérêts si l'on va chercher d'autres sources de financement. Quelqu'un de l'extérieur de la fondation, quelqu'un dans le grand public peut se poser des questions sur ce financement supplémentaire, en demandant si c'est vraiment éthique, s'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Troisième point. Pour toutes les autorités publiques, il est important d'acheminer l'information dans les meilleurs délais. Il faut avoir des consultations, il faut avoir toutes les consultations voulues.

Ma dernière question, je m'adresse à vous. En tant qu'autorités publiques, c'est pendant la période allant de juillet à septembre que l'on établit notre budget pour 2018. Lorsqu'il y a une augmentation dans le budget par cette fondation, les autorités publiques et les différents gouvernements ont déjà dressé leur budget pour l'année d'après. Voilà pourquoi il est très important d'avoir une connaissance de ces budgets. Il est important d'avoir un budget sur plusieurs années, dans les meilleurs délais, pour que notre budget puisse également être établi en fonction de nos obligations envers l'AMA.

M. COLEMAN : Un seul point. Pour les budgets futurs, pour voir quels sont les montants dépensés. Au point 4.4, on a les indicateurs de performance qui pourront nous aider. Pour le moment, ils sont plus axés sur les résultats obtenus plutôt que sur les résultats escomptés. J'aime bien cette idée d'un budget à partir de zéro. Les gouvernements qui apportent des contributions voudront savoir quels sont les résultats obtenus, et les résultats visés. C'est très important comme information pour les ministres des Finances, et pour pouvoir avoir des arguments convaincants. Il est donc très important d'avoir un budget sur la base des résultats obtenus, plutôt que simplement les résultats, et les fruits de ces activités.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Quelques remarques à propos de ces fonds supplémentaires. Tout cela est fait de façon très transparente. Tout cela est lié au rapport des activités régionales. L'utilisation de ce fonds est présentée en toute transparence. Il faut trouver un juste équilibre. Si on a suffisamment d'augmentation dans le budget ordinaire, on n'aura pas besoin de financement particulier et supplémentaire. Dans les 600 pages de documents que vous aurez, dans tous les rapports qui ont été présentés, j'espère que vous trouverez beaucoup de matière qui vous aidera à justifier les demandes de fonds. Oui, on peut toujours essayer de trouver de meilleurs indicateurs de performance pour calculer les fruits de notre travail.

#### DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2018.

## 7. Éducation

### – 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. MOSES : Nous avons eu une rencontre fantastique au niveau du groupe de l'éducation, il y a environ deux semaines et demie. Une participation à 100 %. Je dois remercier Sir Craig et Rob, également, parce qu'ils nous ont aidés à sélectionner des gens extraordinaires du monde entier, avec des idées fort diversifiées. Une des choses que nous constatons, c'est que le rôle de l'éducation au niveau des concepts et au niveau des enjeux d'importance, tout cela est très diversifié. Il existe des limites qui sont associées au type d'organisation auxquelles on a à faire, les ressources et les cultures, etc. Alors, voici les messages que nous avons recueillis de ces réunions. Il y a six points que j'aimerais aborder, six éléments principaux. Le rapport se retrouve dans votre documentation, mais nous avons jugé que tous les partenaires devraient être impliqués.

Ceci inclut tous les partenaires : les organisations régionales et nationales antidopage, les fédérations internationales, le Comité olympique national et les organisateurs de grandes manifestations. Nous en sommes arrivés à la conclusion que nous aimerions faire la promotion d'une éducation axée sur les valeurs. Ce sont les aspects de l'éducation qui traitent des considérations éthiques, des tendances comportementales, qui peuvent être positives ou négatives, des aspects positifs du franc-jeu et des récompenses versus les sanctions, lorsque les règles entrent en jeu. Alors, nous aimerions que vous sachiez tous que tout le monde est intéressé à faire la promotion du sport propre, en gardant un terrain de jeu uniforme pour tous les sportifs, et pas seulement pour les agences nationales antidopage; que tous ceux qui sont impliqués dans ces activités travaillent ensemble pour offrir une compétition équitable. Cela est aligné sur nos objectifs antidopage.

Ensuite, on a discuté de la collaboration possible entre l'AMA et le CIO, surtout au niveau de l'éducation. Et nous avons de part et d'autre de la recherche qui se fait dans ces domaines.

Ensuite, nous avons accueilli le rapport de Beckie Scott, la présidente du Comité des sportifs de l'AMA. Et au nom du Comité Éducation, nous appuyons pleinement les initiatives du Comité des sportifs pour l'élaboration de cette charte des droits du sportif, et également leur appel à l'action.

Nous avons recommandé un certain nombre de sujets pour considération pour le programme de recherche en sciences sociales de l'AMA. Le professeur Rob Donovan a été parmi nous et a discuté avec nous du type de recherche qu'il aimerait effectuer, et selon quels paramètres. Tout cela, vous allez le retrouver en détail dans votre rapport. Le Comité de révision des projets des sciences sociales se penchera là-dessus lors de leur réunion, prévue en octobre de cette année.

On veut s'assurer également que toutes les organisations antidopage mettent en œuvre une recherche pour évaluer leurs programmes d'éducation. Je pense qu'à la lumière de la recherche que nous avons effectuée, nous pensons qu'il faut faire plus pour souligner l'importance de l'éducation. Et il faut faire plus pour guider les partenaires constitutifs pour qu'ils développent un programme efficace et efficient. Nous en sommes donc arrivés à la conclusion que nous recommanderions que le Conseil de fondation de l'AMA adopte le développement d'un standard international pour l'éducation et la formation. Ceci impliquerait la création d'un petit groupe de travail pour déterminer les paramètres de ce

projet, suivi par un appel pour consultation avec tous les partenaires. Nous pensons pouvoir y arriver d'ici novembre 2019. Nous aimerions aller de l'avant sur ce front-là.

Nous aimerions remercier le Comité Éducation pour la qualité de leur travail, la diligence avec laquelle ils l'ont fait et tous les conseils fournis. Cela a été le cas depuis toutes ces dernières années au niveau de ce Comité Éducation. Par ailleurs, nous avons introduit une nouvelle ressource pour les parents. L'élaboration d'une nouvelle plate-forme numérique, ÉDEL. Et nous avons maintenant les manuels 'e-text' pour les universités, et la qualité de la recherche que nous recueillons et la poursuite de cette initiative d'éducation toujours axée sur les valeurs. Maintenant, je vous redonne la parole, Monsieur le Président, s'il y a des questions. Rob Koehler pourrait m'aider à répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à Edwin?

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

#### – **7.2 Standard international pour l'éducation et l'information**

M. KOEHLER : On demande au Conseil de fondation d'approuver l'exploration de l'élaboration d'un standard international pour l'éducation et l'information. Si vous acceptez cette proposition, nous allons créer un petit groupe de travail pour élaborer ce standard, et nous allons engager des experts du Conseil de l'Europe, qui ont déjà un cadre qu'ils ont commencé à développer.

LE PRÉSIDENT : Alors, vous êtes saisis de cette proposition. Cela va exiger un certain niveau d'expertise. Cela a toujours été l'une des caractéristiques principales de nos efforts au niveau de l'Agence mondiale antidopage. Donc, l'éducation, et l'élaboration d'un standard international, du côté de l'éducation et de l'information. Donc, êtes-vous heureux? C'est fait. J'ai une note qui dit que vous avez une vidéo.

M. KOEHLER : Ce que nous avons fait, c'est que nous avons procédé à une revue de la littérature de tous les projets en sciences sociales qui ont été effectués dans le domaine de la lutte contre le dopage. Cela inclut la recherche faite par l'AMA. Pour vous épargner du temps, et pour vous épargner le parcours d'un document de 300 pages, nous avons travaillé avec l'université de Leeds pour résumer toute cette revue de la littérature dans une vidéo très brève de cinq minutes.

M. KOEHLER : Les gens tombent en amour avec les sports parce que le sport est amusant. Ils aiment être actifs, ils aiment faire du sport avec des amis et améliorer leurs aptitudes. Il y a un sentiment partagé d'équité devant une compétition. Le sport bâtit le caractère. Mais au fur et à mesure que l'engagement des sportifs vis-à-vis du sport augmente, les demandes et les exigences de la compétition augmentent. La pression pour gagner, pour être le meilleur, augmente aussi. Avec le temps, il est facile de perdre de vue ce qui est le plus précieux par rapport au sport. Avec cette attitude de vouloir gagner à tout prix, la défaite dans les compétitions devient difficile. Les périodes de récupération et de blessure deviennent difficiles. Il peut y avoir plus de pression pour gagner de la part de personnes qui entourent les sportifs. Avec toutes ces pressions et toutes ces influences, les choses peuvent devenir de plus en plus difficiles, et la tentation de trouver un raccourci croît. Le dopage peut devenir une option. À ce moment-là, les sportifs ont un choix à faire.

Dans un environnement, on priorise l'amélioration et le bien-être des sportifs. Là, ils sont mieux équipés pour faire face aux moments de tentation. Recevoir des messages ciblés au bon moment aide à protéger les sportifs contre le dopage. La vaste majorité des sportifs respecte les règles et concourt de façon propre. Cependant, certains sportifs et personnes de leur entourage pensent que le dopage est prévalant et remettent en question la lutte contre le dopage. Ceci peut influencer leur comportement. À l'heure actuelle, les efforts de la lutte contre le dopage visent le contrôle des substances interdites et les enquêtes sur les infractions de dopage, en imposant des pénalités lorsqu'il y a une VRAD. Offrir de l'information sur les règles antidopage et souligner que se doper, c'est tricher et que ça va à l'encontre des principes sportifs, c'est important. Mais il nous faut aller au-delà de l'accent que nous mettons sur les sanctions et les pénalités, et adopter une approche plus vaste. Car le dopage est un comportement complexe. Pour prévenir le dopage, on a besoin d'une approche diversifiée, en renforçant la valeur qu'il y a à se protéger contre le dopage et en reconnaissant également le désir des sportifs de continuellement s'améliorer dans leur performance. Ceci implique une éducation ciblée et continue, qui commence jeune, et qui implique les sportifs et leur entourage, au sens le plus large. Les gens qui influencent les sportifs doivent être au courant de ces moments de vulnérabilité pour les prévenir et ainsi offrir le soutien qui s'impose. Ces vulnérabilités incluent des choses comme les blessures et la récupération, changer de club ou d'équipe, avancer à un niveau plus élevé de la compétition, et ne pas atteindre un objectif important qu'on s'était fixé. Alors, où commence-t-on? On a besoin de leaders, au niveau des gouvernements et des organisations sportives, pour s'engager dans cette lutte contre le dopage. Cela implique un investissement financier, une collaboration accrue, et une formation et une éducation ciblées doivent devenir prioritaires. La communauté sportive a l'obligation de permettre une expérience positive tout au long de la carrière d'un sportif. C'est ce qui fait que la prévention du dopage devient la responsabilité de toutes les personnes impliquées dans le sport. Les valeurs doivent être la pierre angulaire de tout programme de prévention. Une éducation axée sur les valeurs doit refléter les réalités du monde du sport et encourager les sportifs à atteindre leurs objectifs selon les règles. Ces programmes présentent une occasion de développer les sportifs et leur entourage, qui sont confiants et qui sont prêts à contester toute culture ou tout environnement qui encourage le dopage. Ils permettent de protéger les sportifs et de leur offrir un sport propre. Nous avons besoin de l'aval de tous les partenaires. Chaque partenaire a un rôle à jouer. En travaillant ensemble, nous pourrons nous assurer que le sport priorise la santé et le bien-être des sportifs. On a besoin de recherche de haute qualité, de bonnes évaluations qui sont essentielles pour améliorer les programmes de prévention et pour comprendre les complexités du comportement de dopage. On a également besoin d'une approche plus intégrée qui comprenne les besoins des sportifs, qui reconnaisse les pressions associées au sport, et qui s'assure également que les messages axés sur les valeurs soient livrés sur une base constante, par l'entourage pertinent. Faisons plus pour protéger les droits des sportifs actuels et futurs, pour qu'ils puissent concourir propres, en créant un programme de prévention multifacettes, qui préserve l'intégrité du sport et qui appuie le bien-être des sportifs. Visitez le site Web de l'AMA pour en savoir plus.

LE PRÉSIDENT : C'est formidable, c'est un super message. Ce message sera-t-il grandement distribué? C'est déjà fait?

M. KOEHLER : C'est le premier visionnement. Et maintenant, c'est en cours de traduction vers le français et l'espagnol. Ce sera distribué après cette réunion.

M. MOSES : Un dernier commentaire. Ce que l'on ressent quand on visionne cette vidéo, c'est exactement ce dont on parle lorsqu'on parle d'éducation axée sur les valeurs. Si vous prenez des drogues, vous pouvez aller en prison et être suspendu. On essaie de faire preuve d'une approche plus appropriée, avec des options selon l'âge des sportifs. C'est comme ça qu'on pourra faire la promotion de l'éducation à différents niveaux. Ce sera différent pour un jeune de 10 ans, de 14 ans ou pour un athlète d'élite. C'est ce que nous voulons faire.

LE PRÉSIDENT : Je suis ravi qu'on ait décidé d'avoir un standard international avant de lancer cette vidéo.

#### DÉCISION

La proposition de développer un Standard international pour l'éducation et l'information est approuvée.

### – 7.3 Éducation

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

## **8. Santé, recherche et médecine**

### **8.1 Rapport du président du Comité Santé, recherche et médecine**

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais dire quelques mots par rapport à nos activités, en trois volets. Je serai très bref. Ensuite, nos directeurs nous donneront plus de détails. Tout d'abord, nous sommes ravis de noter qu'il y a de plus en plus de conformité de la part des organisations antidopage, ce qui débouche sur une augmentation des formulaires de contrôle du dopage et des AUT qui ont été consenties et qui sont maintenant saisies dans ADAMS. C'est une bonne nouvelle. Cela permet à l'AMA de mieux surveiller les choses, mais il y a une augmentation substantielle dans le travail de surveillance qui est effectuée par l'Agence.

Deuxième point. On parle des laboratoires, différentes activités par rapport à ces laboratoires accrédités par l'AMA. D'abord, un groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires. Nous en avons parlé lors de la séance du matin. Ensuite, évaluation de la situation pour plusieurs laboratoires, depuis au moins huit mois, ou d'autres mesures juridiques, comme le maintien de la suspension ou la révocation pure et simple.

Le troisième volet est associé à la recherche. On y mesure l'omix, un médicament préventif. Et l'AMA est active dans le biomarqueur de l'omix, soit directement, soit en partenariat, pour voir l'application avec l'antidopage. À l'heure actuelle, ces fonds sont nécessaires pour encourager les efforts de recherche de l'AMA. Et j'exhorte notre Comité exécutif et notre Conseil de fondation à envisager de ramener les niveaux de projets de recherche au niveau des investissements passés, si nous voulons éviter des lacunes importantes au niveau des capacités à l'avenir. Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais donner la parole à notre directeur, le docteur Olivier Rabin.

LE DR RABIN : Merci, Dr Erdener. Je vais commencer par la recherche. Nous avons reçu 85 propositions à la suite de notre appel. Pour les différentes thématiques choisies par le Comité Santé, médecine et recherche, c'est un peu la même chose que l'année précédente. Pour cet appel de propositions spéciales, on a reçu 120 octrois annuels. C'est la capacité maximale que nous pouvons couvrir avec la procédure actuelle. L'examen de ces dossiers par les examinateurs indépendants s'est terminé la semaine dernière. Maintenant, nous prévoyons recevoir les réponses à la fin août, avant que ces projets ne soient classés par ordre de priorité et soumis à notre comité, à la fin août. Comme à l'habitude, les conclusions du processus d'examen seront présentées le 24 septembre, lors de la prochaine réunion du Comité exécutif pour fins d'approbation.

Pour les laboratoires, nous avons un nombre record de 9 laboratoires suspendus au cours des derniers mois. Plusieurs laboratoires ont déjà été rétablis. Il reste encore 5 laboratoires, 3 sont suspendus, et 3 pour lesquels nous discutons avec nos collègues des services juridiques, pour déterminer si une révision doit être repoussée. Nous travaillons en collaboration avec tous les laboratoires pour voir ce qui peut être fait en matière de corrections, avant de rétablir ces laboratoires et de voir si des mesures correctives doivent être entreprises, conformément au Code et aux normes pour les laboratoires.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser? Vous avez tout à fait raison de mentionner que l'on aura besoin d'un peu plus d'argent pour la recherche.

M. POUND : Monsieur le Président, c'est la section 3, traitant des exemptions pour l'utilisation des AUT. Je voudrais intervenir. J'ai pensé qu'il était bon de voir que nous avons un système qui fonctionne exactement comme on voulait qu'il fonctionne, c'est-à-dire pour couvrir les besoins thérapeutiques réels. On voit qu'il n'y a pas d'autorisation ou d'exemption pour les stéroïdes, contrairement aux justifications avancées en Russie. L'autre point nous renvoie à ce qui est mentionné au dernier paragraphe. Il y a encore d'autres organisations qui utilisent un autre système qu'ADAMS, ce qui est mauvais pour notre processus. Je crois qu'ils devraient donner les informations nécessaires et inscrire le tout dans le système ADAMS.

LE PROFESSEUR ERDENER : Alan, vous voulez intervenir à propos de ces autorisations?

LE DR VERNEC : Merci, Dr Erdener. J'allais m'étendre un peu plus sur quelques points qui apparaissent dans mon rapport, avant de revenir sur ce qu'a mentionné M. Pound. Pour ce qui est des AUT, un nombre de plus en plus grand d'OAD entre les informations dans ADAMS. Il y avait 1023 entrées en 2003. En 2016, on est passé à 2175. Et cette année, on devrait facilement dépasser 3 000 ou 4 000 inscriptions, avec le questionnaire sur la conformité et tous les autres outils envisagés. Nous répondons à une préoccupation exprimée dans le passé, à savoir que l'AMA ne pouvait pas contrôler suffisamment cette situation. Ceci étant dit, lorsqu'on essaie de voir ce qu'il en est de ces exemptions aux Jeux olympiques ou ailleurs, on ne voit pas de traces d'utilisation de stéroïdes ou d'EPO. L'augmentation de ces sanctions peut s'expliquer par une augmentation des inscriptions dans le système ADAMS. Ce n'est pas parce qu'on octroie plus d'autorisations. Si l'on prend chaque pays individuellement, il n'y a pas d'augmentation du nombre d'autorisations accordées. Ce sont simplement les inscriptions qui sont plus efficaces.

Dr Erdener, pour terminer, je voudrais dire quelques mots à propos du passeport biologique de l'athlète. Nous continuons à travailler sur le module actuel et le module futur.



Je vais vous parler d'un projet parmi tant d'autres, avec la collaboration du groupe d'experts sur ce passeport. Il y a un groupe de découvertes sur les biomarqueurs. Nous travaillons sur un projet qui permettra de déterminer la différence entre l'effet de l'altitude et l'effet de l'EPO. Vous le savez, bien des athlètes s'entraînent en altitude. Et pour pouvoir déterminer quel est l'effet de l'altitude, nous faisons cette recherche. Cela permettra de diminuer la possibilité de tricher pour l'athlète. Mais ça va demander beaucoup de ressources. Il faudra du temps avant que cette recherche n'aboutisse. C'est la fin de mon rapport, et je suis à votre disposition s'il y a d'autres questions.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres questions? Il y a une chose qui me vient à l'esprit, Dick. Inscrire ces exemptions dans ADAMS, c'est une question de conformité. Donc, cela montre bien quelles sont les obligations. Si vous n'inscrivez pas ces autorisations, ces exemptions, vous n'êtes pas en conformité. On peut vous dire d'améliorer votre conformité. Il s'agit simplement d'inscrire tout cela.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

## **9. Code Mondial antidopage**

### **9.1 Rapport du Président du Comité de revision de la conformité**

LE PRÉSIDENT : Il nous reste une ONAD dans le monde qui n'est pas en conformité. Avant d'en traiter, il est évident qu'on doit demander à Rob, qui a mené cet effort pour nous, de nous donner son rapport actualisé sur la situation prévalant en Russie.

#### **9.1.1 Russie**

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Je pensais vous donner un aperçu de notre situation à l'heure actuelle, pour ce qui est du développement de l'Agence antidopage russe. Vous vous souviendrez sans doute qu'en novembre 2015, ce conseil lui-même avait recommandé que RUSADA soit déclarée non conforme. Dans le cadre de cette déclaration – je vais continuer puis je ferai le rattrapage des diapositives. Alors, nous travaillons de très près avec plusieurs partenaires en Russie, RUSADA, le ministère des Sports, le Comité national olympique et la Commission Smirnov. De plus, vous vous souviendrez sans doute que lorsque RUSADA a été déclarée non conforme, l'Agence antidopage du Royaume-Uni a été engagée pour combler les lacunes pendant la période de non-conformité de RUSADA. Ça, c'est pour ce qui est du contrôle. Nous avons engagé deux experts internationaux qui sont payés par RUSADA, mais qui relèvent directement de l'AMA. Ces experts y travaillent depuis un an et leur mandat sera prolongé d'une autre année. Le Conseil de l'Europe a accepté cela avec RUSADA, et un représentant du Conseil de l'Europe aura un siège à ce conseil consultatif de RUSADA. Comme je l'ai mentionné, les experts internationaux ont pour tâche principale d'aider à reconstruire l'Agence antidopage russe pour s'assurer qu'ils aient un programme crédible.

Lorsqu'il s'agit de l'UKAD, pour que ce soit clair. Les contrôles qu'ils effectuent avaient à leur base les renseignements à 100 %. Ils s'assurent que les contrôles qu'ils font soient ciblés et soient faits pour une raison. Aucun contrôle n'est effectué sans raison, sans motif. Ils ont des informations sur la localisation des sportifs. Ils approuvent ou refusent les AUT

et encouragent les fédérations internationales à contrôler les sportifs russes. Je pense qu'il est également important de féliciter l'Agence antidopage du Royaume-Uni de s'être acquittée de ce rôle. Ils ont joué un rôle essentiel dans le développement de l'Agence antidopage russe.

Si nous remontons maintenant à 2016, pour vous donner une idée de ce qui est arrivé du côté des contrôles et de la part de l'UKAD. Et j'aimerais corriger la partie supérieure du cliché, qui dit « tests effectués ». C'était 2731 tests émis. 84 % de ces contrôles ont été prélevés, pour un total de 2300 contrôles, et 16 % n'ont pas été prélevés, pour un total de 431. Ces contrôles ont été effectués dans 25 pays; 333 contrôles à travers le monde, dans 32 sports. Autre chose qu'il nous faut souligner, et ça ressemble à ce que j'ai dit lors de la dernière réunion du conseil, c'est que la capacité est un énorme problème. Il n'y a que deux prestataires de services au niveau du prélèvement des échantillons qui travaillent en Russie, et ils ont une capacité limitée. L'UKAD avait demandé que 2344 contrôles soient effectués, dont 90 % ont dû être annulés en raison de l'absence de capacités des prestataires de services. Si nous regardons cette année, 2017; c'est une mise à jour par rapport à ce que vous avez dans vos documents. Jusqu'à présent, il y a eu 1261 contrôles qui ont été planifiés, dont 1037 ont été prélevés, 126, non, et 98 sont en cours de prélèvement. 298 contrôles ont été effectués dans 23 pays et dans 31 disciplines sportives. Encore une fois, la capacité demeure problématique. L'UKAD aurait la possibilité d'en planifier plus, mais les prestataires de services ne seront pas en mesure de répondre à la demande. La situation actuelle, lorsqu'on regarde la Russie et RUSADA, plus particulièrement.

À l'heure actuelle, RUSADA a la possibilité de s'acquitter de programmes d'éducation qui ont été approuvés par ce conseil. Ils ont également un panel de gestion des résultats indépendant qui entend toutes les causes avec la supervision de l'AMA. Et on a le droit d'interjeter appel pour toutes ces affaires. Ils ont également la possibilité de procéder à des enquêtes restreintes sous la supervision des experts internationaux. C'est ce qu'ils ont le droit de faire à l'heure actuelle.

Si nous regardons maintenant les progrès que nous avons constatés depuis que RUSADA a été déclarée non conforme, l'organisation a maintenant de nouveaux effectifs. Ils ont recruté de nouveaux effectifs, jeunes et enthousiastes. Les experts internationaux ont inculqué une nouvelle culture au niveau de l'organisation. Avec l'aide de l'UKAD et avec l'Agence antidopage finlandaise, on a pu former 20 agents antidopage qui sont prêts à commencer le travail. À RUSADA, le personnel a été formé sur l'évaluation des risques et sur la planification des plans de répartition des contrôles. L'éducation est faite auprès des fédérations nationales par le biais de programmes de sensibilisation des sportifs et par le biais de séminaires.

Pour l'avenir, la feuille de route prévoit d'autres obligations. Au cours des deux prochains mois, on a prévu une formation des membres du comité pour les exemptions et les autorisations. Pour la phase 2, la formation des agents et des accompagnateurs aura lieu. On prévoit donc de mettre sur pied une agence qui pourra vraiment faire son travail.

Nous sommes heureux de dire que le ministre des Finances finance actuellement RUSADA. Ils ont un budget permettant d'avoir 6000 contrôles. La capacité n'est malheureusement pas là pour permettre ces 6000 contrôles. L'accord avec des experts indépendants a été prolongé jusqu'en avril 2018.

Si l'on prend l'image dans son ensemble, du point de vue de l'organisation de RUSADA, on peut dire ce qu'ils ont maintenant en place. Ce sont les éléments pratiques qui leur permettraient de commencer un vrai travail antidopage. RUSADA peut commencer à faire son travail. Comme je vous l'ai dit, les experts indépendants continuent à superviser tout le travail qui se fait au sein de l'agence.

Lorsque j'ai présenté mon rapport au Comité de révision de la conformité au mois de mars, ils ont formulé quatre recommandations à l'intention de l'Agence russe pour une mise en œuvre immédiate. Je vais vous rappeler de quelles recommandations il s'agit, et ce qu'il en était. Tout d'abord, que le président et le vice-président de RUSADA soient indépendants. Je peux vous dire que nous avons cette acceptation des autorités, qui feront en sorte que le président et le vice-président soient choisis parmi les personnes indépendantes du conseil d'administration qui auront reçu notre accord. Il y aura une réunion de ce groupe le 21 mai pour changer les règlements intérieurs et préserver cette indépendance.

Une politique de conflit d'intérêts a été élaborée et doit être approuvée par le conseil de supervision de RUSADA lors de sa réunion le 31 mai. Elle devra également être approuvée par le Comité de révision de la conformité pour vérifier l'acceptabilité.

Autre recommandation, l'accès aux échantillons de toutes les parties prenantes devrait être accessible. Tous les échantillons faits pour le passeport biologique; nous savions qu'il y avait un problème. Mais ce n'est plus un problème. Maintenant, les fédérations internationales peuvent avoir accès à ces échantillons.

La question des villes fermées, dans lesquelles ces agents de contrôle ne peuvent pas entrer. Nous avons travaillé avec le ministère de la Russie. Ils ont commencé à faciliter l'accès à ces villes fermées, interdites. Un bon nombre de ces villes sont maintenant ouvertes. Et avec le maire de chacune de ces villes, des plans ont été mis en place pour permettre ces contrôles. Ce sont des initiatives en cours et les autorités russes nous assurent du fait que d'ici le 31 de ce mois, le tout sera mis en place.

En résumé, on peut dire que l'organisation de RUSADA a fait beaucoup de chemin depuis novembre 2015. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, beaucoup de travail à faire sur la feuille de route. Il faut veiller à ce que les recommandations soient suivies de faits. La formation, l'organisation du conseil, il reste beaucoup de travail à faire. Un nouveau directeur général doit être élu. Un processus de sélection est en cours. Nous sommes bien engagés à travailler tous ensemble avec la fédération internationale et le Comité paralympique pour remettre RUSADA sur pied. Je serai à votre disposition si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT : Je vais passer la parole à Jonathan dans quelques instants. Vous venez d'entendre un rapport très important. Avez-vous des questions concernant tout ce qui a été fait? C'est l'occasion de poser vos questions si, depuis des semaines ou des mois, vous voulez les poser.

LE DR PASCUAL : Eh bien, les choses qui se sont passées se sont passées depuis deux semaines, car le rapport décrit une situation tout à fait différente. Toutes ces politiques que vous avez mentionnées dans votre rapport sont maintenant présentées différemment. Alors, toutes ces choses qui paraissaient si importantes dans votre rapport écrit sont arrivées très récemment?

M. PENGILLY : Un point, assez rapidement, à propos de ce que nous a dit Rob, à savoir qu'on encourage les fédérations à faire plus de contrôles et de tests. J'appuie ce point de vue, surtout pour les sports d'hiver avant Pyeongchang. Si l'on pouvait prouver qu'il y avait eu ces tests avant la préparation des Jeux, cela améliorerait la crédibilité et cela permettrait également aux athlètes ailleurs dans le monde d'avoir confiance dans le sport.

M. POUND : Pour la Russie et les sports d'hiver, bon, c'est vous qui avez lancé la discussion. J'ai suivi l'évolution de ce dossier dans la presse, et je crois me souvenir qu'une nomination avait été faite et qu'elle avait vraiment été perçue comme une provocation. Elle avait été désapprouvée dès le départ par l'AMA. Où en est-on sur ce point?

M. BESSEBERG : J'ai un peu le même point de vue que celui qui a été présenté par Rob. Nous n'avons pas la documentation à propos d'un athlète qui avait une suspension probatoire. Nous attendions d'avoir plus de documentation de la Russie. Finalement, nous avons écrit directement au ministère des Sports et au département des sports. La semaine dernière, nous avons reçu beaucoup de documents en réponse. Plus d'une centaine de documents. Je ne peux pas vous donner les détails, mais c'est essentiellement à propos de cette documentation requise concernant un athlète. De plus, on a également reçu une lettre du président de la fédération de biathlon russe. Ils nous demandaient, de leur côté, de faire autant de contrôles que possible. Ils étaient prêts à couvrir les frais supplémentaires que tous ces tests pouvaient représenter. Cela va dans le même sens que ce que Rob a dit. Finalement, on a l'impression qu'ils vont exactement dans la même direction que ce qu'on voulait.

M. COLEMAN : On voit qu'il y a eu un excellent travail qui a été fait pendant toute cette période, mais il reste encore à faire. La question qu'il faut maintenant se poser concerne la participation de l'état ou des autorités. Êtes-vous convaincus du fait que l'on n'aura pas le même genre d'événements qui se reproduira, comme aux Jeux de Rio?

M. BAUMANN : Deux commentaires. Au nom d'un certain nombre de fédérations internationales, pratiquement toutes les fédérations internationales, je dirais que le plus on peut accélérer le processus de rétablissement du pouvoir de contrôle par RUSADA, avec toutes les conditions que l'on pourra peut-être présenter, et même de façon limitée, le mieux ça vaudra. C'est une bonne chose pour tous les athlètes et pour toutes les organisations qui sont en Russie. Deuxièmement, je voudrais féliciter ceux qui ont fait ce travail, ce travail qui se fait le long des lignes qu'on s'était données pour l'avenir. Il faut éviter de personnaliser les questions, de critiquer tel président qui a pu être désigné conformément, d'ailleurs, au règlement de telle ou telle ONAD.

M. KOEHLER : Tony, pour répondre à votre question. Oui, depuis la rédaction du rapport, on a effectivement vu du côté des autorités russes beaucoup d'action. Certains de ces points doivent être supervisés lors de la réunion de supervision, le 31 mai. On a donc vu beaucoup de mouvements.

Adam, cela vaut effectivement la peine de le noter.

M. Pound, la raison pour laquelle on a parlé de cette politique de conflits d'intérêts est que les règlements ont été changés pour assurer l'indépendance du président. On doit s'assurer que le président est vraiment indépendant au sein de RUSADA.

Monsieur le Ministre de la Nouvelle-Zélande. La feuille de route qui a été créée partait de l'idée que chaque point qui était apporté avait pour but d'éviter tout risque de voir la même chose se reproduire à l'avenir. Donc, ces garde-fous, c'est le choix du président, du directeur général, avec la contribution internationale, une justification acceptable de tout ce qui est fait. Il va y avoir des experts nationaux, mais il y en a d'autres qui sont internationaux. Nous avons quelqu'un d'Australie, dans le cas de crimes de guerre. Lorsqu'ils passeront, il y aura donc un travail concret, le rétablissement des contrôles, ces experts auront déjà été là. On doit avoir un audit en septembre et d'autres audits plus tard, pour s'assurer du fait que l'agence de lutte contre le dopage garde des normes très rigoureuses. Voilà mes quelques commentaires pour répondre aux questions.

M. POUND : Merci beaucoup. Je ne suis pas sûr de la réponse. Est-ce que cela veut dire que la personne dont tout le monde s'est plaint est partie ou qu'elle doit partir?

M. KOEHLER : Pour être très clair, le 31 mai, cette personne sera partie.

M. TAYLOR : Je voudrais rendre hommage à tout le travail fait par Rob Koehler et au travail fait par tous les experts internationaux qui nous présentent ce rapport d'évaluation. Ils nous ont fourni des nouvelles, selon lesquelles il y a réellement eu de vrais progrès. Des conditions sont imposées avant le rétablissement. Il faut commencer, comme M. Baumann l'a dit, comme d'autres l'ont dit, il faut remonter les capacités et augmenter les contrôles et les vérifications. Et il faut permettre à RUSADA de recommencer ses contrôles sous la supervision des experts internationaux du Royaume-Uni. Les quatre conditions mentionnées par Rob pour le rétablissement. Des changements aux règlements intérieurs pour faire en sorte que le président et le vice-président soient des membres indépendants; une politique de non-conflits pour s'assurer que les candidats des diverses instances comprennent qu'ils doivent toute leur loyauté non pas à l'organe qui les aura nommés ou présentés comme candidat, mais à RUSADA; un accès aux laboratoires, et essentiellement aux villes interdites et fermées jusqu'ici. Et je pense que ce problème et les discussions sont en cours depuis très longtemps, mais c'est quelque chose qui doit être réglé avant que les contrôles puissent reprendre. On nous dit que ces conditions seront respectées.

Dans l'immédiat, ma proposition, à vous et aux membres du conseil, est la suivante : nous devons déterminer qu'une fois que ces conditions sont satisfaites, du point de vue du comité, une fois que l'on est rassuré sur ce front, RUSADA aura l'autorisation de recommencer les tests, avec ses officiers de contrôle, sous la supervision de l'UKAD, plutôt que de procéder par courriel et de revenir devant la fondation. Pourrait-on avoir un mécanisme qui permettrait de le faire, une fois que le Comité de révision de la conformité aura reçu les assurances nécessaires?

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des commentaires sur la suggestion que nous venons de recevoir? Tony.

LE DR PASCUAL : Je n'ai pas très bien compris, je crois. Ce que vous nous proposez, c'est de ne pas avoir de votes ultérieurement, par correspondance, pendant que toutes ces conditions sont en train d'être respectées. Vous voulez que l'on vote tout de suite tant que l'on n'a pas constaté le respect des conditions.

LE PRÉSIDENT : Alors ce que l'on a proposé, c'est que RUSADA reçoive le droit de recommencer ses contrôles une fois que l'on aura pu documenter clairement le respect de toutes ces conditions. Plutôt que de procéder par correspondance, « correspondance »

correspond donc au vote circulatoire que vous avez mentionné, nous pourrions prendre la décision de suite.

À en juger par les informations dont je dispose, d'ici le 31 mai, donc dans quelques jours, cela devrait se faire. RUSADA pourra être considérée comme à nouveau capable de commencer son propre programme de contrôle. C'est la suggestion qui a été faite. Est-ce que cela vous convient? Très bien, merci beaucoup.

Permettez-moi de vous dire que nous devons tous, un grand nombre de personnes, pas simplement les personnes qui sont ici autour de la table, d'ailleurs, vous indiquer (comme Messrs. Pound et Young le savent), ceux qui ont examiné le rapport de la Commission indépendante le sauront particulièrement. Il y a eu toutes sortes de problèmes dans le sport en Russie, et partout dans le monde, après cette affaire. Nous avons toutes sortes de raisons d'avoir la plus grande gratitude pour la commission qui a été présidée par l'ancien doyen du comité. Nous avons toutes les raisons de dire notre gratitude au nouveau ministre des Sports. Nous avons toutes les raisons de montrer notre gratitude à tous ceux qui appuyaient la position que nous présentons. Je voudrais rendre hommage à Rob et à Olivier, et aux gens de l'AMA qui ont travaillé sur ce dossier. Personnellement, depuis six mois, je n'ai pas fait grand-chose d'autre que de nous faire avancer sur ce dossier. Que l'on soit d'accord ou non, pour le monde du sport, il sera très difficile de mettre en œuvre nos propres politiques si le plus grand pays au monde est en infraction. Il y a d'autres questions qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'AMA, mais notre responsabilité à nous touche à la conformité. Et la décision que vous venez de prendre permet d'aller de l'avant. La feuille de route sera respectée et la conformité finale sera soumise au Conseil de fondation à une date ultérieure. Je voudrais remercier tous ceux qui ont apporté leur aide, et j'espère que nous pourrions à l'avenir avancer de façon plus pacifique et respectueuse. Merci.

## DÉCISIONS

1. RUSADA se verra accorder le droit de commencer les tests dès que l'AMA aura reçu une documentation claire indiquant le respect des quatre conditions susmentionnées.
2. Il est pris note du rapport du président du Comité de révision de la conformité.

### **9.2 Mise à jour de la surveillance de la conformité**

#### **9.2.1 Questionnaire de conformité au code et mise à jour du programme d'audit**

M. DONZÉ : Bon après-midi. Mesdames et Messieurs, ce matin vous avez entendu Jonathan Taylor. Maintenant, Rob Koehler a parlé des deux dossiers les plus importants qui ont occupé cette organisation. D'abord, un cadre général pour les cas d'infraction, ainsi que toute la question de RUSADA. Notre directeur du groupe de travail sur l'harmonisation et moi-même aimerions vous présenter une mise à jour de ce qui se fait à l'intérieur du programme sur la surveillance de la conformité. Le travail se fait par notre groupe de travail sur la conformité. C'est un groupe qui a des représentants de différents départements de l'AMA et qui se réunit toutes les deux semaines pour réexaminer toutes les questions de



conformité à discuter, à partir de la philosophie de l'AMA en la matière. Il s'agit d'aider les signataires à maintenir, récupérer et retrouver leur conformité avec le Code. Cela est illustré dans le document 9.2. Trois de ces organisations qui ont été considérées comme étant en infraction par le Conseil de fondation en novembre 2015 ont récupéré leur statut de conformité. Il s'agit de l'organisation antidopage de l'Azerbaïdjan, de l'ONAD du Brésil, de l'ONAD de l'Indonésie et de l'ONAD de l'Espagne, qui était en non-conformité depuis mars 2016. Comme le président l'a dit un peu plus tôt, ceci nous met dans la situation où la seule organisation en infraction est RUSADA.

Nous avons lancé notre programme de surveillance et de contrôle de la conformité de plusieurs façons. D'abord, avec ce questionnaire de conformité avec le Code. Toutes les fédérations internationales, toutes les organisations nationales antidopage ont reçu ce questionnaire le 20 février, avec trois mois pour y répondre. Nous devrions avoir reçu tous ces questionnaires d'auto-évaluation d'ici le 20 mai. En plus de ce questionnaire, nous avons lancé un programme d'audit. Il y a eu un audit d'un certain nombre d'organisations.

M. RICKETTS : Merci, Monsieur le Président. Je suis heureux de présenter une mise à jour concernant le questionnaire et le programme d'audit. Quelques éléments sur l'historique de tout cela. Ce programme de supervision et de vérification de la conformité est l'un des projets les plus importants. Ici, nous avons donc une idée de la façon dont les signataires respectent le Code et le standard, mais cela permet également d'avoir une idée des lacunes. Ce programme de surveillance a été lancé à la suite des demandes des partenaires, y compris les athlètes. Cela a été considéré et voté comme étant la priorité essentielle lors du symposium annuel. Dick vous l'a déjà mentionné, il y a deux outils d'évaluation pour ce questionnaire sur la conformité, un programme d'audit des signataires. On prend également tous les renseignements et les informations que l'on a dans le système ADAMS, et tous les renseignements que l'on peut obtenir de notre nouveau département d'enquêtes pour faire cette évaluation.

Maintenant, pour ce qui est des principes généraux et des objectifs généraux, le programme de conformité sera de nature collaborative et sera donc homologué ISO. Il sera prévu que nous apportions notre aide à tous les signataires pour améliorer et enrichir le programme antidopage. Il y aura bien sûr des procédures pour assurer la qualité, et une rétroaction et une amélioration continue. Nous voulons ici améliorer la lutte contre le dopage. Notre but n'est pas d'essayer d'obtenir le maximum de reconnaissance ou de culpabilité. Les signataires qui ont besoin de mesures d'intervention pourront compter sur les conseils pour les orienter, et auront le temps nécessaire pour apporter les remèdes. Cela nous permettra de gagner la confiance du public dans l'existence d'un sport propre.

Comment s'appelle ce questionnaire? Il est désigné par le sigle CCQ. C'est un outil d'auto-évaluation. Cela a pris deux ans pour créer ce questionnaire. On y trouve quelque 300 questions. Le nombre de questions auxquelles il faudra répondre dépendra des programmes de chacun des signataires. Il a été envoyé à 307 signataires, aux fédérations internationales et aux ONAD. C'est notre point de départ. Ce questionnaire a été envoyé le 20 février et devrait être récupéré le 20 mai, ce samedi. On évalue d'abord le programme des signataires de 2016 et on essaie de voir un peu où ils en sont à partir des données dans ADAMS.

Alors, voici une idée du questionnaire. Comme vous le voyez à l'écran, c'est réparti selon le nombre de catégories que l'on retrouve dans ADAMS. Les plus grands modules

sont les tests, confidentialité des données. Nous avons également des informations supplémentaires qui nous viennent des organisations antidopage quant à leur structure, leur organisation, leur financement, etc. Dans le questionnaire, on branche un certain nombre de systèmes pour que ce soit convivial. On a des références au Code, au Standard international, aux questions que les utilisateurs voient. Cela leur permet de savoir à quel élément nous nous reportons. Un certain nombre de fonctionnalités permettent aux signataires de télécharger des documents. On ne leur demande pas simplement de répondre par oui ou par non dans ce questionnaire. On leur demande quelquefois de télécharger des documents pour nous permettre de nous assurer effectivement que le processus a bien été respecté. Ce questionnaire peut être partagé entre les différentes personnes dans une organisation donnée, permettant à chacun de répondre aux questions en fonction de ses propres responsabilités.

Pendant toute la création de ce système, nous sommes restés en communication avec les signataires. On les a fait participer à toutes sortes d'activités, de formations, d'assistances. On a d'abord commencé par avoir un groupe pilote de 20 signataires, une combinaison d'ONAD et de fédérations internationales de différentes tailles. Ils nous ont aidés à élaborer ces questions et nous ont permis de nous assurer que ces questions soient bien comprises. Le projet de questionnaire a ensuite été distribué aux signataires en juillet 2016. Ainsi, tout le monde a pu avoir six ou sept mois pour examiner ce questionnaire et se préparer à répondre. Nous avons organisé un webinar avec 180 participants en ligne. Cela a ensuite été ouvert sur le site Web de l'AMA. Le symposium annuel a également tenu cette année au mois de mars un atelier, avec une bonne participation. Et nous avons répondu quotidiennement aux questions que l'on avait concernant le questionnaire. De plus, on a envoyé des rappels aux signataires, quinze jours, un mois et deux mois plus tard. Il ne nous reste que quelques jours avant la fin de la période accordée pour répondre. Je vous donnerai les statistiques. Les bureaux régionaux ont été très occupés à contacter les différents signataires, à les aider et à répondre à leurs questions. Voici les chiffres en date d'hier. Je pense que ça a été revu et actualisé ce matin. Alors, 307 ont été invités à participer.

À ce jour, 86 signataires se sont inscrits. Nous en avons 148 qui sont en cours d'inscription; 124 ont déjà déposé le questionnaire. Hier, on en avait 70, et on a donc 54 signataires. Pour le moment, on a un taux d'augmentation et de soumission de 40 %. Pour ceux avec lesquels il n'y a pas eu d'activités ni de contacts, cela représente 38. Sur ces 38 organisations, 20 ne sont pas inscrites, dont une fédération internationale et 19 ONAD. Si l'on se trouve dans une situation où un signataire ne répond pas à ce questionnaire, cela voudra dire qu'il sera en violation des obligations. Cette information sera donnée au groupe de travail interne, et le signataire sera informé du fait qu'il est inscrit à la liste des non conformes. Puis, il aura plus de temps pour pouvoir redresser cette situation. Nous avons une équipe à l'AMA qui réexaminera les réponses à ce questionnaire. Cela va demander du temps, mais on travaillera sur la base d'un ordre de priorité. Une fois que l'examen aura été terminé, s'il y a des mesures correctives qui s'imposent, un rapport sera remis aux signataires disant quelles sont les carences, ce qu'il reste à faire, quelle assistance on peut leur apporter, quels conseils on peut leur donner pour les aider à remédier à la situation. Il va y avoir des échéanciers différents – trois mois, six mois, neuf mois, en fonction de l'importance du domaine sur lequel le signataire devra travailler. Cette information sera très utile pour la préparation du programme d'audit que nous prévoyons. C'est là un autre

outil pour nous aider à évaluer le niveau de conformité. Bien sûr, il y a des limites quant à son efficacité.

L'autre outil, celui d'auto-évaluation, avec ce programme d'audit, on pourra aller plus loin et voir l'efficacité, la qualité de l'application. Nous prévoyons 10 audits cette année, auprès des FI et des ONAD. Comme nous vous l'avons déjà dit, nous pensons qu'il faudra avoir des audits de haut niveau pour l'avenir. Et avec le nouveau budget, on a prévu 30 audits, c'est-à-dire à peu près 10 % des signataires qui feront l'objet d'un audit chaque année. Nous avons eu un audit pilote avec l'ONAD du Kenya en 2016. Le travail se poursuit. Il y a des mesures correctives qui doivent être apportées. Ils travaillent sur ces mesures et sur le rapport qui sera fait avec les mesures correctives qui ont été prises, avec l'ONAD de la Norvège.

Maintenant, les critères qui peuvent donner matière à un audit. Nous avons un certain nombre d'outils, qui comprennent d'abord le résultat au questionnaire. Si le signataire est coupable d'une infraction grave au Code, il pourra participer au programme de partenariat. Mais il sera impossible pour ce signataire de bénéficier du programme de création de laboratoires ou d'organiser une manifestation. On déterminera également les normes ou les critères pour rétablir leur statut. Par exemple, dans le cas de RUSADA, un audit permettra de déterminer s'ils sont prêts à récupérer leur statut. Il y a d'autres audits du même genre que l'on peut utiliser aux fins d'audit.

Pour les audits, c'est le personnel de l'AMA et des experts dans le domaine antidopage qui vont essayer d'appliquer les normes internationales. Les effectifs de l'AMA ont été formés, et nous allons offrir un programme de formation pour les auditeurs externes. Ces audits seront faits en anglais et en français. Nous avons d'autres audits qui sont faits dans d'autres langues également. Et nous allons travailler de notre mieux avec les signataires, mais nos rapports seront soit en français et en anglais, soit l'un ou l'autre. C'est souvent une équipe de trois personnes qui vont aller au siège social des signataires, et qui prendront deux ou trois jours, en fonction de la taille du signataire de cet audit, pour que l'audit soit complété. L'issue de tout ceci. Ce sera un rapport qui, conformément au questionnaire, soulignera toutes les mesures correctives qui s'imposent, toutes les pratiques exemplaires qui devraient être appliquées, et qui donnera les modalités pour y arriver. Je devrais mentionner l'aide pour s'assurer que les signataires s'acquittent de ces mesures correctives. Un symposium a été tenu en Norvège la semaine dernière, accueilli également par l'ONAD finlandaise et l'AMA. Un certain nombre de fédérations internationales et d'ONAD ont participé et ont essayé de voir comment des partenariats pourraient être développés pour aider surtout les plus petites ONAD et FI qui pourraient avoir un certain nombre de mesures correctives à mettre en œuvre. L'idée est d'offrir plus d'aide, plus d'orientation. Et j'aimerais remercier l'ONAD norvégienne pour cette initiative. Voilà, c'est tout pour cette présentation. Maintenant, si vous avez des questions, je serais ravi d'y répondre.

LE PRÉSIDENT : Vous voyez maintenant les complexités qu'il y a à avoir un système de conformité axé sur les livrables plutôt que sur l'approbation des règles. C'est un énorme travail que vous avez abattu, Tim. Merci. Avez-vous des questions à lui poser? Non, pas de

questions? Parfait. Alors, demain, votre bureau sera chargé de donner toutes les réponses que vous attendez.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la surveillance de la conformité.

#### **9.3 Non-conformité**

M. TAYLOR : Je n'ai rien d'autre à ajouter.

LE PRÉSIDENT : Alors, rien à signaler. Merci Jonathan.

#### **9.4 Avis juridique relatif à l'article 10, sanctions à l'encontre des individus – requête de la part du CIO**

LE PRÉSIDENT : Vous vous souviendrez de notre demande qui émanait de Tony Estanguet, au nom du Mouvement olympique. Il demandait un avis juridique sur un changement potentiel au Code. Julien, notre directeur des services juridiques, s'est penché là-dessus. Julien.

M. SIEVEKING : Oui, merci, Monsieur le Président. À titre de rappel, à Glasgow, lors de la dernière rencontre, le CIO avait demandé à l'AMA d'envisager la possibilité d'amender le Code, plus particulièrement pour avoir une pleine proposition. Chaque sportif sanctionné aurait une interdiction de six mois ou plus, et ne pourrait pas participer à l'édition suivante des JO. Nous avons reçu un avis juridique de Jean-Paul Costa, l'ancien président du Tribunal européen des droits de l'homme. Vous vous souviendrez que l'AMA l'avait déjà consulté à l'occasion du processus de révision du Code, et ce, par rapport au Code actuel. Sa conclusion sur cette question est qu'une telle règle mènerait à l'imposition de sanctions disproportionnées et représenterait un manque de conformité par rapport à certains principes juridiques, la personnalisation des sanctions, nommément. Vous avez le plein avis juridique dans votre rapport si vous voulez en faire la lecture. Par contre, je serai là pour répondre à vos questions.

M. POUND : Monsieur le Président, la demande, telle que présentée, se faisait un peu dans le vide. J'aimerais essayer de reformuler quelque chose qui pourrait déboucher sur un avis favorable, et je pourrais soumettre cela à Julien.

LE PRÉSIDENT : Alors, vous suggérez que l'on change la question, finalement?

M. POUND : La question et ce projet de changements à l'ébauche du Code.

LE PRÉSIDENT : Je pense que nous devrions accepter cette offre, parce qu'autour de la table, il y a six mois, cela semblait clair. Mais si cela nous mène à un autre cauchemar juridique, eh bien, non. Alors, Dick, vous et moi, nous pourrions peut-être nous y mettre et travailler ce soir.

#### DÉCISION

Il est pris note de l'avis juridique. La question sera examinée davantage.

– **9.5 Processus de révision du Code mondial antidopage**

LE PRÉSIDENT : Le point 9.5, ça va être reporté parce que le processus de révision du Code sera fort complexe, à la lumière de tout ce qui nous reste à faire.

DÉCISION

Ce point est reporté à novembre 2017.

**10. Renseignements et enquêtes**

– **10.1 Politique et cadre des enquêtes**

**10.1.1 Superviseur indépendant**

LE PRÉSIDENT : Alors, nous passons maintenant à l'onglet 10, si vous le voulez bien. C'est toute la question des enquêtes et des renseignements. Sous les onglets 10.1 et 10.1.1, on va vous demander d'approuver une politique et des mesures à prendre en vertu de cette politique. Julien, vous pouvez présumer que tout le monde aura lu ces rapports et sera tout à fait au courant de ce que vous avez l'intention de leur dire. Après vous avoir entendu, Günter abordera le volet « enquêtes » dans le cadre du programme Brisez le silence!.

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Je serai assez bref. Tel qu'expliqué dans le document, le service des renseignements et des enquêtes de l'AMA fonctionne de façon indépendante par rapport à l'agence et dans les confins de son budget. Il s'agit d'établir un cadre pour leur travail. En raison de cette indépendance, il est absolument nécessaire qu'on ait des mesures de contrôle et de sauvegarde. Cette politique s'applique à toutes leurs activités et englobe différents domaines : les principes d'enquête, le processus, l'indépendance, l'audit et les finances. C'est l'objet principal de ce document, s'assurer qu'il y ait toujours des mesures de contrôle. L'idée est de nommer un superviseur indépendant qui ferait l'audit de ce service une fois par année et qui soumettrait un rapport d'audit au Comité exécutif de l'AMA. Les conclusions de ce rapport, une fois approuvées, seront rendues publiques sur le site Web de l'AMA. C'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Un commentaire très bref. Au nom des autorités publiques, nous comprenons l'objectif de ce document et nous l'appuyons. C'est à des fins de travail à l'interne qu'il s'agit d'enchâsser des principes importants. Il reste encore du travail à faire pour élaborer et développer le cadre des renseignements et des enquêtes. Et au nom des autorités publiques, il y a plus de travail à faire pour intégrer les efforts avec les ONAD et avec les FI – mais je ne peux pas m'exprimer au nom des FI –, et ce, dans le cadre d'une approche véritablement mondiale. Nous aimerions souligner ceci et encourager les parties concernées à avancer davantage dans ce sens. Il y a une réunion à venir qui va nous aider à cet égard.

M. SIEVEKING : C'est plus à Günter de répondre, si vous me le permettez.

M. YOUNGER : Oui, bien autant que je prenne la relève tout de suite. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Andrew. La semaine prochaine, nous allons avoir une sélection des représentants des ONAD et des FI, et nous allons discuter exactement de ce point-là. Comment établir un réseau solide et fort d'enquêteurs à l'échelle mondiale.

LE PRÉSIDENT : Andrew a parlé de collaboration. Seriez-vous d'accord avec l'idée qu'on adopte cette politique? Très bien. Le Comité exécutif a fait pas mal de travail et cela n'en est qu'une partie : la nomination d'un superviseur indépendant. C'est une influence de l'extérieur qui s'assurera qu'on adhère à notre politique. Le nom qui vous est soumis est M. Jacques Antenen. Son CV est là. C'est un homme qui s'y connaît en force de l'ordre, etc. Seriez-vous d'accord pour qu'il soit nommé comme premier superviseur indépendant? Merci.

### DÉCISION

Approbation de la politique proposée sur les enquêtes et du superviseur indépendant.

#### – **10.2 Brisez le silence! Mise à jour du programme**

M. YOUNGER : Merci, Monsieur le Président. J'essaierai d'être aussi bref que possible. J'aimerais vous mettre à jour sur les travaux du service de renseignements et d'enquêtes, et sur le programme Brisez le silence!, qui fonctionne depuis deux mois. J'ai reçu les chiffres les plus récents hier. 60 signalements depuis que ça a commencé. La moitié des gens ont utilisé le site Web de l'AMA pour faire leur signalement, et l'autre moitié a utilisé l'application qui est disponible. On peut donc déjà dire que le démarrage est une réussite. On parle surtout de dopage, bien sûr. Nous avons eu des problèmes de corruption qui nous ont été signalés, des questions de police que l'on pourrait renvoyer aux autorités locales, et certaines questions qui n'étaient pas associées au dopage, mais sur lesquelles on devait réfléchir.

Depuis octobre de l'an dernier, depuis que j'occupe ce poste, nous avons maintenant 150 cas qui nous ont été signalés. Vous pouvez imaginer la quantité de travail, avec la petite équipe que nous avons – nous avons deux équipes qui sont composées des enquêteurs et des analystes. Nous pouvons avoir un projet à long terme; six cas plus sophistiqués et une opération mondiale. J'espère que vous comprenez bien que je ne pourrai pas donner plus de détails sur les cas dont je vous ai parlé. J'aimerais attirer votre attention, par contre, sur les ressources que nous avons dans notre service. Deux équipes, cela nous permet de suivre environ 12 % de tous les cas qui nous sont signalés. À partir de ce programme Brisez le silence!, nous pourrions partager 30 cas avec nos partenaires et d'autres organisations antidopage, soit des ONAD ou des FI.

L'établissement de ce réseau, comme cela a été souligné, est essentiel. Personne ne pourra livrer une lutte contre le dopage seul. C'est la tâche qui m'incombe pour les années à venir, bâtir un réseau solide entre enquêteurs à l'échelle mondiale. Nous sommes ravis que, la semaine prochaine, une sélection d'enquêteurs d'expérience se rencontre à Lyon, au siège Interpol, pour parler de la question. Et j'aimerais également vous donner certaines explications sur la gestion de ce programme des lanceurs d'alerte, pour éviter tout conflit possible entre la gestion des lanceurs d'alerte et les enquêtes. Je les ai séparées dans mon équipe. À l'heure actuelle, avec la petite équipe que nous avons, je suis le seul qui gère tous nos informateurs, nos indicateurs et les lanceurs d'alerte. Nous avons un entreposage distinct pour protéger l'identité de ces lanceurs d'alerte. Aucun de mes enquêteurs n'est au courant de l'identité de ces informateurs. Avec les ressources limitées que nous avons, c'est juste moi, essentiellement, nous pouvons gérer moins d'informateurs, parce que ça



prend déjà beaucoup de temps. Je prends ma responsabilité très au sérieux et je les traite de façon tout à fait respectueuse.

Il est donc important que nous ayons un protocole d'entente avec FairSport, qui va appuyer, promouvoir et encourager les informateurs et les lanceurs d'alerte à travailler avec nous. Il y a deux rôles pour FairSport. D'abord, la préenquête. Si FairSport a un lanceur d'alerte ou un informateur, il pourrait nous remettre l'information et nous pourrions travailler du côté des enquêtes. Et après l'enquête, ça veut dire que si le lanceur d'alerte a besoin d'aide financière ou pour déménager, etc., nous pouvons transférer l'information à FairSport, avec le consentement du lanceur d'alerte, bien sûr.

Brève introduction à cette application pour vous donner un avant-goût de la facilité d'utilisation de cette application. Je serai disponible pour toutes les questions que vous pourriez avoir, et ensuite, Yohan parlera du protocole d'entente. Pourrait-on lancer la vidéo, s'il vous plaît? Lorsque vous allez sur notre site Web, vous allez voir le bouton pour signaler un cas de dopage. Vous cliquez dessus et ça vous amène à notre programme Brisez le silence!. Vous y voyez les conditions et en bas, vous voyez les options de téléchargement pour l'application. Ou vous pouvez soumettre directement un rapport sur le site Web. Pour ce faire, vous téléchargez l'application, comme vous pouvez le voir à l'écran, et ensuite, une fois que c'est là, vous ouvrez la page et vous pouvez cliquer sur « Soumettez des rapports ». Vous êtes d'accord avec les conditions de confidentialité, et voilà. Vous pouvez plus ou moins inclure votre message dans cette case, et vous pouvez bien sûr attacher des commentaires, des vidéos ou un message vocal. Vous cliquez sur « Envoyer », et vous pouvez ainsi offrir des coordonnées, ce que nous recommandons, parce qu'on a toujours des questions de suivi. Il est également bon d'ouvrir une boîte de courriels sécurisée avec votre NIP. Vous pourrez ainsi communiquer avec nous de façon anonyme. Voilà pour cette partie-là. Du côté de l'AMA, nous recevons un message sur notre tableau de bord. On clique dessus et on voit immédiatement toute l'information qui a été fournie. Si vous allez dans « dialogue lanceurs d'alerte », on répond habituellement à tous les messages que nous recevons. La plupart du temps, on a des questions. Et ça, c'est le tableau de bord de notre programme de lanceurs d'alerte. Chaque message qui est fourni apparaît directement sur mon téléphone, ce qui mène parfois à des disputes avec ma femme, surtout tard dans la nuit. Mais on s'assure de répondre à tous les messages en temps et lieu. Une fois que le message est envoyé, l'informateur peut ouvrir la boîte sécurisée. Il constate qu'il a un message qui l'attend. Il ouvre la boîte et voit immédiatement le message. Et pour répondre, il utilise tout simplement la case en dessous, et il peut annexer des documents, des vidéos, après quoi il soumet le rapport. Ça, c'est la communication. C'est Brisez le silence!. C'est facile à utiliser. La moitié des gens fait leur signalement par le site Web, et l'autre moitié, par cette application. Elle est conviviale et nous sommes donc très heureux. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT** : Merci, Günter. C'est clairement un service très occupé. Si vous téléchargez l'application, ce n'est pas pour contacter Günter. C'est seulement pour les lanceurs d'alerte. Avez-vous des questions? Point 10.2. Le degré d'activité qui existe déjà en dit long pour un système qui a été lancé il n'y a pas si longtemps. Cela m'indique que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons l'intention de conclure un mémoire d'ententes avec une organisation qui s'appelle FairSport, qui est représentée par Johann Koss un vieil ami à moi et du Mouvement olympique. Et Johann, nous sommes ravis de vous avoir parmi nous. Aimerez-vous prendre la parole?

M. KOSS : Merci, Monsieur le Président. Merci à l'AMA et au Conseil de fondation, et surtout à la gestion, Julien et Günter, de vouloir travailler avec FairSport pour créer ce protocole d'entente entre l'AMA et FairSport. Pour les gens qui ne connaissent pas FairSport, c'est une fondation qui est basée aux États-Unis et au Royaume-Uni. Et c'est dans la foulée de tous les cas de dopage les plus récents qu'il a été découvert que les lanceurs d'alerte jouaient un rôle névralgique pour résoudre et pour comprendre ce qu'il se passait sur le front du dopage. Il ne s'agit pas de remplacer tous les efforts qui sont déjà faits par toute l'organisation. C'est un ajout, un complément à ce qui se fait déjà. Nous aimerions féliciter l'AMA pour son programme Brisez le silence! et la création de cette unité indépendante d'enquêtes au sein de l'AMA, dont le rôle sera essentiel pour la réussite et pour la création d'un sport propre pour les sportifs. Nous sommes un groupe indépendant avec des fonds privés, et nous sommes là pour appuyer les lanceurs d'alerte, comme Günter l'a dit. Nous sommes là pour les accompagner dans le cadre d'une préenquête où des gens se tourneraient vers nous pour notre soutien, ou dans le cadre d'un processus ou d'un scénario après l'enquête, en partenariat avec l'AMA, lorsque ces lanceurs d'alerte ont été identifiés par l'AMA. Nous pensons pouvoir aider de façon indépendante avec des conseils juridiques. Nous avons un réseau de cabinets juridiques à travers le monde qui aideront ces sportifs ou des membres de l'entourage qui sont prêts à briser le silence. On peut apporter une aide financière dans les cas où c'est nécessaire, et également un soutien au niveau des médias, si nécessaire. Il y a des éléments associés à cela dans la politique de l'AMA, qui ont été approuvés par rapport aux lanceurs d'alerte. Les lanceurs d'alerte ne peuvent pas s'exprimer devant les médias pour maintenir leur statut de lanceurs d'alerte au sein de l'AMA. Mais parfois, il y a des demandes qui viennent des médias, etc. Et dans ces cas, j'essaie de les aider dans la mesure du possible. C'est donc un soutien strict, pur et simple, aux personnes qui vont choisir de briser le silence. En plus de ce protocole d'entente avec l'AMA, nous avons l'intention de signer des ententes avec des agences nationales antidopage, sur une base légale à travers le monde. Ce processus sera basé sur l'entente que nous avons avec l'AMA. En plus de tout ceci, nous travaillons sur un programme d'éducation du sportif, pour que cette information soit utilisée non seulement pour accompagner les personnes, mais aussi pour toute la communauté et pour les sportifs qui concourent sans se doper. Nous sommes reconnaissants envers Beckie et le Comité des athlètes, par rapport à cette idée de la charte et du forum de l'année prochaine. Nous voulons non seulement mobiliser les sportifs qui sont déjà organisés, mais également les sportifs qui sont à l'extérieur des systèmes organisés et qui voudraient pouvoir s'exprimer par rapport à ce qui se passe.

La dernière chose que j'aimerais mentionner, c'est notre expérience avec une personne en particulier, un cas de lanceurs d'alerte qui a véritablement été publiquement identifié. Je ne mentionnerai pas le nom, mais c'est lié à l'affaire de la Russie. Il y a un film qui va sortir, qui s'appelle Icare. Il a remporté des prix au festival Sundance, et il a gagné un prix pour la compréhension du monde du sport. Ce film sera lancé sur Netflix le 4 août dans plusieurs pays. Si vous travaillez au niveau de la lutte contre le dopage, préparez-vous. Ce film va livrer beaucoup d'informations sur l'expérience de Grigory Rodchenkov, celle de sa conjointe, et également sur les cas les plus récents de dopage en Russie. Ce sera le point de mire de ce film. La trame principale, les gens qui ont vu ce film disent que c'est un film fort intéressant. Bien sûr, FairSport pourrait bénéficier des revenus tirés de ce film. Mais voilà, ça ira à tous les lanceurs d'alerte, de toute façon. C'est tout simplement pour vous dire qu'autour de cette table, il y a beaucoup de héros, incluant vous-même, Monsieur le

Président, et Olivier. Vous êtes bien sûr mentionnés, et vous êtes présentés à plusieurs reprises. Dick Pound est également mentionné, ainsi qu'un grand nombre de vos amis qui siègent autour de cette table.

LE PRÉSIDENT : Encore une autre bonne entente qui est conclue. Je pense que le 4 août, je vais jouer au golf. En tout cas. Avez-vous des questions à poser? Autre développement dans la communauté antidopage, aider les lanceurs d'alerte. Si vous voulez en savoir plus long sur ce programme, vous pouvez lui parler directement.

La recommandation est venue clairement de Günter et de Beckie, indiquant qu'il y avait un avantage à conclure un protocole d'entente que nous allons signer à une date ultérieure. Des questions? Très bien, bravo. C'est fait, merci beaucoup, Günter. Je suis content qu'on ait pu passer en revue toutes ces activités qui ont cours dans votre service très occupé.

Regardons les statistiques sous le point 10.2 pour voir tout le travail qui est abattu par Günter et les membres de son équipe.

#### DÉCISION

Brisez le silence! Il est pris note du rapport des renseignements et enquêtes.

#### **11. Affaires juridiques**

LE PRÉSIDENT : Point 11. Julien, vous nous présentez toujours votre rapport juridique, que l'on aura lu, et vous serez disponible pour répondre aux questions.

M. SIEVEKING : Je suis sûr que tout le monde a lu mon rapport. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique.

#### **12. Standards et harmonisation**

##### **– 12.1 Groupe de travail sur les Jeux olympiques 2018 de PyeongChang**

M. RICKETTS : Merci beaucoup. Sur le Standard et harmonisation, plus particulièrement. À propos de ce groupe de travail qu'on nous a demandé de constituer. À propos de ce rapport, un point particulier mentionné par Beckie Scott, un peu plus tôt dans son rapport de l'athlète, concernant l'utilisation obligatoire d'ADAMS. Les membres qui étaient au conseil en mai dernier ont pris une décision disant que l'entrée de ces données dans ADAMS était obligatoire. Nous avons fait un suivi méticuleux pour la période de la fin de 2016. Nous avons plus de 90 % d'entrée des données pour la nandrolone. C'est une augmentation considérable pour 2015, et cela fait partie du programme de surveillance de la conformité.

Maintenant, pour le groupe de travail pré-Pyeongchang, c'est un projet qui s'inspire du succès de ce groupe de travail pour les Jeux de Rio. On a demandé à l'AMA de créer un groupe de travail du même genre que celui qui avait été créé pour Rio. Pour ce groupe de travail de Rio, il y avait six ONAD. On a voulu faire une analyse des lacunes de tous les athlètes, les mieux classés avant les jeux. Cela a entraîné un certain nombre de recommandations qui ont été remises aux fédérations internationales et aux ONAD, les

invitant à faire des vérifications auprès de certains athlètes, des contrôles pour contrôler la présence éventuelle de certaines substances interdites. Ce travail a permis d'avoir 15 résultats anormaux. Les athlètes n'ont pas participé aux compétitions de Rio. Cela a été tout un succès.

Maintenant, pour ce qui est des sports d'hiver. Un groupe précis d'ONAD a été contacté et elles ont affirmé leur intérêt. Une réunion préliminaire s'est tenue au début de l'année avec ces ONAD. Une autre réunion s'est tenue avec les fédérations internationales sur la même question. Le Comité international olympique ainsi que l'AMA feront partie de ce groupe de travail. Le CIO a désigné l'unité de sport libre de dopage comme l'unité qui sera responsable de l'administration des résultats de cette analyse. Pendant le repas, nous avons tenu une réunion pour faire avancer le dossier. Nous sommes donc prêts à conclure un accord entre le DFSU, l'AMA et l'OIC, et nous allons ensuite contacter les ONAD et les fédérations internationales pour expliquer le travail de ce groupe, et pour dire quelle est l'aide dont on aura besoin de la part de ces organes, pour assurer un minimum de contrôles chez ces athlètes qui participeront. Le travail de ce groupe assurera une protection supplémentaire pour l'athlète propre. Et nous nous tournons vers les ONAD et les fédérations internationales pour solliciter leur appui. C'est la fin de la mise à jour de mon rapport.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions? Ce conseil peut vous dire officiellement qu'il est très important que ce groupe de travail fasse un excellent travail en attendant les prochains JO d'hiver. Très bien.

#### DÉCISION

La mise à jour du groupe de travail sur les Jeux olympiques de PyeongChang est noté.

### **13. Bureaux régionaux**

#### **- 13.1 Bureau regional européen/Fédérations internationales - Lausanne**

##### **13.1.1 Rapport du symposium 2017 pour les organisations antidopage**

LE PRÉSIDENT : Je demanderais à Benjamin Cohen, qui dirige notre bureau de Lausanne, de bien vouloir intervenir pour nous parler du succès de ce symposium et de ce qui est prévu pour l'année prochaine.

M. COHEN : Merci, Monsieur le Président, merci également d'avoir déclaré que c'était un succès. Grâce au travail de toute l'équipe de l'AMA, nous avons eu un nombre de participants record. 750 personnes ont participé à ce symposium par rapport à quelque 550 personnes l'année dernière. Ça a donc vraiment été une augmentation considérable, ce qui est tout à fait positif pour nous tous, de nous retrouver ainsi à ce symposium, qui est la manifestation, la rencontre la plus importante du monde dans la lutte antidopage. Pour la première fois, les gouvernements ont participé. Nous avons eu plus de 50 représentants gouvernementaux. Et l'année prochaine, nous espérons avoir encore plus de gouvernements qui participeront.

L'année prochaine, ce symposium se tiendra les 22 et 23 mars. On a reporté un peu la date pour permettre à ceux qui seront aux Jeux paralympiques de Corée de participer. Le grand thème discuté a été la situation de la Russie, mais il y a également eu d'autres sujets

discutés. Vous avez une présentation PowerPoint dans votre documentation qui reprend les grandes lignes des discussions de ce symposium. C'est la fin de mon rapport, et bien sûr, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, Benjamin. C'est ce qui a été discuté lors de la réunion du Comité exécutif. On peut toujours faire mieux, c'était une bonne idée de le rappeler.

M. INFANTE : Merci, Monsieur le Président. Je parlerai en espagnol. Je suis le ministre du Sport du Panama et je représente les 28 pays d'Amérique latine, d'Amérique centrale et des Caraïbes. Je suis très heureux d'être à cette réunion avec vous pour la première fois et je me réjouis des décisions qui sont prises pour continuer à travailler sur le sport propre. Dans ma région, il existe 2 ORAD, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, qui font un excellent travail et qui peuvent compter sur l'appui de l'AMA, pour lequel je vous remercie. Je voudrais ici souligner le travail du bureau régional d'Amérique latine, l'esprit de coopération avec lequel il travaille avec tous les gouvernements, et le Mouvement sportif de la région, dans un rapport d'amitié, de modestie, de respect des différences, mais toujours unis dans un effort commun. Pour terminer, je voudrais rappeler l'importance de l'éducation dans la région, et de la nécessité, sur le plan technique, d'avoir dans les ONAD des personnes de plus en plus qualifiées. Pour cela, le gouvernement du Panama sera l'hôte en 2018 du second séminaire de sciences et de médecine antidopage pour tous les pays latino-américains. Dans ce sens, nous voulons déjà remercier l'AMA. Soyez sûrs que ce sera un succès. Vive les Jeux. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous nous réjouissons à la perspective de ce succès en 2018.

MME. ROLDAN : Merci, Monsieur le Président. Je vais également parler espagnol. Je voudrais faire miens les commentaires de la ministre. Je suis moi-même ministre des Sports en Colombie, et je voudrais vous féliciter de tout ce qui a été fait. Je voudrais vous remercier de tout ce que vous nous avez apporté. Je voudrais remercier Marie-José, une excellente interlocutrice qui fait un excellent travail pour tous les pays. Je suis présidente de ce conseil de l'Amérique du Sud pour le sport. Je voudrais également vous féliciter de tout ce que vous faites en matière d'éducation. C'est fondamental. Je dis bien fondamental, c'est essentiel. Nous faisons beaucoup de travail en la matière. C'est très important, cette éducation des jeunes, dans les écoles et les collèges. C'est là que commence le processus de formation et de sensibilisation de nos futurs sportifs. Merci beaucoup. Je voudrais vous dire que la Colombie et Cali se préparent pour les prochains événements qui se tiendront dans notre pays. Merci

LE PRÉSIDENT : Merci Mme Roldan.

- **13.2 Bureau régional africain – Le Cap**
- **13.3 Bureau régional d'Amérique latine – Montevideo**
- **13.4 Bureau régional d'Asie/d'Océanie - Tokyo**

#### DÉCISION

Il est pris note des activités des bureaux régionaux.

#### **14. Relations gouvernementales (incluant l'UNESCO)**

M. BOUCHARD : Je serai très bref dans mon rapport. Vous retrouverez les détails dans le document que vous avez sous les yeux. Je n'insisterai que sur deux choses. D'abord, les activités principales que nous avons effectuées au cours des derniers mois. Et je parlerai essentiellement du fait que nous avons procédé à un certain nombre de réunions auxquelles nous avons participé, des réunions ministérielles. Et cela, nous l'avons fait en Europe, en décembre. Nous l'avons également fait à Santo Domingo, en République dominicaine, avec l'organisation CADE. Nous allons aller de l'avant. La semaine prochaine, nous allons aller de l'avant avec la rencontre ministérielle intergouvernementale qui va avoir lieu en Chine, et en juin, nous allons participer au Forum africain antidopage. Nous allons le faire, car cela aide à communiquer de façon plus large avec les gouvernements les priorités de l'AMA et son rôle à titre de régulateur. Cela nous permet d'être à l'écoute des enjeux et des besoins exprimés par les différentes régions du monde. En d'autres termes, ça nous permet de renforcer l'engagement des gouvernements dans cette lutte contre le dopage. C'est la première activité dont je voulais vous rendre compte. Les détails se trouvent dans votre document.

Deuxièmement, ce sont les activités dont nous nous acquittons avec les organisations intergouvernementales. Le Conseil de l'Europe. Nous avons signé un protocole d'entente avec le Conseil de l'Europe. Vous avez un bref résumé dans votre documentation. Nous menons également à bien des activités avec l'UNESCO, au fil des années, à la fois pour inciter les états partis à ratifier la Convention et également pour aider à la mise en œuvre de cette convention. Cette année est une année fort chargée pour l'UNESCO. Il y a MINEPS VI et cette conférence pour la Convention internationale pour la lutte contre le dopage dans les sports. Nous avons un invité qui pourra parler de cette conférence qui aura lieu en septembre.

M. DALLY : J'aimerais saisir l'occasion que vous m'offrez, Monsieur le Président, et chers délégués du Conseil de fondation, pour remercier l'Agence mondiale antidopage pour la coopération fructueuse qu'elle mène avec l'UNESCO. Au terme de cette coopération, un certain nombre d'éléments ont été reflétés dans le bref rapport que René a eu la gentillesse de partager avec vous. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour vous ramener au document 14.0, qui retrace pour l'essentiel ce que j'aurais pu dire. Toutefois, vous me permettez de m'arrêter un peu plus longuement sur un certain nombre d'éléments qui me paraissent mériter un peu plus d'attention. D'abord, sur la question de la ratification. Ce n'est pas une panacée que d'avoir atteint 185 états partis au niveau de la convention. C'est une étape essentielle; toutefois, « essentiel » réside dans la mise en œuvre de la convention elle-même. À ce niveau, je voudrais vous ramener à une petite référence historique. Pour la convention, 2017 marque la 10<sup>e</sup> année depuis son entrée en vigueur, ce qui suppose que nous pourrions regarder dans le rétroviseur ce qui a été accompli aujourd'hui depuis que cette convention a été ratifiée par 185 états partis. Je voudrais simplement souligner que depuis cette ratification et entrée en vigueur de la convention, il n'y a pas eu, au niveau de l'UNESCO, la mise à disposition d'un certain nombre d'outils qui auraient pu aider les états partis à mettre en œuvre la convention. Étant entendu que le mode opératoire qui aurait pu aider les états partis, notamment les autorités gouvernementales, à prendre un peu plus de hauteur dans la mise en œuvre de celle-ci, cela reste une question qui mérite d'être posée et qui pourrait aussi faire l'objet d'un certain nombre de réflexions à terme.



Le deuxième élément sur lequel j'aimerais m'attarder, c'est la situation critique du fonds. Vous le savez, notre modèle économique aujourd'hui est un peu éprouvé, étant donné que la constitution du fonds repose essentiellement sur des contributions volontaires. Cette contribution volontaire, cette modalité suffit-elle aujourd'hui à répondre aux défis, auxquels le fonds lui-même est appelé à répondre? La question est posée, et c'est une réflexion qui est commune à la fois pour l'Agence mondiale antidopage, pour l'UNESCO et aussi pour les parties prenantes des deux côtés. Sur ce point du fonds, nous allons mener à partir de décembre prochain une évaluation qui viendra à terme au mois de juillet 2018. Nous souhaiterions revoir l'ensemble des dispositions qui encadrent ce fonds. Et nous voulons également apprécier la manière, à partir de l'expérience de l'AMA, dont les signataires contribuent au budget de l'AMA. Un certain nombre d'éléments pourront nous permettre de nous familiariser avec une autre orientation que le modèle actuel.

Au niveau de la Conférence des parties, comme l'a dit René, nous allons la tenir du 25 au 26 septembre prochain. C'est une étape importante, étant entendu que la période écoulée a été émaillée par un certain nombre d'enjeux et de défis. Je ne voudrais pas rentrer dans les détails ni citer ces éléments. Toutefois, on s'entend sur la référence à laquelle je fais plus ou moins allusion. Cela veut dire que cette année, nous devons faire face à une question cruciale, qui est le dopage d'état. C'est un défi. Dès le moment où la convention avait été élaborée, cette question n'avait jamais été envisagée. Cela veut dire que cette nouvelle facette du dopage dépasse ce qui avait été, au niveau de la conception de la convention. Cela suppose aujourd'hui qu'il faut voir au-delà, qu'il faut avoir une vision au-delà. Il faut voir les défis qui ne sont pas encore nécessairement détaillés dans l'appréciation des uns et des autres, étant entendu que cette question du dopage d'état est aujourd'hui entre les mains d'un groupe d'experts qui a été nommé par le bureau de la Conférence des parties, et qui conduit l'évaluation dans un pays précis que nous avons tous à l'esprit.

J'aimerais aussi me pencher sur la question de la conformité, plus ou moins en réponse aussi à la question qui a été posée par M. Dick Pound. Il est essentiel de s'attarder un peu plus sur cette question, dans la mesure où il y a eu un certain nombre d'amalgames depuis que nous parlons de conformité. La question de la conformité, au niveau de l'approche de l'AMA, n'est pas la même que celle que nous avons au niveau de la convention. D'abord, par la nature juridique des deux instruments, et ensuite, par l'approche institutionnelle qui caractérise nos deux institutions.

Alors, pour ce qui concerne l'UNESCO, nous avons deux points de référence. Le premier, c'est l'ADO logique, c'est-à-dire le système de mesures que nous mettons en place pour permettre aux états de faire leur auto-évaluation. Nous recevons les rapports qui sont soumis dans le cadre de cette auto-évaluation de façon biennale. Jusqu'en 2013, vous remarquerez que les rapports étaient soumis sans qu'il y ait de portée particulière. Il n'y avait pas de débats, c'était simplement les rapports qui faisaient l'objet d'informations. Et dès 2013, nous avons pris la responsabilité d'en faire une analyse plus détaillée, pour voir plus ou moins les domaines dans lesquels des progrès avaient été accomplis par les états partis, et les autres pour lesquels il restait encore des choses à entreprendre, notamment au niveau des efforts.

Le deuxième élément est celui qui a été mis en place par la Conférence des parties elle-même. C'est un point de référence qui est plutôt quantitatif. C'est-à-dire que lorsqu'un état parti soumet son rapport, il nous appartient, à travers les recommandations de la

Conférence des parties, d'évaluer si ce rapport atteint 60 % de ce qui a fait l'objet de la mise en œuvre par l'état concerné. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu d'autres modalités que d'apprécier ces deux points de référence. Alors, le débat sur la conformité devrait dépasser, je pense, le cadre actuel sur lequel la convention repose. Il vous appartiendra bien entendu, et je parle au nom du Conseil de fondation, de soumettre à l'UNESCO, donc aux états partis, lors de la prochaine session de la Conférence des parties, l'approche qui vous paraîtra la plus pertinente, de manière à ce que nous dépassions ce que je viens de souligner. Bien entendu, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'actions pour avoir des points de repère qui permettent d'aller au-delà de la simple question d'appréciation de l'auto-évaluation, qui est soumise par les états partis. Je ne vais pas davantage m'appesantir là-dessus, puisque je réserve la primeur de cette question à la Conférence des parties pour sa prochaine session.

Au niveau de l'UNESCO, nous avons aussi entamé une évaluation de la convention sur sa gouvernance. Un rapport sera soumis à la prochaine session, donc en septembre prochain. L'évaluation est externe et conduite de façon indépendante. Si certains d'entre vous souhaitent se familiariser avec sa portée, vous pouvez vous rapprocher de moi et je partagerai avec vous ce qu'il en est.

En ce qui concerne le bureau. Certes, jusqu'en 2013, et jusqu'en 2015, nous avons entamé un nouveau processus de façon tout à fait personnel, je dirais, puisqu'il n'y avait pas de réunions de bureau entre les intersessions de la Conférence des parties. Cela suppose que dès lors que la Conférence des parties a clôt ses activités, il n'y avait pas de dynamiques entre les intersessions. Cela veut dire qu'il y avait un certain nombre de vides, ce qui était assez préoccupant, dans la mesure où tant que la Conférence des parties ne s'organisait pas, il n'y avait pas d'activités en tant que telles qui illustraient ce que l'UNESCO entreprenait dans le suivi de la convention. Nous avons donc soumis à la Conférence des parties en 2015 un amendement aux règles de procédures, qui ont permis de mettre en place de façon formelle les activités du bureau, avec un peu plus d'activités dynamiques, et un peu plus de coopération avec toutes les parties prenantes. Vous pouvez consulter notre site Web pour vous familiariser avec les rapports qui illustrent les activités de ce bureau.

Une réunion tripartite a été demandée par le président du Comité international olympique, M. Bach, à la directrice générale de l'UNESCO. Cette réunion tripartite devrait avoir lieu à l'UNESCO, comme convenu avec M. Bach. La date sera incessamment fixée, dans la mesure où l'intention du CIO était de voir avec l'UNESCO, l'AMA et le CIO ce que nous pourrions identifier ensemble en matière de progrès, par rapport à tous les défis qui, aujourd'hui, portent une sérieuse atteinte à la crédibilité du sport.

Au niveau de la Fédération de Russie, comme je l'ai dit plus tôt, je ne vais pas m'appesantir là-dessus. Le processus est en cours, et le rapport des auditeurs externes sera donc soumis à la Conférence des parties pour appréciation. Monsieur le Président, chers membres du Conseil de fondation, voilà un peu sommairement ce que je souhaitais partager avec vous. Je reste à votre disposition pour toute question que vous souhaiteriez me poser. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Avez-vous des questions à poser à Marcellin ou à René?

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Si je me reporte au point 14 de notre rapport, les discussions qui sont soulevées au niveau de la Conférence des parties, c'était le statut de du rapport de l'UNESCO sur la Russie. Mais étant donné l'intérêt exprimé dans la salle, pourrait-on savoir où en est ce statut?

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. Un peu dans la même ligne des commentaires d'Andrew, je serais reconnaissant, Monsieur Dally, que vous puissiez identifier les sources normales de financement pour ce genre de visite, et identifier l'origine de la source pour cette visite, également. Il y a eu un rapport dans les nouvelles récemment qui alléguait que l'UNESCO était contre les sanctions collectives contre les sportifs, comme dernier recourt. Est-ce que l'UNESCO a adopté une position sur la question? Cela semblerait aller à l'encontre du souhait des autorités publiques siégeant autour de cette table.

M. DALLY : Je ne veux pas m'attarder dans un débat sur les questions qui ont été posées, car j'ai plus ou moins fait référence à l'état actuel de ce que l'UNESCO entreprend sous le couvert du bureau de la Conférence des parties. Comme vous le savez, depuis 2015, une pratique a été établie dans le cadre de la Conférence des parties, qui s'appelle le Policy Advice Project. C'est une des modalités qui permettent à l'UNESCO de déclencher une évaluation dans les pays qui font l'objet d'un certain nombre de considérations, du point de vue de la conformité avec la Convention, ou du point de vue de l'état, par rapport au rapport que nous avons dans le cadre de la Conférence des parties. Ce processus a été initié en 2015, et sept pays avaient fait l'objet d'une évaluation. Il s'agit de la France, du Brésil, du Kenya, de la Roumanie, de la Jamaïque, de l'Arabie Saoudite, et si je ne m'abuse, de l'Espagne. Le rapport sur cette évaluation figure dans les éléments que nous avons en matière de rapports sur notre site Web. Dans la même veine que la modalité de l'évaluation de 2015, le bureau a souhaité garder une certaine forme de cohérence. Et ce sont donc les modalités de cette évaluation qui ont été mises en œuvre pour la Fédération de Russie. Bien entendu, le bureau avait été saisi par la directrice générale de l'UNESCO sur la base d'un rapport soumis par l'Agence mondiale antidopage, de manière à ce que ce qui s'est produit au niveau de la Fédération de Russie fasse également l'objet d'une appropriation par l'UNESCO. Donc, la démarche entreprise en ce sens a été de conduire cette évaluation.

Ceci me ramène donc à la deuxième question qui m'a été posée sur la source de financements. C'est le fonds antidopage qui permet de financer cette évaluation. Et en ce qui concerne le statut actuel, le rapport des consultants fera d'abord l'objet d'une première soumission sous la forme intérimaire, qui sera partagée exclusivement avec le bureau, qui lui, prendra ensuite le soin de faire des commentaires. Puis, le rapport final sera soumis à la Conférence des parties en toute souveraineté.

Les sanctions contre les sportifs. Franchement, je ne pourrais pas m'attarder sur cette question, dans la mesure où je n'ai aucune connaissance d'une telle position que l'UNESCO pourrait opposer à des sanctions. Je serais ravi que vous puissiez me fournir la source ou souligner la position de l'UNESCO. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je suis sûr qu'on pourra vous fournir cette information. Vous avez mentionné une rencontre tripartite avec la directrice générale et le président du CIO. Mais j'étais d'accord avec le président que nous allions rencontrer votre directrice générale, et j'ai très hâte à cette rencontre, et très hâte de vous voir également

lors la Conférence des parties qui aura lieu à Paris. Merci beaucoup de votre participation et de votre présence parmi nous.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations gouvernementales.

#### **15. Relations avec les ONAD/ORAD**

M. KOEHLER : Ce rapport est dans votre document. Il s'agit des relations avec les ONAD. Je ne vais pas vous donner les détails de ce rapport, mais je serai à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Il y a une chose qui n'apparaît pas dans le rapport, sur laquelle j'aimerais attirer votre attention. Il y a deux semaines, en Norvège, nous avons regroupé des organisations nationales antidopage et des organisations internationales pour voir comment améliorer la coopération internationale, sachant qu'il y aura des mesures de correction à reprendre avec l'amélioration du programme de conformité. Je vais vous donner un résumé des conclusions. Il a été reconnu que les fédérations internationales, les organisations nationales antidopage ainsi que les gouvernements doivent faire de la coopération internationale une priorité. Il a été convenu que notre organisation devrait prévoir des budgets pour aider à la qualité de la lutte contre le dopage, et également pour établir des relations et des partenariats. Ces partenariats peuvent être des partenariats entre ONAD seulement, entre ORAD seulement, entre fédérations internationales seulement, ou entre ORAD et fédérations internationales. Le groupe a pensé que cela permettrait d'améliorer la compétition juste, quel que soit le pays, en plus de pousser, d'encourager les meilleures pratiques. Cela va améliorer les pratiques antidopage, ouvrir les frontières et faire en sorte que les gens puissent travailler ensemble, en coopération. Cela va améliorer les compétences des ONAD et permettra également d'améliorer les compétences et les qualifications du personnel qui fait du travail antidopage. Tout cela se retrouve sur le site Web. Ce rapport est actuellement finalisé, mais il s'agit des grandes lignes de notre rapport.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les ONAD/ORAD.

#### **16. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)**

M. DONZÉ : Pour ADAMS, vous avez un rapport très complet dans votre documentation. Je ne vous donnerai pas de détails. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, avec Stuart Kemp, qui dirige nos travaux en collaboration avec le service informatique de l'AMA.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

## **17. Communications**

MME. MACLEAN : Je suis heureuse de dire qu'aux communications, c'est beaucoup plus calme qu'il y a un an, ce qui a permis à mon équipe de consacrer plus d'énergie à notre stratégie de communications en général, pour les domaines tels que l'empreinte numérique, les communications et les relations avec les athlètes.

Pour ce qui est des relations avec les athlètes, l'AMA a son Comité des athlètes sous la direction de Beckie Scott, la voix des athlètes partout dans le monde qui encourage l'intégrité, l'équité et la justice pour le sport. En plus du Comité des athlètes, c'est par les fédérations internationales et les organisations antidopage que nous communiquons et que nous faisons la promotion de notre programme avec les athlètes. Nous avons également d'autres moyens de communication : Twitter, les médias sociaux, les activités régionales, lorsqu'il y a des manifestations sportives. C'est très important pour la sensibilisation et l'information autour du sport. En juillet, nous allons travailler avec l'Agence antidopage du Kenya pour une campagne d'information dans le cadre des sports régionaux. Il y aura également des championnats d'aviron en Floride. Nous serons là. Et nous serons présents à la cafétéria lors Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang. Je voudrais vous présenter une vidéo qui illustre la dernière campagne auprès des athlètes, que nous avons lancée en mars, au symposium, à partir de ce que nous avons dans le cadre du franc-jeu, et qui sera présentée pour d'autres manifestations. Nous avons une campagne avec nos partenaires. Nous avons demandé à nos partenaires de nous dire pourquoi ils choisissent de jouer franc-jeu.

LE PRÉSIDENT : Merci Catherine. Cette campagne est celle qui avait été lancée au cours du symposium à Lausanne en mars.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

## **18. Divers**

## **19. Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de ces remarques aimables, et nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous. Cela a été une longue journée. Vous serez heureux de savoir que les gens qui ont fait notre programme avaient prévu la levée de la séance à 17 h, et il est 16 h. On a très bien travaillé, toutefois, il y a encore un point à aborder très brièvement. Ces journées sont très longues. Il y a un équilibre à trouver entre la qualité de tous ces documents que l'on vous remet à l'avance et votre désir d'avoir des discussions. Alors, comment tenir ces réunions? Doit-on continuer à avoir une journée, deux journées? Si vous avez des idées brillantes, n'hésitez pas à nous les communiquer. Je veux remercier Mme. Withers et toute son équipe pour la qualité de toute la documentation que nous avons pour nous préparer. Merci également aux deux dernières personnes à avoir pris la parole, qui ont dit que toute cette documentation et tout ce que l'on donne leur apportent beaucoup. Merci à tous. Merci aux gens de l'audiovisuel qui nous suivent alors que l'on va dans tous les sens, en passant d'un sujet à l'autre, du point A au point B.

Je voudrais également remercier les interprètes. Je remercie Maria Tosaj, qui est interprète à toutes les réunions depuis toujours et qui va prendre sa retraite. Nous lui souhaitons tout le succès du monde. Félicitations à tous, et merci à toute mon équipe pour tout le travail qui a été fait. Bon voyage, et nous nous revoyons tous en novembre.

#### DÉCISION

Comité exécutif – 24 septembre 2017, Paris, France;  
Comité exécutif – 15 novembre 2017, Séoul, République de Corée;  
Conseil de fondation – 16 novembre 2017, Séoul, République de Corée;  
Comité exécutif – 16 mai 2018, Montréal, Canada;  
Conseil de fondation – 17 mai 2018; Montréal, Canada.

La séance est levée à 16h15.

#### POUR APPROBATION

**SIR CRAIG REEDIE**  
PRÉSIDENT DE L'AMA